

Société québécoise des infrastructures

Rapport annuel 2023 › 2024



**10 ans d'innovation
et de savoir-faire collectif**

Québec 

iqs



SQL

Rapport annuel
2023-2024



L'exercice en bref

Ressources humaines

1 636

Nombre d'employés

1 501 > 2022-2023

Contrats

9 122

Nombre de contrats conclus

8 483 > 2022-2023

2,3 G\$

Valeur totale des contrats conclus

4,1 G\$ > 2022-2023

Centre d'appels

54 515

Nombre de demandes de service
traitées par le centre d'appels

50 953 > 2022-2023

Développement durable

13

Nombre de certifications BOMA BEST

12 > 2022-2023

64

Nombre de certifications LEED

54 > 2022-2023

-33 %

Émissions de gaz à effet de serre¹

-23 % > 2022-2023

-19,7 %

Consommation énergétique¹

-18,4 % > 2022-2023

¹ Par rapport à l'année de référence 2012-2013. Détails à la section *Mesures d'exemplarité*.

Gestion immobilière

3 159 430 m²	Superficie du parc immobilier 3 160 141 m ² › 2022-2023
56 %	Pourcentage du parc en propriété 56 % › 2022-2023
357	Nombre d'immeubles en propriété 356 › 2022-2023
1 392 081 m²	Superficie locative 1 393 919 m ² › 2022-2023
822	Nombre de baux 818 › 2022-2023
1,33 %	Taux d'inoccupation du parc immobilier 1,46 % › 2022-2023
575	Nombre de locateurs différents 570 › 2022-2023
117,7 M\$	Dépenses annuelles totales des projets de maintien d'actifs 79,7 M\$ › 2022-2023

Gestion de projets²

163	Nombre de projets majeurs en gestion 171 › 2022-2023
43,8 G\$	Valeur totale des projets en gestion 29,2 G\$ › 2022-2023
30	Nombre de projets en association 29 › 2022-2023
24,8 G\$	Valeur totale des projets en association 25,1 G\$ › 2022-2023

² Les données 2023-2024 (nombre et valeur) comprennent celles des projets majeurs sous gestion aux étapes d'étude, de planification ou de réalisation. Les données 2022-2023 incluent celles des projets majeurs sous gestion aux étapes de planification ou de réalisation. Voir la section *Portefeuille de projets d'infrastructure*.



Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

© Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Prix et mentions

Chaque année, la Société recueille des prix prestigieux pour ses projets et ses activités, ce qui confirme la constance de la qualité exceptionnelle de ses interventions.

Prix / Catégories	Projets récompensés
16^e édition des GRANDS PRIX DU DESIGN (INT Design) – 2023	
Certification Or Discipline : Architecture Catégories : Autres catégories en architecture/Concept et non bâti	École secondaire de Chambly
	Nouvelle école secondaire de Montréal-Nord
Certification Argent Discipline : Architecture Catégories : Bâtiment public/Bâtiment institutionnel	Centre intégré de traumatologie, unité mère-enfant et services d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal
The 11th Annual Architizer A+Awards	
Jury Winner	Centre intégré de traumatologie, unité mère-enfant et services d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal

Monsieur Jonatan Julien

Ministre responsable des Infrastructures
Ministre responsable de la Société québécoise
des infrastructures

Monsieur le Ministre,

À titre de présidente du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2024. Ce rapport rend compte des activités, des réalisations et des résultats de l'organisation au cours de la dernière année. Il présente également les états financiers consolidés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,



Lise Verreault

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur les infrastructures publiques*, je vous transmets le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures pour l'exercice 2023-2024.

Ce rapport fait état des activités et des réalisations de la Société au cours de l'année. Il inclut et commente également les états financiers consolidés de l'organisation.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable des Infrastructures,



Jonatan Julien



Table des matières

> L'exercice en bref	2
> Prix et mentions	4
> La Société québécoise des infrastructures souligne ses 10 ans	8
> Message de la présidente du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale	12
> Structure organisationnelle	16
> Organigramme	20

01 FAITS SAILLANTS 23

GESTION IMMOBILIÈRE 24

> Le parc immobilier	24
> La transformation du milieu de travail	26
> La gestion du parc immobilier	28
> Centre d'appels	31

GESTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE..... 32

> Projets livrés au cours de l'exercice 2023-2024	32
> Composantes de programmes de projets, livrées au cours de l'exercice 2023-2024.....	36
> Portefeuille de projets d'infrastructure	38
> Quelques projets en cours	42
> Les approches BIM et PCI : des pratiques intégrées en appui à la mission de la SQI	47
> Projets réalisés en association.....	48

GESTION CONTRACTUELLE..... 50

GESTION FINANCIÈRE 52

> Tarification des biens et services	54
--	----

02 PLANS D'ACTION 55

> Plan stratégique 2023-2027	56
> L'an « un » du Plan stratégique 2023-2027 : les résultats	59
> Déclaration de services à la clientèle	62
> Gestion des ressources humaines : croissance, intégration des employés et organisation apprenante.....	68
> Stratégie de développement durable 2023-2028.....	70

03 MESURES D'EXEMPLARITÉ 75

> Émissions de gaz à effet de serre	76
> Consommation énergétique.....	78
> Plan d'électrification des transports.....	79
> Utilisation du bois dans la construction.....	80
> LEED – BOMA BEST.....	82
> Stratégie québécoise de développement de l'aluminium.....	83
> Le Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel et immobilier 2021-2025.....	84
> Intégration des œuvres d'art.....	84

04 GOUVERNANCE 85

> Les membres du conseil d'administration.....	86
> Conseil d'administration	92
> Rapports des comités du conseil d'administration	94
> Renseignements concernant la rémunération	100
> La Société Parc-Auto du Québec	103
> Étalonnage	106
> Autres exigences.....	107

05 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 119

06 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES PROJETS LIVRÉS 153



La Société québécoise des infrastructures souligne ses 10 ans

Le 13 novembre 2013 marquait le début des activités de la Société québécoise des infrastructures (ci-après « la SQI ou la Société »), issue de la fusion entre la Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec.

Une décennie plus tard, la SQI dresse fièrement un bilan qui démontre :

- > 10 ans d'innovation et de savoir-faire collectif ;
- > 10 ans de réalisations pour le bien-être de la population et des générations futures ;
- > 10 ans à édifier le futur conjointement avec son personnel et ses partenaires.

Grâce à sa marque employeur *Pilier de votre avenir*, créée au cours de cette période, la SQI se révèle davantage au public et mise sur une visibilité accrue. Aujourd'hui appuyée par un ministre responsable des Infrastructures, elle contribue à bâtir le Québec de demain et elle participe également à façonner une société plus inclusive et écoresponsable. La SQI innove enfin par ses actions ou ses décisions en étant par exemple une des rares organisations à avoir nommé une femme à titre de présidente-directrice générale.

Notre mission

La Société québécoise des infrastructures a pour mission :

- > de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique;
- > de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Avec une équipe pluridisciplinaire qui dispose d'une expertise unique, la SQI:

- > offre l'ensemble des services liés à la gestion de projets et à la gestion immobilière. Elle participe à toutes les phases de développement des projets d'infrastructure qui lui sont confiés, des études de faisabilité à la livraison des installations, en passant par la préparation des dossiers d'affaires et par la gestion des mécanismes de contrôle de la qualité.
- > assure l'exploitation et la pérennité d'un parc immobilier à vocations variées réparti sur l'ensemble du territoire. Elle intervient aussi dans les projets d'acquisition et de disposition d'immeubles et de terrains, réalise des projets d'aménagement et assure une gestion optimale des espaces locatifs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.

Son rôle l'amène également à conseiller le gouvernement sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique, en plus de fournir des services de nature stratégique.

Nos valeurs

Les dix dernières années ont permis à la SQI de forger une forte culture organisationnelle dont les valeurs se manifestent dans l'ensemble des activités, des décisions et des rapports entre collègues, avec les fournisseurs et les citoyennes et citoyens. Tout au long de l'exercice, les employés se sont ralliés autour de l'anniversaire de la SQI grâce à diverses initiatives de communication, tout en s'appropriant ces valeurs, en les exprimant par leurs habiletés et leur conduite et en participant à l'évolution d'une organisation performante à laquelle ils sont fiers d'appartenir.

→ Respect

Considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.

→ Intégrité

Souci constant d'agir avec droiture, honnêteté, impartialité et probité dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.

→ Excellence

Plus haut degré de maîtrise des habiletés et des connaissances, avec la volonté de les utiliser de façon optimale.

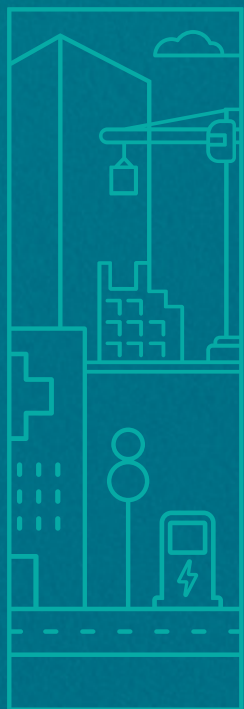
→ Collaboration

Participation avec d'autres et coopération en vue d'apporter son concours et de fournir son aide, établissement de partenariats et contribution au succès collectif.





**ÉDIFIER
LE FUTUR
ENSEMBLE**



**10 ans d'innovation
et de savoir-faire collectif**



Caroline Bourgeois, présidente-directrice générale

Lise Verreault, présidente du conseil d'administration

Message de la présidente du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

L'année 2023-2024 atteste les dix ans d'activités de la SQL. En effet, c'est en novembre 2013 que le gouvernement du Québec rassemblait ses expertises en gestion immobilière et en gestion de projets d'infrastructure publique au sein d'une nouvelle société d'État qui, comme le mentionnaient nos prédécesseurs de l'époque, était « destinée à jouer un rôle de premier plan dans la planification, le développement et la gestion du portefeuille immobilier public ».

Aujourd'hui, alors qu'elle est toujours bien positionnée dans ce rôle, la SQL fait état d'une croissance impressionnante. À preuve, quelques statistiques consignées depuis sa création sont éloquentes : la valeur du portefeuille de projets sous gestion, qui avoisinait les 3 G\$ en mars 2014, atteint maintenant plus de 43 G\$; la valeur annuelle des contrats octroyés qui était de 360 M\$ se chiffre actuellement à 2,3 G\$; et enfin, l'effectif est passé de 843 à plus de 1 600 ressources. De plus, soulignons que le taux d'occupation du parc immobilier a été maintenu à plus de 97 % au fil des ans, atteignant 98,6 % au 31 mars 2024.

Soutenir la croissance

La progression notée au cours de la dernière décennie a été particulièrement fulgurante cette année, entre autres sur le plan de la livraison des projets d'infrastructure. Dans un contexte où la SQL contribue à la modernisation de l'industrie de la construction toujours affectée par la rareté des ressources, nous avons enregistré, pour l'exercice financier 2023-2024, le nombre record de 33 livraisons de projets majeurs pour une valeur totale de près de 3 G\$. À titre comparatif, 19 projets d'envergure similaire avaient été livrés au cours de l'année précédente. Ces projets se retrouvent majoritairement dans le secteur de la santé, notamment avec la concrétisation du programme des maisons des aînés et alternatives, annoncé à la fin de 2019 par le gouvernement du Québec et pour lequel la SQL a déployé une stratégie de planification et de réalisation innovante, ce qui lui a permis d'entreprendre dès l'automne 2022 la livraison des projets.

Vers une SQL plus efficiente

Afin de permettre au gouvernement de mieux piloter ses projets d'infrastructure publique, de soutenir la croissance de l'organisation et d'en améliorer sa performance, nos équipes ont contribué, au cours de la dernière année, à d'importants travaux visant la révision du cadre gouvernemental en gestion de projets et l'assouplissement des processus réglementaires et juridiques touchant nos champs d'activités.

À cette fin, tout en étant soutenue par le ministre responsable des Infrastructures, la SQL a donc proposé de généraliser les conditions qui lui permettront de livrer les projets plus rapidement et à des coûts optimisés, comme elle l'a fait dans le cadre du programme d'écoles secondaires. Citons par exemple, le recours facilité à des modes de réalisation collaboratifs, le cheminement d'autorisation de projets adapté à leurs caractéristiques, la standardisation de certains éléments de construction et leur préfabrication, ainsi que la gestion par portefeuilles de projets.

Tout le travail accompli, combiné au solide appui de nos autorités gouvernementales, a mené à des avancées significatives qui sont de bon augure pour l'organisation et ses partenaires. Par ailleurs, et comme le prescrit la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* après dix années d'activités, la SQL a entrepris une revue de son mandat incluant une évaluation de son efficacité et de sa performance. La SQL a saisi cette opportunité supplémentaire de prendre des mesures, afin de remplir sa mission de manière encore plus efficiente.

Reconnaissance de notre expertise

Au-delà de l'amélioration de nos pratiques, soulignons la signature, en cours d'année, de la convention collective qui regroupe les employés de bureau, le personnel technique et les ouvriers, et de celle des juristes. Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons passer sous silence l'intensité

des échanges et l'importance des enjeux entourant le processus de renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels de la SQL. Nous terminons l'exercice financier avec la détermination de relever l'important défi d'obtenir une entente satisfaisante pour toutes les parties, grâce à une convention collective juste et concurrentielle, représentative de cette expertise en gestion d'infrastructure qui nous caractérise.

Il est clair que la qualité de nos réalisations et que le succès de l'organisation ne sont possibles qu'avec l'engagement de nos employés et la reconnaissance de leur savoir-faire. À cet égard, la SQL a fait preuve d'audace et de créativité afin d'attirer les meilleurs talents, au Québec et à l'étranger, grâce au déploiement de stratégies innovantes de recrutement.

Au cœur de l'évolution du marché immobilier

En lien avec sa mission de gestionnaire immobilier et au même titre que les autres grands propriétaires et locataires d'immeubles de bureaux, la SQL s'adapte à la mutation du marché dans un contexte où l'organisation du travail connaît d'importantes transformations. Elle a travaillé à la recherche de solutions au regard de sa responsabilité de propriétaire, notamment en élaborant un plan d'optimisation des espaces qui contribuera à réduire l'ampleur de son parc en location, et en veillant au maintien de son actif immobilier par la réalisation de la totalité des investissements prévus cette dernière année.

En cours d'exercice, en révisant et en centralisant la fonction de gouvernance du parc immobilier dans sa structure organisationnelle, la SQL s'est dotée d'une vision globale de l'exploitation de son parc tout en s'assurant d'offrir une meilleure réponse aux orientations gouvernementales en matière d'optimisation des espaces et de transformation



du milieu de travail. Portée par ce mouvement, la SQI a par ailleurs poursuivi les travaux de réaménagement de son siège social de Québec.

Soulignons de plus l'adoption de la nouvelle Directive concernant la gestion et l'aménagement des espaces de l'administration gouvernementale qui réaffirme la responsabilité de la SQI pour la définition des solutions immobilières en espaces. Cette formalité, ajoutée à la révision de la gouvernance de notre parc immobilier, favorise une gestion optimale de notre actif immobilier et, pour nos clientèles, marque la mise en œuvre d'environnements de bureaux mieux adaptés aux modes de travail actuels.

À l'avant-garde : transition numérique et développement durable

Les travaux ayant mené à la parution du Plan stratégique 2023-2027 ont clairement démontré qu'une organisation de l'envergure de la SQI doit maîtriser sa croissance en s'appuyant à la fois sur l'implantation des meilleures technologies et sur l'intégration des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À cet égard, l'organisation souscrit aux plus hauts standards en matière de sécurité de l'information et a renforcé sa démarche de transformation numérique grâce à la création d'une équipe dédiée à la conception de solutions de gestion innovantes. Ainsi, une vision à long terme de la planification de l'ensemble des développements en matière de ressources informationnelles a été élaborée. Par ailleurs, afin de prioriser les investissements sur l'amélioration de nos services de mission, une nouvelle solution en gestion des actifs a également été implantée.

Enfin, assumant son rôle en matière d'exemplarité de l'État, la SQI a adopté en cours d'exercice sa toute première Stratégie de développement durable, laquelle accompagne le Plan d'action de développement durable 2023-2028 et présente le portrait global de nos actions et de nos obligations. Cette stratégie repose sur l'approche ESG qui oriente nos initiatives et prend en compte la globalité des enjeux qui préoccupent les employés et les citoyens. La SQI démontre ainsi publiquement que ses engagements et ses valeurs se traduisent en actions concrètes et mesurables.

Une responsabilité d'expert immobilier affirmée

Avec un chiffre d'affaires de près de 4 G\$, l'année 2023-2024 a permis à la SQI d'affirmer son rôle de leader dans le secteur des infrastructures publiques, alors qu'elle a piloté d'importants dossiers dont les bénéfices seront mesurables au fil des prochaines années. Le travail accompli lui permet de maintenir sa crédibilité auprès des clients et partenaires pour lesquels elle agit à titre de référence, en plus d'améliorer ses conditions de pratique, au service de la prospérité et de la durabilité du Québec.

La dernière année fut également marquée par un changement à la présidence du conseil d'administration, puisque M. François Turenne y a terminé un mandat entrepris au moment de la création de la SQI. Nous le remercions d'avoir mis son expérience au profit du développement de l'organisation telle que nous la connaissons aujourd'hui!

La présidente du
conseil d'administration,



Lise Verreault

La présidente-directrice
générale,



Caroline Bourgeois,
arch. MGP



Structure organisationnelle

Pour réaliser sa mission, la Société compte sur la complémentarité d'équipes engagées, aux expertises uniques et diversifiées.

Présidence et Direction générale

Les fonctions de la Présidence et Direction générale sont à la fois stratégiques, de soutien à la gestion et de coordination. Elles sont notamment liées à diverses obligations légales et réglementaires et incluent le volet des relations publiques et gouvernementales.

La gestion de la performance organisationnelle relève également des attributions de la Présidence et Direction générale, laquelle veille à la valorisation, à l'intégrité et à la pérennité de l'information, à la gestion de la qualité et de l'amélioration continue, ainsi qu'à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des obligations liées à la gestion axée sur les résultats.

Dans le but d'assurer la maîtrise et la qualité des processus et des activités de la SQI de même que de la coordination des demandes du Vérificateur général du Québec, la Présidence et Direction générale peut compter sur la Direction de l'audit interne, afin de rendre compte au conseil d'administration et au Ministre responsable des infrastructures, de qui la SQI relève.

Vice-présidence principale à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier

La Vice-présidence principale à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier assume la gestion de différents secteurs de l'administration, veille à soutenir la mission de l'exploitation et assure la gouvernance des investissements stratégiques du parc immobilier de la Société. Elle offre des services-conseils en matière de gestion financière, de technologies de l'information et de gestion des ressources humaines. Elle assure aussi la gouvernance et la prise en charge efficiente du projet gouvernemental de transformation du milieu de travail. Dans ce cadre, elle développe des environnements de travail innovants et durables pour l'administration publique en assumant la gestion du portefeuille des projets de transformation du milieu de travail (TMT) et leur réalisation.

Elle est également responsable de planifier les investissements requis pour le parc immobilier en propriété, et ce, conformément aux orientations gouvernementales et aux balises du Plan québécois des infrastructures. Elle est responsable d'assurer la réalisation des projets de maintien d'actifs et d'aménagement de la clientèle dans son parc immobilier. Le tout en veillant au respect des besoins exprimés, des budgets et des échéanciers convenus.

Enfin, elle agit à titre de représentante de l'actionnaire de la filiale de la Société Parc-Auto du Québec qui est responsable de la gestion et de l'exploitation des espaces de stationnement gouvernementaux.





Camille Roy, Avocate

Vice-présidence à l'exploitation

La Vice-présidence à l'exploitation est responsable de mettre à la disposition des ministères et des organismes publics les espaces dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur mission. L'exploitation de ces espaces est effectuée avec un souci constant d'assurer la sécurité et le confort des occupants ainsi que la pérennité du parc immobilier. Elle participe activement à la lutte contre les changements climatiques, notamment en ce qui a trait à la performance énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'électrification des transports par l'installation de bornes électriques. Pour assurer des services de qualité et renforcer son partenariat avec les clients, ses activités sont réparties au sein de 15 directions immobilières partout au Québec; celles-ci sont soutenues par des équipes centralisées d'expertise en exploitation des immeubles.

Vice-présidence aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles

La Vice-présidence aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles est l'experte des marchés publics et immobiliers auprès du gouvernement. Elle élabore des stratégies pour optimiser les appels au marché, les baux, les contrats, la fiscalité municipale, les expropriations, les évaluations et les transactions immobilières. Elle gère aussi les contrats avec les plus hauts standards d'attribution et de conformité. Elle apporte son expertise pour les contrats de construction, de services professionnels et de soutien à l'exploitation. Elle collabore aux meilleures pratiques et à l'innovation dans la réalisation des projets d'infrastructure.

La vice-présidence appuie aussi la gouvernance de la Société et de son conseil d'administration. Elle fournit le soutien légal, l'encadrement juridique et réglementaire, le rôle-conseil et la prévention en éthique et en lobbying. Elle entretient les relations avec les autorités du gouvernement pour les demandes et le suivi des décisions qui concernent la Société. Elle accompagne aussi les équipes de gestion de projets au moyen de services juridiques spécialisés.



Vice-présidences à la gestion de projets Est et Ouest du Québec

Les Vice-présidences à la gestion de projets Est et Ouest du Québec soutiennent les ministères et les organismes publics en agissant à titre de gestionnaires de leurs projets d'infrastructure. Elles apportent également l'assistance nécessaire pour la planification et la réalisation de projets en association. Plus précisément, ces vice-présidences assurent, en collaboration avec leur clientèle, le démarrage, la planification et la réalisation de projets tels que des hôpitaux, des écoles, des maisons d'hébergement pour aînés, des édifices gouvernementaux et toute autre infrastructure publique.

Vice-présidence à l'expertise et au soutien des projets

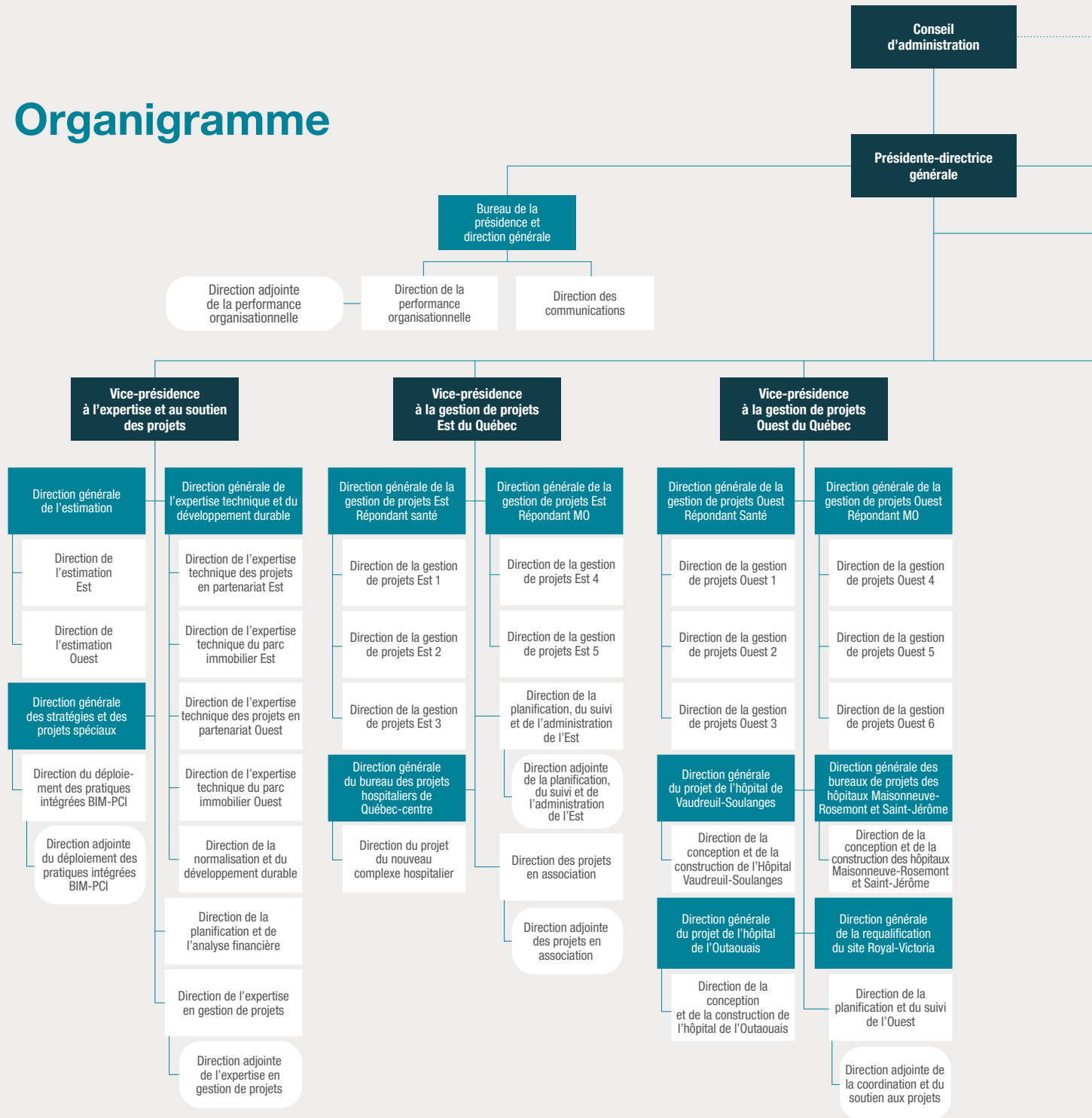
La Vice-présidence à l'expertise et au soutien des projets regroupe les équipes d'experts qui interviennent dans les mandats de l'organisation tant en réalisation de projets qu'en gestion des immeubles.

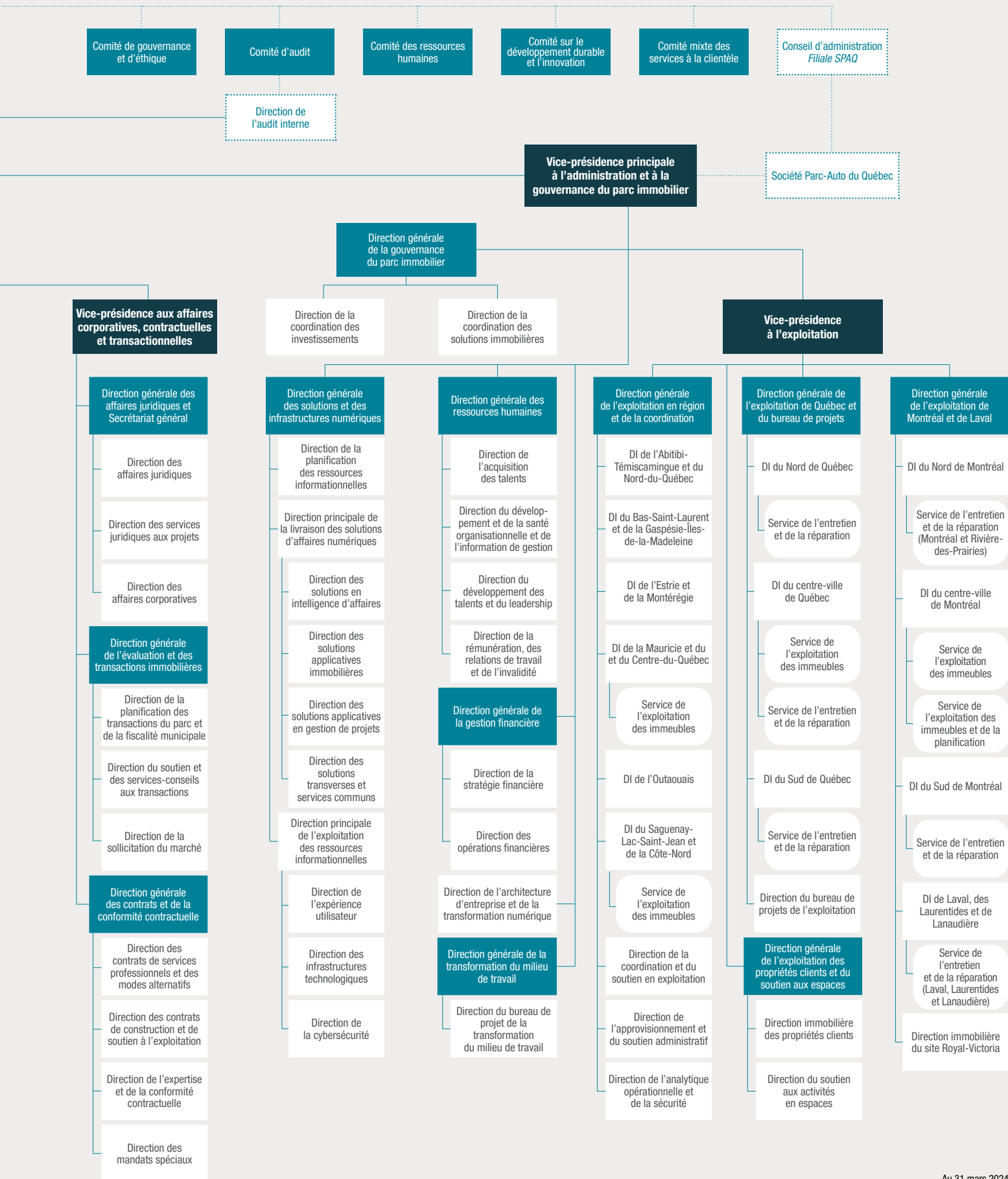
En plus des spécialités en architecture, en ingénierie et en estimation, cette vice-présidence est composée d'équipes qui se consacrent à l'encadrement des pratiques de la gestion de projets, y incluant le développement et l'optimisation des modes de réalisation, au développement durable, à la planification et à l'analyse financière des projets ainsi qu'au déploiement des approches collaboratives et intégrées *BIM-PCI*. Elle gère en outre l'élaboration des dossiers d'opportunité et d'affaires des projets majeurs dont la Société est gestionnaire. Par la veille qu'elle exerce, ainsi que par le développement qu'elle assure, la vice-présidence contribue à l'évolution des pratiques d'affaires, à leur appropriation et à leur déploiement au sein de la Société.





Organigramme









01

FAITS SAILLANTS

Gestion immobilière

Pour coordonner les initiatives relatives à la gestion immobilière, l'un des deux principaux mandats de la SQI, et pour garantir une vision d'ensemble du parc immobilier, la nouvelle Direction générale de la gouvernance du parc immobilier a été créée au cours de l'exercice 2023-2024. Cette initiative vise à concilier l'optimisation des espaces et le maintien stratégique du parc immobilier, en adéquation avec les objectifs formulés par le gouvernement.

Le parc immobilier géré par la SQI comprend 1 007 immeubles mis à la disposition des ministères et des organismes gouvernementaux. Sa superficie totale est de 3 159 430 m², dont 56 % en propriété (toutes vocations confondues).

Le parc immobilier

357

Intervenante majeure de l'industrie immobilière québécoise, la SQI exploite et détient 357¹ immeubles.

822

Elle administre également 822 baux conclus auprès de 575 locateurs différents dans 650 immeubles.

1,33 %

Le taux d'inoccupation des immeubles est de 1,33 % (toutes vocations confondues).

Parc immobilier au 31 mars 2024

Vocation	Ensemble du parc immobilier	Propriété		Location	
	Variation de la superficie totale (propriété + location) par rapport à 2022-2023	Superficie (en milliers de m ²)	Nombre d'immeubles	Superficie (en milliers de m ²)	Nombre d'immeubles
Immeubles de bureaux	-0,68 %	526,7	66	1 142,2	462
Entrepôts	5,18 %	57,2	10	82,7	47
IMMEUBLES SPÉCIALISÉS					
Palais de justice	0,15 %	438,6	45	10,6	12
Centres de transport	-0,57 %	205,5	91	1,3	2
Établissements de détention	0,44 %	208,0	14	47,2	3
Postes de la Sûreté du Québec	0,86 %	180,7	78	48,4	51
Laboratoires	0,00 %	53,9	4	0,0	0
Maisons d'enseignement et centres d'archives	0,18 %	64,5	8	33,9	7
Ateliers et autres	1,88 %	32,4	41	25,7	66
TOTAL	-0,02 %	1 767,3	357	1 392,1	650

1 L'inventaire exclut deux immeubles non locatifs en cours de requalification : l'ancien hôpital Royal-Victoria, acquis par la Société le 3 avril 2023, et le 3 700, rue Berri, communément appelé l'Institut des Sourdes-Muettes.



La transformation du milieu de travail

La transformation du milieu de travail (TMT) consiste à offrir au personnel de meilleures conditions pour réaliser ses activités professionnelles. Le changement de l'organisation du travail, le recours aux technologies et au télétravail, le passage au mode sans papier, la gestion documentaire et la gestion numérique de l'information ainsi que l'actualisation des espaces en fonction des besoins sous-tendent cette transformation. L'objectif ultime consiste à valoriser l'expérience employé et à présenter la fonction publique à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyennes et citoyens.

C'est dans ce contexte qu'au cours de la dernière année, la Société a poursuivi l'implantation d'aménagements selon ce concept en livrant sept projets, pour une superficie de 5 024 m². Cela porte le tout à vingt-deux projets d'aménagement du milieu de travail axé sur les activités (MTAA) livrés, totalisant une superficie approximative de 26 000 m², depuis le 1^{er} avril 2018. Ces livraisons permettent de concrétiser les avantages et les bénéfices de ce nouveau mode d'aménagement des espaces administratifs.

Par ailleurs, l'adoption par le gouvernement, le 20 mars 2024, de la *Directive concernant la gestion et l'aménagement des espaces de l'administration gouvernementale* représente un jalon important afin de soutenir le rôle de la SQI dans l'élaboration des solutions immobilières et de permettre la réalisation des projets d'aménagement dans le respect des orientations gouvernementales relatives à la transformation du milieu de travail.

Ainsi, ce mode d'aménagement offre des espaces administratifs de haute qualité et fonctionnels, tout en permettant une optimisation considérable de l'occupation et en réduisant la superficie des espaces locatifs de la Société. En concentrant les activités dans les édifices en propriété, le gouvernement pourra réaliser des économies grâce à la rétrocession d'espaces ou au non-renouvellement des baux à leurs échéances.

Parallèlement, le gouvernement du Québec a annoncé, en 2022, un plan de régionalisation qui vise à transférer 5 000 emplois de l'administration publique d'ici 2028, incluant la mise en place de 15 bureaux gouvernementaux partagés (BGP) dans différentes municipalités du Québec. La SQI a d'ailleurs livré son tout premier BGP, situé en Gaspésie, en octobre 2023.

Projets livrés pour l'année financière 2023-2024

SQI

1351, rue des Laurentides, Gatineau

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau

Ministère de la Sécurité publique

9, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache

Secrétariat du Conseil du trésor

122, boulevard Perron Ouest, New Richmond

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

110, boulevard Crémazie Ouest, Montréal

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

280, voie de la desserte de la route 132, Saint-Constant

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal



La gestion du parc immobilier

Des actions structurantes pour optimiser la gestion du parc immobilier

L'implantation graduelle du nouveau système de gestion des actifs (*Maximo*) a débuté en 2023-2024 et son déploiement complet, pour l'ensemble des immeubles de la SQI, est prévu durant l'année 2024-2025. Il permettra de renforcer les capacités et la performance de l'organisation pour le maintien des actifs immobiliers sous sa responsabilité.

Dans un contexte de transformation et d'amélioration de ses pratiques de gestion du parc immobilier, la SQI continue d'accorder une priorité à la sécurité, au bien-être et à la continuité des activités des occupants. Elle favorise la création de milieux de travail sains, l'adoption de technologies de pointe et le respect de la capacité de paiement des contribuables.

La pérennité des infrastructures

En harmonie avec ces objectifs énumérés plus avant, la SQI accorde une grande importance à la pérennité de son parc immobilier en priorisant la réalisation de projets de maintien d'actifs¹. Ce faisant, elle veille à optimiser l'utilisation des ressources financières allouées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, en assurant un suivi continu. Pour l'exercice 2023-2024, le taux de réalisation prévu des projets en maintien d'actifs excède 100 %, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible initialement fixée à 85 % dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027 de la Société.

L'inventaire des infrastructures, et l'évaluation de leur état et de leur déficit en maintien d'actifs sont présentés au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2024-2025 (PAGI) en fonction des différentes vocations d'immeubles. Le PAGI présente également les investissements annuels prévus pour répondre aux attentes gouvernementales. Le tableau suivant présente la répartition par vocation.



¹ Le déficit de maintien d'actifs est constitué de l'ensemble des travaux de maintien d'actifs qui auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection. On entend par « maintien d'actifs » tous les travaux ponctuels qui servent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau permettant la poursuite de l'utilisation pour laquelle elle est destinée.

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures^{1,2} Par types et par catégories d'infrastructures

	Indice d'état gouvernemental ³ (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)
	A	B	C	ABC	D	E	Total
Immeubles							
Immeubles de bureaux	16	6	26	48	30	22	387,1
Centres de transport	11	11	26	48	30	22	74,1
Palais de justice	27	10	13	50	42	8	247,6
Établissements de détention	32	8	36	76	0	24	150,4
Postes de la Sûreté du Québec	33	7	20	60	39	1	77,1
Autres immeubles spécialisés	5	22	37	64	34	2	33,8
Total – Immeubles locatifs	23	9	24	56	30	14	970,1
Immeubles non locatifs et excédentaires	2	6	0	8	30	62	10,4
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	21	2	8	31	9	60	58,1
Total – Infrastructures	24	9	23	56	29	15	1 038,6

Nonobstant une augmentation significative des sommes annuelles totales investies dans le maintien des actifs, passant de 111,0 M\$ en 2021-2022 à 249,1 M\$ en 2023-2024, la proportion d'immeubles dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) a diminué de 4 % depuis le dépôt du PAGI 2023-2024, passant de 60 % à 56 %. Cette baisse s'explique notamment par la dégradation naturelle des actifs et par les nouveaux travaux répertoriés lors des inspections réalisées en 2023 sur cinq palais de justice et cinq autres immeubles spécialisés.

Nos actions et investissements en chiffres

Des investissements totaux de 249,1 M\$ en maintien d'actifs :

- > 860 projets de maintien d'actifs en direction immobilière, amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour des coûts réels totaux de 117,7 M\$.
- > 52 projets majeurs de maintien d'actifs, amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour des coûts réels totaux de 131,4 M\$.

Des investissements totaux de 148,3 M\$⁴ en bonification de services :

- > 829 projets de bonification en direction immobilière, amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour des coûts réels totaux de 64,8 M\$.
- > 57 projets majeurs en bonification, amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour des coûts réels totaux de 83,6 M\$.

1 Données au 20 octobre 2023.

2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D, et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

3 Indice d'état : A = Très bon, B = Bon, C = Satisfaisant, D = Mauvais et E = Très mauvais.

4 Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Des exemples de projets livrés en gestion immobilière

Nouvelle construction

Démolition et reconstruction du garage au centre de services du Camp 16, occupé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable

	Adresse Km 26 route 169, Lac-Ministuk
	Coût de projet final 5,6 M\$

Projets en maintien d’actifs

Réfection de l’enveloppe et remplacement des fenêtres de l’édifice Marcelle-Gauvreau, laboratoire occupé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

	Adresse 850, boulevard Vanier, Laval
	Coût de projet final 4,5 M\$

Remplacement du revêtement extérieur du palais de justice des Îles-de-la-Madeleine

	Adresse 405, chemin d’en Haut, Les Îles-de-la-Madeleine
	Coût de projet final 3,6 M\$

Projets de bonification client

Relocalisation de la Régie de l’énergie avec modernisation du milieu de travail

	Adresse 500, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal
	Coût de projet final 4,2 M\$

Modernisation du milieu de travail pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable

	Adresse 170, rue de l’Hôtel-de-Ville, Gatineau
	Coût de projet final 3,7 M\$

Centre d'appels

Centrale de surveillance

➤ **66 409** appels en réponse aux alarmes



Centrale de surveillance des immeubles

La SQI assure la sécurité des bâtiments et de leurs occupants 365 jours par année, 24 heures sur 24, grâce à la centrale de surveillance. Les équipes répondent aux alarmes, coordonnent les travaux urgents en dehors des heures ouvrables et supervisent les patrouilles de surveillance. En 2023-2024, la centrale de surveillance a traité 66 409 appels en réponse aux alarmes de sécurité et de mécanique du bâtiment.

Centre d'appels

➤ **54 515** demandes de service

En réponse aux besoins de la clientèle

Le centre d'appels permet à la clientèle de recevoir une réponse immédiate aux demandes de service concernant le confort, l'entretien et la sécurité des immeubles, qu'ils soient en propriété ou en location.

Afin de rehausser la prestation de service, le centre d'appels, qui était auparavant sous la gestion d'un tiers, relève désormais de la centrale de surveillance depuis le 1^{er} mars 2024. Cette transition permet aux employés d'interagir directement avec la clientèle et d'offrir un service personnalisé de proximité. En conséquence, parmi les 54 515 demandes de service reçues au centre d'appels, 2 583 ont été traitées par le personnel de la centrale de surveillance, au cours de l'année 2023-2024.

Ce changement stratégique vise à mieux coordonner les activités, à rendre les communications plus fluides et à répondre de manière proactive aux besoins de la clientèle.



Gestion des projets d'infrastructure

La gestion de projets d'infrastructure publique constitue l'autre mandat principal de la SQI. Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a poursuivi ses efforts pour contribuer aux activités économiques du Québec; elle est ainsi parvenue à livrer 33 projets ou composantes de programmes, soit 14 de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Projets livrés au cours de l'exercice 2023-2024¹

Promenade Samuel-De Champlain (phase III) – Québec – Réaménagement et reconstruction

Ce projet est né de la volonté de mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent et d'en faciliter l'accès à la population. Cette 3^e phase du développement de la promenade Samuel-De Champlain se découpe en trois stations thématiques qui comprennent notamment un service de restauration, un bassin de baignade, un miroir d'eau, une plage, un accès au fleuve pour petites embarcations, un emplacement pour pique-nique avec des barbecues et des aires de jeux.

	Adresse 2795, boulevard Champlain, Québec
	Budget autorisé 193,3 M\$

Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal – Traumatologie et Unité mère-enfant

Ajout de 14 520 m² sur 4 étages au-dessus de l'urgence actuelle, afin de loger le centre intégré de traumatologie, le service d'endoscopie et l'unité mère-enfant. La 3^e phase, qui est au cœur du projet, prévoyait l'agrandissement de l'hôpital et a été réalisée en juillet 2021. La salle de repos et les chambres de garde ont été livrées en juin 2023.

	Adresse 5400, boulevard Gouin Ouest, Montréal
	Budget autorisé 155,1 M\$

Création d'une Unité famille naissance à l'Hôpital Notre-Dame

Réaménagement du niveau 2 des blocs C et T de l'Hôpital pour y intégrer une unité d'obstétrique de seize chambres de type TARP (travail, accouchement, récupération, post-partum) et une unité de soins en néonatalogie de six berceaux.

	Adresse 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal
	Budget autorisé 24,7 M\$

Agrandissement du quartier cellulaire de Puvirnituk

Mis en service depuis novembre 2023 dans le but d'améliorer les conditions de détention, cet agrandissement permet l'hébergement temporaire des personnes incarcérées et inclut une section pour la clientèle féminine. Douze cellules sont construites, à occupation double ou quadruple, pour une capacité totale de 34 personnes incarcérées.

	Adresse 730, route Amamatuak, Puvirnituk
	Budget autorisé 23,1 M\$

¹ La section Information complémentaire sur les projets livrés présente plus d'information sur les projets livrés, assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, dont les paramètres sont finaux.

Réfection du stationnement du palais de justice de Montréal

Reconstruction des dalles du stationnement souterrain multi-étage et remplacement des conduits de ventilation.

	Adresse 1, rue Notre-Dame Est, Montréal
	Coût final¹ 16,6 M\$



Fernando Vazquez Ayala, contrôleur de projets
Vanessa Alalam, stagiaire professionnelle
© Société québécoise des infrastructures

¹ Le coût final de ce projet est connu à la suite de l'achèvement de l'exercice de consolidation des coûts.



Faits saillants





Composantes de programmes de projets, livrées au cours de l'exercice 2023-2024¹

Programme de construction des maisons des aînés et alternatives

Les maisons des aînés et alternatives (MDAA) offrent aux personnes résidentes un milieu de vie adapté à leurs besoins et à dimension humaine. Elles comportent des chambres individuelles avec toilette et douche adaptées à chaque résidente ou résident, qu'il s'agisse d'une personne aînée ou d'un adulte ayant des besoins particuliers.

Ce type d'hébergement, qui s'apparente davantage à un domicile, favorise les contacts humains ainsi qu'un mode de vie plus actif, entre autres grâce à un accès à des aires extérieures aménagées et à des installations mieux adaptées aux besoins des proches aidants et aidantes. Cette transformation est aussi bénéfique pour le personnel qui y travaille.

La certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) est visée pour chacun des projets.

Vingt maisons des aînés et alternatives ont été livrées en 2023-2024 offrant 1 632 places additionnelles. Au 31 mars 2024, un total de 2 544 places étaient livrées dans le cadre du programme des MDAA.

Région administrative	Municipalité/arrondissement	Adresse	Nombre de places	Budget autorisé
Abitibi-Témiscamingue	Val-d'Or	1030, avenue des Érables	48	38,8 M\$
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	490, avenue Léonidas Sud	72	50,9 M\$
Chaudière-Appalaches	Saint-Martin-de-Beauce	169, 1 ^{re} Avenue Est	48	43,2 M\$
Estrie	Magog	15, chemin Southière	48	40,7 M\$
Gaspésie	Rivière-au-Renard	180, boulevard Renard Ouest	48	40,7 M\$
Lanaudière	Repentigny	240, rue Jacques-Plante	48	41,7 M\$
Laurentides	Mirabel	9525, rue Magloire-Lavallée	72	53 M\$
	Blainville	650, boulevard Curé-Labelle	72	51,6 M\$
Laval	Chomedey	540, boulevard des Prairies	96	74 M\$
Mauricie et Centre-du-Québec	Victoriaville	5, rue Dumas	72	51 M\$
	Drummondville	450, rue Hériot	72	51,3 M\$
Montréal	Beloeil	2051, rue Saint-Jean-Baptiste	96	71,5 M\$
	Châteauguay	200, rue Principale	120	102 M\$
	Saint-Amable	744, rue du Parchemin	72	60 M\$
	Saint-Jean-sur-Richelieu	519, rue Shannon	192	125 M\$
Montréal	Rivière-des-Prairies – Pointes-aux-Trembles	7099, boulevard Maurice-Duplessis	72	48,5 M\$
Outaouais	Gatineau (Hull)	125, boulevard Lionel-Émond	72	55,1 M\$

¹ Chaque composante d'un programme constitue un projet en soi.

Région administrative	Municipalité/arrondissement	Adresse	Nombre de places	Budget autorisé
Québec	Sainte-Foy	1576, route de l'Église	96	66 M\$
	Lebourgneuf	7400, rue de la Gandolière	96	66 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	75, chemin du Foyer	120	81 M\$

Programme de construction de nouvelles écoles secondaires

En raison de l'augmentation importante de la clientèle scolaire prévue dans plusieurs régions du Québec d'ici 2025, le ministère de l'Éducation (MEQ) a mandaté la SQI, au printemps 2019, pour la construction de 15 écoles secondaires. Le programme vise la construction d'écoles offrant un environnement sain, sécuritaire, stimulant et adapté aux besoins des élèves, des lieux de collaboration propices à la socialisation et aux échanges, des espaces pédagogiques flexibles et évolutifs, ainsi que des lieux où la nature est mise en valeur. Le budget global autorisé est de 2,96 G\$. Huit nouvelles écoles ont été livrées en 2023-2024, proposant ainsi 9 949 places additionnelles se destinant aux élèves.

Région administrative	Municipalité/arrondissement	Adresse	Nombre de places	Budget autorisé
Lanaudière	Terrebonne	1101, avenue Gabrielle-Roy	1 256	148 M\$
Laurentides	Mirabel	15060, Petite côte des Anges	1 280	161 M\$
	Saint-Jérôme	1031, boulevard Lajeunesse Ouest	1 256	156,4 M\$
Montérégie	Chambly	535, boulevard Brassard	1 365	177,3 M\$
	Saint-Zotique	300, 26 ^e Avenue	1 256	155,4 M\$
	Vaudreuil-Dorion	1005, rue de Clichy	1 256	156 M\$
Montréal	LaSalle	1511, rue Lapierre	1 024	153,9 M\$
Québec	Charlesbourg	85, rue de la Faune	1 256	174,4 M\$



Portefeuille de projets d'infrastructure

Dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, la SQI s'engage à mesurer sa performance en termes de respect des paramètres autorisés sur le plan des coûts et des échéanciers à toutes les étapes des projets. L'objectif consiste à accélérer la livraison des projets et à en optimiser les coûts.

À ce propos, la méthodologie d'analyse du portefeuille a été précisée ; la présentation des données du portefeuille de projets majeurs, sous gestion et en association, inclut dorénavant les données des projets à l'étude, en planification et en réalisation. Nouvellement, elle présente les projets gérés à l'intérieur de programmes. Ces regroupements visent à maximiser la valeur des investissements et à assurer une gestion coordonnée des projets, s'alignant sur les objectifs stratégiques.

SQL gestionnaire¹

163

projets à l'étude², en planification et en réalisation, dont 26 gérés au sein de 3 programmes³, pour une valeur totale de 43,76 G\$⁴.

HAUSSE DE

19,04 %

de la valeur des projets sous gestion aux étapes de planification et de réalisation, par rapport à 2022-2023.

SQL gestionnaire - répartition par étapes de projet

Étapes	Nombre	Coût de projet prévu	Pourcentage
Étude	44	9 057 280 906 \$	20,7 %
Planification	61	21 639 360 297 \$	49,5 %
Réalisation	58	13 058 735 416 \$	29,8 %
Total général	163	43 755 376 619 \$	100 %

1 Consiste à prendre en charge le développement d'un projet d'infrastructure publique sur son cycle de vie complet.

2 Les rapports annuels de gestion des années précédentes présentaient les données des étapes de planification et de réalisation seulement.

3 Programme des maisons des aînés et alternatives, programme de construction de nouvelles écoles secondaires et programme culturel.

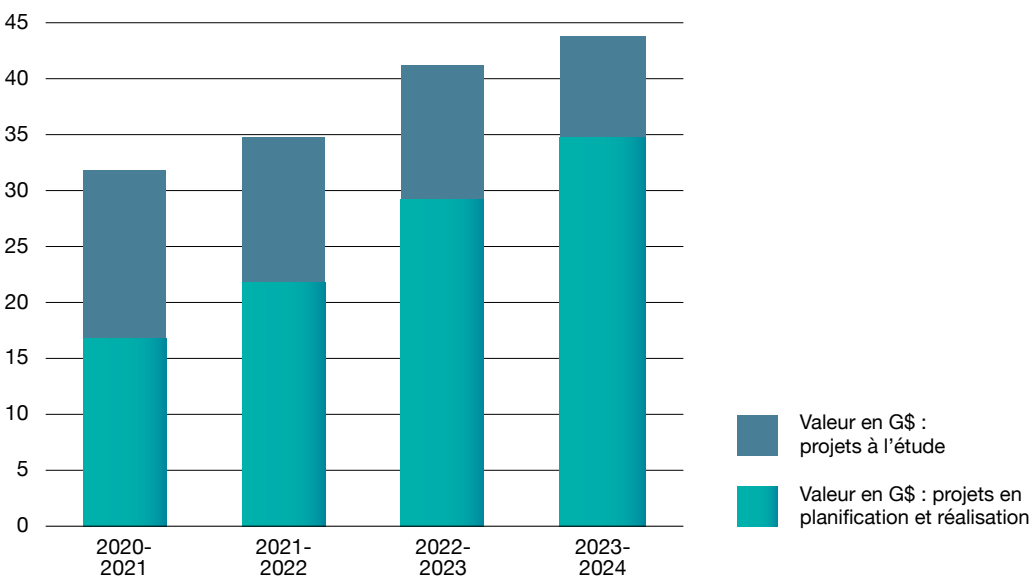
4 Auxquels s'ajoutent 57 projets livrés à l'étape de clôture, d'une valeur de 5,0 G\$.

SQL gestionnaire - répartition par secteurs

Secteurs	Nombre	Coût de projet prévu	Pourcentage
Culture	7	380 144 437 \$	0,9 %
Édifices gouvernementaux	39	3 496 125 029 \$	8 %
Éducation et enseignement supérieur	30	7 237 460 017 \$	16,5 %
Santé et services sociaux	81	30 560 180 104 \$	69,8 %
Autres	6	2 081 467 032 \$	4,8 %
Total général	163	43 755 376 619 \$	100 %

Évolution du portefeuille de projets sous gestion

Depuis 2018-2019, la valeur du portefeuille de projets sous gestion, en planification et en réalisation, a connu une augmentation de 303 %.



Faits saillants

Modes de réalisation

SQL gestionnaire - répartition du nombre de projets par modes de réalisation

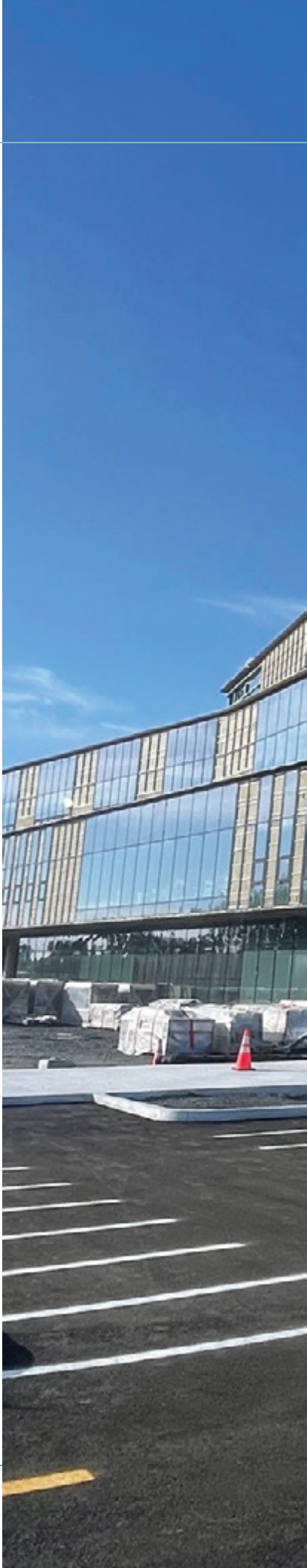
	Nombre de projets
Modes alternatifs ou innovants ¹	22
Entreprise générale	87
Gérance	23
À déterminer	31
Total	163

Motivée par le contexte d’effervescence du secteur de la construction et par sa volonté d’optimiser ses processus et d’augmenter la performance de ses projets, la SQL poursuit la diversification de ses modes de réalisation afin de réaliser les projets de façon plus efficiente et mieux adaptée au contexte du marché et des projets. Au 31 mars 2024, 17 % du nombre de projets majeurs, dont le mode de réalisation est déterminé, étaient réalisés en modes alternatifs ou innovants.

Visant à élargir la possibilité de choix de modes de réalisation, la SQL s’est concentrée, dans la période 2023-2024, à poursuivre le développement des modes de réalisation dits collaboratifs, soit le mode Conception-Construction Progressif (CCP) et le mode de réalisation de projet intégrée (RPI Integrated Project Delivery [IPD]). Les modes collaboratifs permettent de devancer la collaboration entre toutes les parties prenantes du projet, générant ainsi une meilleure compréhension quant aux besoins et aux enjeux, une prise en charge optimale des risques et une transparence accrue des effets découlant des décisions. Au 31 mars 2024, le mode CCP était associé à dix projets du portefeuille de projets majeurs sous gestion alors que le mode RPI était associé à un projet.

Le détail des modes utilisés à la SQL est publié sur le site Internet au : <https://www.sqli.gouv.qc.ca/expertises/gestion-de-projets#c940>.

¹ Incluent les modes de réalisation suivants : conception-construction usuels (CC, CCF, CCFE, CCFFE), conception-construction simplifié (CCS), conception-construction progressif (CCP), gérant-constructeur, réalisation de projet intégrée (RPI)





Quelques projets en cours

Construction des maisons des aînés et alternatives (MDAA)

Dans le cadre de ces projets, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite mettre de l'avant un nouveau concept d'hébergement et de soins de longue durée qui a pour objectif de créer des milieux de vie qui se rapprochent le plus possible d'un domicile.

Le concept d'hébergement développé priorise la qualité de vie des résidents et s'exprime à travers des principes directeurs qui visent, entre autres, à optimiser l'autonomie fonctionnelle et psychosociale des résidents ainsi que leur bien-être.

Programme

\$	Budget autorisé 2,8 G\$
📅	Livraisons prévues - Fin du programme en 2027 - 31 MDAA ont été livrées, pour un total de 2 544 places - 11 MDAA doivent être livrées d'ici la fin de 2024, pour un total de 720 places - 4 MDAA doivent être livrées entre 2025 et 2027, pour un total de 216 places

Le programme comprend le développement de 3 044 nouvelles places en hébergement permanent, ainsi que le remplacement de 436 places existantes de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Au total, le programme comporte 46 MDAA qui donneront à terme 3 480 places en hébergement.

Hors programme

\$	Budget autorisé selon le projet
📅	Livraisons prévues - Livraison à compter de 2025 - 20 MDAA pour un total de près de 2 600 places

En complément du programme, 20 CHSLD évolueront vers le modèle des MDAA (17 reconstructions et 3 réaménagements de CHSLD existants), afin d'assurer l'uniformité de l'offre et de répondre au besoin de la clientèle.

EXEMPLE : Maison des aînés et alternative (ancien CHSLD) – Maniwaki – Construction

Construction d'une maison des aînés et alternative d'une capacité de 100 places sur un terrain situé à proximité de l'hôpital de Maniwaki. Le projet permettra le regroupement des 69 places de l'actuel CHSLD de Maniwaki et des 14 places de l'unité de soins de longue durée de l'hôpital. De plus, 17 places supplémentaires seront créées. L'une des maisonnées, abritant 12 places, sera aménagée pour répondre aux besoins particuliers de la clientèle alternative. Le projet inclut également un centre de jour, d'une capacité de 15 à 20 personnes, ainsi qu'une salle des familles intégrant la culture autochtone.

Fait à noter, la maison est constituée d'une structure hybride de béton (cœur du bâtiment) et de bois lamellé-collé (ailes des maisonnées).

\$	Budget autorisé 127,5 M\$
📅	Livraison autorisée Hiver 2025

Programme de construction de nouvelles écoles secondaires

\$	Budget autorisé 2,96 G\$
📅	Livraisons prévues - 8 écoles ont été livrées en 2023-2024, pour un total de 9 949 places ; - 4 écoles seront livrées pour la rentrée scolaire 2024, pour un total de 6 975 places ; - 1 école sera livrée pour la rentrée scolaire 2026, pour un total de 2 512 places ; - 2 projets d'école sont en planification.

Comme il a été mentionné à la section des Projets livrés, le Québec a connu une augmentation importante de sa clientèle scolaire. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation a mandaté la SQI pour la construction de 15 écoles secondaires, regroupées en un programme.

Les écoles de nouvelle génération se veulent inspirantes et motivantes tant pour les élèves qui les fréquentent que pour le personnel qui y travaille. Les projets visent non seulement

à soutenir la réussite éducative et le bien-être des élèves mais aussi le développement durable. Pour ce faire, plusieurs solutions sont déployées telles que :

- > L'aménagement de lieux d'apprentissage ouverts et modulables favorisant la créativité, la collaboration et l'interaction ;
- > La configuration de bâtiments favorisant l'apport de lumière et un ensoleillement naturel ;

La signature architecturale de ces écoles prévoit l'intégration de matériaux québécois, tels que le bois et l'aluminium, et une forte identité visuelle avec les accents de bleu sur la façade.

EXEMPLE : École secondaire du Centre de services scolaire des Chênes – Drummondville – Construction

Construction d'une école secondaire sur le territoire du Centre de services scolaire des Chênes, dans le secteur de Saint-Nicéphore à Drummondville. La future école permettra d'accueillir 1 256 places-élèves, contribuant ainsi à réduire le déficit d'espace.

\$	Budget autorisé 168,0 M\$
📅	Livraison Juin 2024

Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement

Construction d'une nouvelle tour de douze étages, agrandissement et réaménagement d'une partie des bâtiments existants, et augmentation du nombre de places de stationnement. La réalisation du projet permettra d'améliorer la capacité d'accueil, la faisant passer de 308 à 554 lits, de renforcer la prévention et le contrôle des infections, et d'assurer des soins et des services spécialisés dans des délais acceptables. Le projet vise également à ajuster l'offre des services ambulatoires, thérapeutiques et diagnostiques. La construction et l'agrandissement ajouteront une superficie de 35 210 m² à l'hôpital.

\$	Budget autorisé 549,6 M\$
📅	Livraison autorisée Automne 2027

Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement

Le nouveau complexe hospitalier regroupera sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus les soins et les services actuellement dispensés par ce dernier ainsi que les activités de l'Hôtel-Dieu de Québec.

La portée du projet couvrant plus de 208 000 m² totalisera notamment 700 lits d'hospitalisation, 56 civières à l'urgence et 30 salles au bloc opératoire.

\$	Budget autorisé 2,24 G\$
📅	Livraison autorisée Automne 2029

Hôpital de Thetford Mines, urgence – Réaménagement et agrandissement

L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence actuelle et de certains espaces adjacents permettront l'ajout de 5 civières pour un total de 15, toutes dotées d'aménagements fermés. Le projet permet également l'ajout d'une salle d'allaitement, d'une salle de décontamination, d'une pièce à pression négative et d'une salle de réanimation.

\$	Budget autorisé 34,4 M\$
📅	Livraison autorisée Hiver 2025



Faits saillants

Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) Dominique-Savio – Montréal – Agrandissement et réaménagement

Agrandissement de l'aile D du CRJDA pour accueillir quatre unités de vie ouvertes, et réaménagement de son aile C pour convertir les deux unités de vie ouvertes en une unité de vie fermée au rez-de-chaussée.

\$	Budget autorisé 68,9 M\$
📅	Livraison autorisée Été 2026

Palais de justice de Saint-Hyacinthe – Reconstruction et agrandissement

Construction d'un nouveau palais de justice répondant aux besoins actuels et aux normes de sécurité en vigueur. Puisque le nouvel immeuble sera construit sur le site de l'ancien palais, le projet inclut une relocalisation temporaire des occupants et des services. Le nouveau palais de justice permettra d'augmenter sa capacité d'une superficie brute de 8166 m² et bénéficiera de nouveaux espaces adaptés répondant aux besoins des personnes victimes d'actes criminels, tels que l'aménagement de locaux réservés aux enfants-témoins et d'un quartier de garde jeunesse avec sécurigare.

\$	Budget autorisé 185,5 M\$
📅	Livraison autorisée Été 2026

Palais de justice de Roberval – Réfection et agrandissement

La réfection et l'agrandissement du bâtiment actuel ainsi que la démolition de l'ancien établissement de détention permettront, à terme, de faciliter à la population de la région l'accès aux services judiciaires. Ce projet, d'une superficie qui totalisera plus de 8 000 m², répondra aux nouvelles exigences en matière de sécurité et de technologie. Le palais

de justice sera notamment composé de 4 salles d'audience modernes et de 33 salles pour la tenue des rencontres entre avocats et clients, dont certaines sont réservées aux télétémoignages ou utilisées comme visioparloirs. Le projet permettra également de rapatrier les bureaux du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du ministère de la Sécurité publique. En 2021, un incendie sur le chantier a eu un effet significatif sur le déroulement des travaux.

\$	Budget autorisé 66,2 M\$ – En révision
📅	Livraison autorisée En révision

Édifce Gérard-D.-Levesque – Québec – Réfection et réaménagement

Travaux de restauration, de mise aux normes et de réaménagement de l'édifice patrimonial construit en 1883 et situé au 12, rue Saint-Louis à Québec. Les nouveaux aménagements permettront d'accueillir deux fois plus d'occupants, soit plus de 700 employés et employés du ministère des Finances.

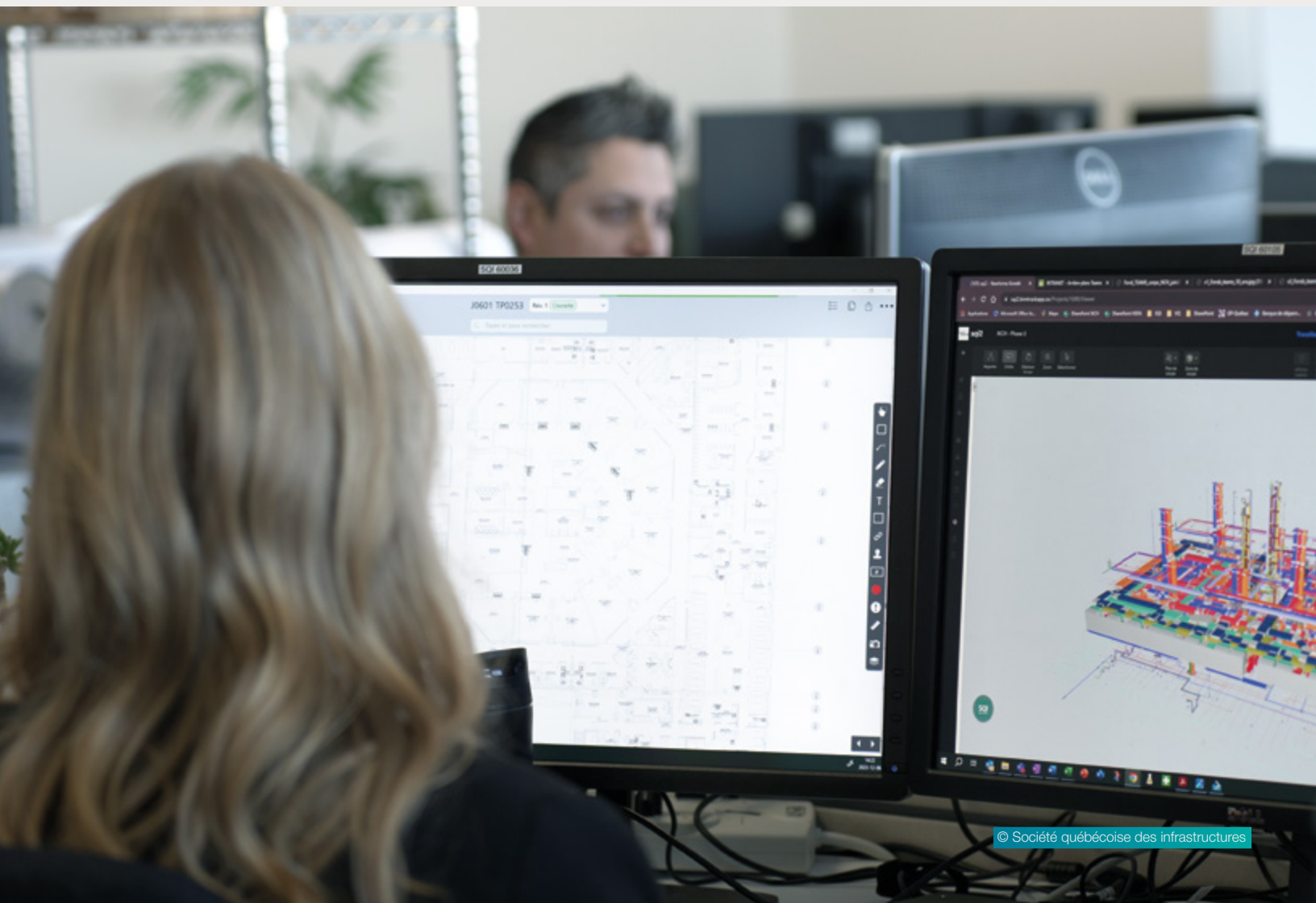
\$	Budget autorisé 315 M\$
📅	Livraison autorisée Printemps 2027

Édifce Hector-Fabre – Québec – Réaménagement

Ce projet s'inscrit dans la démarche gouvernementale de transformation des milieux de travail et accueillera notamment le siège social de la SQI. Il permettra de réduire de plus de 36 % les espaces occupés par les ministères et organismes actuels. En outre, les nouveaux aménagements de la SQI sont visés par une certification *LEED v4 C + CI*.

\$	Budget autorisé 46 M\$
📅	Livraison autorisée Printemps 2026





Les approches *BIM* et *PCI*: des pratiques intégrées en appui à la mission de la SQI

Les approches de la modélisation des données des infrastructures (*BIM*) et du processus de conception intégrée (*PCI*) sont maintenant systématiquement déployées dans les nouveaux projets majeurs sous gestion. Au 31 mars 2024, 114 projets intégraient le *BIM* et le *PCI*, soit 69 % des projets majeurs sous gestion.

L'organisation du Sommet *BIM* 2023

La SQI, à titre de coporteuse de la Feuille de route gouvernementale pour le BIM avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, a poursuivi ses actions de promotion des meilleures pratiques et de mobilisation de l'industrie.

Elle a notamment organisé le *Sommet BIM 2023*, tenu à Québec et à Montréal en novembre 2023, afin d'accroître la notoriété de cette initiative gouvernementale d'envergure et de susciter l'adhésion des acteurs de l'industrie à cet égard. Sous la thématique *La collaboration des parties prenantes: au cœur de la Feuille de route gouvernementale*, l'événement a regroupé près de 700 participantes et participants, constituant un lieu d'échanges porteurs avec des représentants d'entreprises, d'organismes, de donneurs d'ouvrage publics et d'associations œuvrant dans le domaine de la construction au Québec.

Poursuite du développement des pratiques intégrées

L'évolution des pratiques intégrées (pratiques collaboratives et numériques) adaptées aux modes de réalisation est le fruit d'un parcours amorcé il y a dix ans avec le projet corporatif de déploiement des pratiques intégrées *BIM-PCI* qui pave la voie progressivement à un changement de culture au sein de l'industrie de la construction et vers des modes collaboratifs.

Le développement des pratiques intégrées se poursuit pour améliorer la productivité, répondre à l'enjeu de la disponibilité de la main-d'œuvre et soutenir le recours accru à la construction hors site. Au cours des prochaines années, la SQI souhaite miser sur la valorisation des données et élargir le recours au *BIM* et au *PCI* afin de soutenir les domaines d'affaires de la Société. Au-delà de l'usage répandu du *BIM* pour la visualisation et la coordination interdisciplinaire à l'aide de la maquette (modélisation 3D), la SQI vise l'introduction continue et progressive d'un nombre grandissant d'usages *BIM* et de gestion de l'information durant le cycle de vie d'une infrastructure au bénéfice d'un projet ou d'une infrastructure. Les usages reliés à la gestion des exigences, à la gestion de la planification (4D), à la gestion des coûts de projet (5D), à la simulation et l'intégration des éléments de développement durable (6D) et à l'utilisation des données du projet à des fins d'exploitation (7D) sont progressivement intégrés. D'ailleurs, en 2023-2024, cinq projets ont intégré un usage supplémentaire à la modélisation 3D, soit pour soutenir des objectifs de suivi des besoins clients ou des exigences de programmation, ou des objectifs d'exploitation et de maintien des actifs.



Projets réalisés en association

En plus de ses activités de gestion de projets, la SQI accompagne les organismes publics dans 30 projets¹ pour une valeur totale de 24,8 G\$².

La complexité croissante des projets d'infrastructure publique, les investissements considérables qu'ils nécessitent et la diversité grandissante des modes de réalisation justifient le recours à une expertise de haut niveau.

Qu'il s'agisse d'infrastructures liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur, au réseau de la santé et des services sociaux, aux sports, aux services communautaires, au tourisme et aux loisirs, au transport collectif ou au réseau routier, les organismes qui s'associent à la SQI conservent la maîtrise de leur projet tout en bénéficiant de son expertise, de sa compétence et de ses conseils à toutes les étapes de leurs projets. Cette offre de service s'applique, notamment à l'égard de la gouvernance, de la gestion de projets, des livrables prescrits par la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*, de l'approvisionnement et de la reddition de comptes.

La SQI accompagne l'organisme public en visant l'obtention des résultats attendus en termes de besoins, de portée, de budget et d'échéancier, que ce soit par l'optimisation de la solution retenue, la sélection du mode de réalisation ou la maîtrise des paramètres stratégiques. Elle offre au gouvernement l'assurance que les projets seront réalisés selon les meilleures pratiques, avec des paramètres cohérents et optimisés.

Répartition du nombre de projets par modes de réalisation

	Nombre de projets
Modes alternatifs ou innovants	5
Entreprise générale	12
Gérance	10
À déterminer	3
Total	30

1 Projets à l'étude, en planification ou en réalisation.

2 Auxquels s'ajoutent 2 projets en clôture, d'une valeur estimée à 228,8 M\$.

Quelques projets en association

Projet	Organisme public initiateur du projet	Mode de réalisation	Étape en cours
Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou - Prolongement	Autorité régionale de transport métropolitain conjointement avec la Société de transport de Montréal ¹	Gérance de construction	Réalisation
Centre d'exploitation de Saint-Hubert du RTL (phase I) – Longueuil - Construction	Réseau de transport de Longueuil	Entreprise générale	Planification
Parc olympique, toiture du stade – Montréal - Reconstruction	Parc olympique	Conception-construction (CC) en mode collaboratif	Réalisation
Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi - Construction	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James	Entreprise générale	Planification
Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction et élargissement	Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Conception-Construction Financement (CCF)	Réalisation
École primaire-secondaire de la Commission scolaire Kativik – Quaqaq – Construction	Commission scolaire Kativik	Entreprise générale	Planification
Polytechnique Montréal – Acquisition, agrandissement et réaménagement	Polytechnique Montréal	Entreprise générale	Planification
École secondaire Sophie-Barat du Centre de services scolaire de Montréal – Agrandissement, réfection et réaménagement	Centre de services scolaire de Montréal	À déterminer	Planification
Musée national des beaux-arts du Québec, Espace Riopelle – Québec – Agrandissement	Musée national des beaux-arts du Québec	Entreprise générale	Réalisation

¹ Conforme à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*.



Gestion contractuelle

Alors que la SQI est l'un des deux plus grands donneurs d'ouvrages publics au Québec, la gestion contractuelle est au cœur de ses activités, et elle maintient les plus hauts standards en la matière, à l'image de ses valeurs organisationnelles d'intégrité et d'excellence. Assujettie à l'encadrement contractuel de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, elle applique rigoureusement les règles et met en œuvre des pratiques permettant d'atteindre une gestion contractuelle exemplaire.

→ **9 122**

Nombre de contrats¹ conclus en 2023-2024 par la SQI pour des travaux de construction, des services professionnels, des services de nature technique et d'approvisionnement.

→ **2,3 G\$**

Valeur de ces contrats.

→ **95 %**

Taux de tous les contrats (valeur) conclus à la suite d'un processus d'appel d'offres public et de 5 % pour les contrats attribués de gré à gré.

→ **86 %**

Taux de contrats (valeur) issus des activités de la gestion des projets majeurs. Une proportion de 13 % provient des activités de gestion immobilière et le pourcentage résiduel est attribuable au secteur de l'administration.

→ **2 905**

Nombre d'entrepreneurs, de prestataires de services et de fournisseurs. Cette donnée démontre les efforts de la SQI afin d'assurer une saine concurrence et une rotation équitable entre les contractants.

¹ Toutes les données de la section Gestion contractuelle excluent les contrats d'une valeur inférieure à 1 000 \$, les contrats conclus avec un organisme public, les engagements conclus dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services par le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec dont la SQI peut bénéficier, ainsi que les baux et leurs contrats accessoires conclus par la SQI avec des propriétaires d'immeubles.

Contrats conclus en 2023-2024 par modes de sollicitation ($\geq 100\,000\text{\$}$)

	Valeur des contrats (\$)	%	Nombre de contrats
Appels d'offres publics	2 215 547 934	98,2 %	511
Appels d'offres sur invitation	116 100	< 0,1 %	1
Gré à gré	38 907 658	1,7 %	164
TOTAL	2 254 571 692	100,0 %	676

Contrats conclus en 2023-2024 selon leur nature

Nature	Valeur des contrats (\$)	%	Nombre de contrats
Architecture et génie	343 546 723	14,7 %	478
Travaux de construction	1 833 509 077	78,4 %	3 430
Services de nature technique	84 591 816	3,6 %	2 916
Approvisionnement	28 033 690	1,2 %	1 374
Autres services professionnels	48 767 434	2,1 %	924
TOTAL	2 338 448 740	100,0 %	9 122



Gestion financière

Au cours de l'exercice financier, la Société a dégagé un excédent de 10,8 M\$, ce qui représente moins de 0,3 % de son chiffre d'affaires. Ces résultats, qui sont légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires, s'expliquent principalement par la bonne performance des revenus de stationnement et la croissance soutenue du volume en gestion de projets.

Maintenir l'équilibre

Bien que l'industrie immobilière ait connu une forte inflation et subi les effets de la hausse des taux d'intérêt au cours des dernières années, la Société a été en mesure d'assurer l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2023-2024, et ce, alors que les hypothèses ayant permis d'établir la tarification en location d'espaces dataient de la période prépandémique.

Changer pour mieux informer

Au cours des dernières années, la SQI a connu une croissance considérable de son portefeuille en gestion de projets, faisant presque doubler son nombre d'employés. Or, la méthode utilisée jusqu'en 2022-2023 pour présenter les résultats financiers ne traduisait pas cette effervescence et ne permettait pas de mesurer pleinement la réalité économique de la SQI. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2023, des modifications importantes ont été apportées aux conventions comptables de la Société afin de refléter, directement dans les résultats, les revenus liés à la gestion de projets. De plus, la méthode de l'avancement des travaux est dorénavant appliquée uniformément à tous les projets.

Conséquemment, la comparabilité des états financiers des deux dernières années se trouve grandement affectée, faisant passer les revenus de gestion de projets de 263 M\$ en 2022-2023 à 2 792 M\$ en 2023-2024. Cette augmentation de près de 1 100 % est essentiellement attribuable à ce changement de mode de comptabilisation des revenus en gestion de projets.

La SQI a également profité de ce changement majeur pour revoir la présentation de plusieurs postes aux états financiers afin d'en faciliter leur appréciation et de rendre leur lecture plus transparente.



Mélanie Émond, conseillère aux contrats

Catherine Vézina, conseillère stratégique à la direction

Nancy Perreault, agente de secrétariat

© Société québécoise des infrastructures



Tarification des biens et services

Conformément à la *Politique de financement des services publics* énoncée par le ministère des Finances du Québec, la SQI doit rendre compte de la tarification des biens et des services qu’elle fournit à la population, aux entreprises et aux municipalités.

Bien que l’organisation offre la quasi-totalité de ses biens et de ses services à des ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec, une portion équivalant à 1,0 % de ses revenus est perçue auprès d’organisations visées par cette politique.

Nature des biens et services rendus	Valeur des biens et services rendus en 2023-2024	Mode de fixation des tarifs	Date de révision	Clientèle
Espaces de stationnement ¹	30,7 M\$	Selon les taux du marché	Annuellement au 1 ^{er} avril	Population
Location d’espaces dans des immeubles	8,3 M\$	Selon les taux du marché	À la signature ou au renouvellement des baux	Particuliers, entreprises, municipalités et gouvernement du Canada
TOTAL	39,0 M\$			

1 Service fourni par l’entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec (SPAQ).



02

PLANS D'ACTION

Plan stratégique 2023-2027

L'exercice 2023-2024 marque le déploiement du Plan stratégique 2023-2027 de la SQL. D'une durée de quatre ans, ce plan, adopté par le conseil d'administration le 23 février 2023, a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin 2023. Ce nouveau plan stratégique contient les priorités de la Société pour réaliser sa vision à moyen et à long termes. Il l'amène à se projeter dans l'avenir et à déterminer les objectifs stratégiques qu'elle doit atteindre afin de concrétiser sa mission ainsi que sa vision.

La vision de la SQL a été revue pour prendre en compte l'évolution importante de l'organisation ainsi que le contexte changeant de son industrie :

Partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités

Consolidation des acquis et des expertises, collaboration accrue avec les clients et la collectivité, maintien du leadership en développement durable et fierté de participer à la mission de la SQL sont quelques-uns des objectifs qui ont émergé des consultations et qui ont conduit à cette vision renouvelée pour l'organisation.

Il ressort également de cette vision que la SQL se caractérise par sa capacité à piloter des activités de gestion de projets et de gestion immobilière complexes. Les solutions qu'elle développe doivent concilier les conditions de marché et les vues de nombreuses parties prenantes, en respect de l'encadrement légal et réglementaire et d'exigences techniques toujours plus nombreuses. Le maintien de ce savoir-faire demeure un exercice d'équilibre, car l'environnement de la SQL se complexifie aussi rapidement que ses responsabilités augmentent, mettant sous pression les ressources et les structures de l'organisation.

Globalement, les éléments de contexte suivants ont été pris en considération dans le cadre de l'élaboration du plan :

- > Des investissements publics soutenus en infrastructures
- > L'effervescence des marchés
- > Un monde du travail en mutation
- > La capacité d'associer flexibilité et pérennité des immeubles
- > La lutte contre les changements climatiques
- > L'opportunité des approches numériques et de collaboration

CHOIX STRATÉGIQUES

Le Plan stratégique 2023-2027 comporte deux enjeux principaux, cinq orientations, onze objectifs et treize cibles. Le premier enjeu concerne la capacité à accomplir pleinement la mission de la SQL malgré les défis importants, tandis que le second enjeu vise son engagement à construire avec ses partenaires un avenir où les infrastructures tiendront lieu de vecteur local et national de croissance économique et sociale durable.

ENJEU STRATÉGIQUE 1 : La responsabilité d'expert immobilier du gouvernement

Le portrait socioéconomique dans lequel évolue la SQL illustre l'ampleur des défis qu'elle doit relever pour assumer ses responsabilités. Dans un contexte marqué par l'incertitude, les organisations adoptent généralement des stratégies qui privilégient la réussite de leurs objectifs fondamentaux, tout en misant sur l'innovation et la capacité d'adaptation pour les atteindre. Afin de garantir la réalisation de ses missions essentielles face à ces défis, la SQL consolide ses acquis et assure la performance d'indicateurs clés que ses équipes suivent au quotidien. Ceux-ci portent sur les enjeux du déficit de maintien d'actifs, les attentes croissantes à l'égard de la transformation du milieu de travail et le respect des paramètres des projets majeurs.

Ainsi, pour le premier enjeu de son plan stratégique, la SQL priorise l'investissement de ses ressources dans l'atteinte d'objectifs qui constituent un socle solide, assurant des services de qualité, peu importe ce que réserveront les quatre prochaines années.



Nouveau milieu de travail

© Direction immobilière du Nord de Montréal

ENJEU STRATÉGIQUE 2: La contribution à un avenir prospère et durable des collectivités

La SQI contribue à la prospérité des collectivités par la gestion de son parc immobilier et par la livraison des projets d'infrastructure. À titre de donneur d'ouvrage public de premier plan, la SQI est reconnue comme un acteur économique majeur. Pérenniser, voire amplifier sa contribution à la prospérité du Québec constitue donc une priorité pour la SQI. Elle est également un vecteur de changements par la mise en œuvre de nombreuses mesures d'exemplarité de l'État, notamment en matière de développement durable. Face aux défis grandissants qu'occasionnent les changements climatiques et à leurs répercussions sur les infrastructures, l'innovation doublée de la collaboration avec l'ensemble de ses partenaires deviennent des atouts majeurs. De même, la SQI souhaite s'appuyer sur la proximité de ses activités avec les citoyens afin d'accentuer son effet positif sur l'activité économique régionale, sur l'amélioration du cadre de vie et sur l'implication de toutes les parties prenantes à ses interventions. En résumé, pour la SQI, l'apport des infrastructures dans l'essor économique, social et durable des collectivités doit se construire et s'épanouir en collaboration.

À sa première année de mise en œuvre, le Plan stratégique 2023-2027 a produit des résultats intéressants mais démontre que les cibles identifiées représentent des défis stimulants pour toutes les équipes de la Société. Au 31 mars 2024, six cibles ont été atteintes, alors que cinq cibles ne l'ont pas été. À noter que pour cette première année de déploiement du plan stratégique, aucune cible n'avait été définie pour les indicateurs 1 et 2. Les résultats obtenus au 31 mars 2024, soit 50,0 % de projets majeurs qui respectent le paramètre d'échéancier autorisé et 62,5 % de projets majeurs qui respectent le paramètre de coûts autorisés, constitueront les mesures de référence qui permettront d'identifier les cibles des trois prochaines années pour ces deux indicateurs.

De façon plus spécifique, en ce qui a trait aux cibles atteintes :

- > la cible de 85 % du taux de réalisation des projets en maintien d'actifs a été largement dépassée avec un résultat de 156 % ;
- > le taux d'inoccupation du parc immobilier est demeuré sous la barre du 2 % avec un résultat de 1,96 % ;
- > la cible de deux nouveaux services numériques offerts a été dépassée avec quatre nouveaux services créés ;
- > la cible de réduction de 29 % des émissions de gaz à effet de serre a été atteinte avec un résultat de 33 %

- > la Société dépasse la cible de 80 % avec un taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de service générale s'établissant à 82,7 % ;
- > la cible de 5 % d'augmentation du nombre moyen de soumissionnaires par appel d'offres public a été dépassée avec un résultat de 16,5 %.

Comme il a été mentionné ci-dessus, certaines cibles représentent des défis stimulants pour la SQI. Ainsi, on note que :

- > la cible de 60 % des infrastructures dans un état satisfaisant n'a pas été atteinte. Le résultat de 56 % est attribuable à la dégradation naturelle des actifs et aux nouveaux travaux répertoriés lors des inspections réalisées en 2023 ;
- > sur un objectif de 10 000 m², la superficie cumulative d'espaces transformée en milieu de travail axé sur les activités dans les immeubles à vocation administrative n'a été que de 5 024 m², en raison notamment du report à l'échéancier de deux projets ;
- > avec un résultat de 0 %, la cible de bâtiments en propriété évalués en vue de la priorisation des interventions visant la réduction de leur vulnérabilité aux changements climatiques n'a pas été atteinte. Cependant, les travaux exécutés au cours de 2023-2024 ont permis de réaliser des études de 1^{er} niveau sur tous les bâtiments, ce qui permet maintenant de cibler les bâtiments qui nécessitent une évaluation plus approfondie de 2^e niveau. C'est sur la base de ces évaluations de 2^e niveau que les résultats des trois prochaines années seront mesurés ;
- > la cible de 30 % de projets majeurs pour lesquels la collectivité concernée bénéficie d'une évaluation de l'impact social (IS) n'a pas été atteinte. Le résultat de 8 % s'explique par la mise en place trop récente d'un nouveau processus au sein de la Société permettant de réaliser ces évaluations de l'IS. Cette mise en place étant maintenant terminée, ceci devrait permettre un accroissement du nombre d'évaluations au cours des prochaines années ;
- > la cible de 70 % des projets d'infrastructure publique majeurs intégrant les approches collaboratives de conception intégrée et de modélisation des données du bâtiment (BIM) a presque été atteinte avec un résultat de 69 %.

Le tableau suivant présente les résultats détaillés obtenus à la fin de l'exercice.

L'an «un» du Plan stratégique 2023-2027 : les résultats

ENJEU 1 : LA RESPONSABILITÉ D'EXPERT IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Orientation 1 : Respecter nos engagements en matière de projets d'infrastructure

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1 Améliorer la gestion de la performance en matière d'échéancier des projets	1 Pourcentage de projets majeurs qui respectent le paramètre d'échéancier autorisé	Performance de référence*	50,0 %
1.2 Améliorer la gestion de la performance en matière de coûts des projets	2 Pourcentage de projets majeurs qui respectent le paramètre de coûts autorisés	Performance de référence*	62,5 %

* Les résultats 2023-2024 de ces indicateurs agiront comme mesures de référence pour établir les cibles des trois prochaines années.

Orientation 2 : Gérer le parc immobilier de l'Administration gouvernementale de façon responsable

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
2.1 Renforcer la performance en maintien d'actifs immobiliers	3 Taux de réalisation des projets en maintien d'actifs	85 %	156 % Cible atteinte
	4 Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant	60 %	56 % Cible non atteinte
2.2 Optimiser la gestion du parc immobilier	5 Taux d'inoccupation du parc immobilier	≤ 2 %	1,96 % Cible atteinte
	6 Superficie cumulative d'espaces en TMT dans les immeubles à vocation administrative	10 000 m ²	5 024 m ² Cible non atteinte

Orientation 3 : Consolider les services offerts grâce aux opportunités de la transformation numérique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.1 Accroître la valeur ajoutée des services par l'intégration des technologies et l'exploitation de l'actif de données	7 Nombre de nouveaux services numériques offerts	2	4 Cible atteinte



ENJEU 2: LA CONTRIBUTION À UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Orientation 4: Être proactif en immobilier public durable

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.1 Réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier, en soutien à la lutte contre les changements climatiques	8 Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 2012-2013	-29 %	-33 % Cible atteinte
4.2 Améliorer la prise en compte du risque climatique dans la gestion de l'actif immobilier de l'Administration gouvernementale	9 Pourcentage de bâtiments en propriété évalués en vue de la priorisation des interventions visant la réduction de leur vulnérabilité aux changements climatiques	20 %	0 % Cible non atteinte
4.3 Identifier les occasions d'accroître l'acceptabilité sociale en soutien à la réussite des projets	10 Pourcentage de projets majeurs pour lesquels la collectivité concernée bénéficie d'une évaluation de l'impact social	30 %	8 % Cible non atteinte

Orientation 5: Renforcer la collaboration avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.1 Bonifier la relation client	11 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de service générale	80 %	82,7 % Cible atteinte
5.2 Développer avec les partenaires des approches diversifiées et agiles lors de l'appel au marché	12 Pourcentage d'augmentation du nombre moyen de soumissionnaires par appel d'offres public par rapport à l'exercice 2022-2023 (2,65 soumissionnaires par appel d'offres)	+5 %	+16,5 % Cible atteinte
5.3 Contribuer à l'amélioration de l'efficacité du secteur de la construction et de l'immobilier par un meilleur échange d'information sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures	13 Pourcentage de projets d'infrastructure publique majeurs intégrant les approches collaboratives de conception intégrée et de modélisation des données du bâtiment (BIM)	70 %	69 % Cible non atteinte



Le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges
© Société québécoise des infrastructures

Déclaration de services à la clientèle

La SQI entretient un lien privilégié avec plusieurs clientèles, dont les ministères et les organismes qu'elle dessert. Le service à la clientèle est au cœur des activités quotidiennes menées par l'ensemble des équipes et se traduit, entre autres, par des engagements inscrits dans sa Déclaration de services à la clientèle (DSC). Rappelons qu'une version mise à jour est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 comprenant 14 engagements se déclinant en 19 indicateurs. Cette refonte traduit la poursuite d'une culture axée sur l'amélioration continue, une harmonisation du niveau de service à la SQI et une expérience client au cœur des préoccupations de ses employés.

Au cours de l'année 2023-2024, des réflexions en lien avec le service à la clientèle ont amené la Société à réduire son nombre d'indicateurs à 16. Cet ajustement avait pour objectif de s'engager et de réaliser une évaluation de la performance selon la réalité des secteurs d'affaires et, par conséquent, de concentrer les efforts des équipes sur les éléments à réelle valeur ajoutée pour la clientèle. Afin de suivre l'évolution des indicateurs, ces derniers sont surveillés et répertoriés dans un tableau de bord, accessible aux équipes et à la haute direction.

L'analyse des faits saillants des résultats met en lumière une baisse à l'égard du respect des échéanciers convenus pour les projets livrés au cours de l'exercice. Cela peut s'expliquer par la surchauffe des marchés et la pénurie de main-d'œuvre sur les chantiers de construction. Par ailleurs, plusieurs des projets livrés cette année ont eu à traverser la période pandémique durant l'une des phases de leur construction. La SQI met en place des mesures pour redresser la situation.

De plus, bien que les cibles ne soient pas toutes atteintes, on observe une hausse des résultats concernant le respect des budgets autorisés et la communication des frais facturables pour les projets en gestion immobilière. Cette hausse résulte de la sensibilisation des équipes et d'un suivi renforcé. Les résultats au 31 mars 2024 sont présentés dans le tableau ci-après.

Indicateurs	Cibles	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
INDICATEURS GÉNÉRAUX			
Satisfaction de la prestation de service globale	80 %	80,6 %	82,7 %
Communication des changements apportés à la tarification dans les 45 jours ouvrables	85 %	100 %	100 %
INDICATEURS POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE			
Respect des échéanciers convenus	85 %	80 %	45,2 % ¹
Respect des budgets autorisés	85 %	100 %	90,9 % ¹
Respect des communications	85 %	87,3 %	87,1 %
Frais facturables communiqués dans les 45 jours ouvrables suivant la fermeture du projet	85 %	—	— ²
INDICATEURS POUR LA GESTION IMMOBILIÈRE			
Satisfaction du délai de traitement	85 %	81,4 %	82,7 %
Satisfaction globale du service rendu	85 %	82 %	81,3 %
Accusé de réception réalisé dans les 5 jours ouvrables	85 %	90,4 %	90,1 %
Rendez-vous de la revue de la demande fixé dans les 10 jours ouvrables	90 %	81,1 %	80,4 %
Revue de la demande effectuée dans les 30 jours ouvrables	85 %	80,1 %	82,9 %
Respect des échéanciers convenus	85 %	76 %	64,3 % ¹

1 Ces indicateurs sont évalués pour les projets livrés et allouent des marges de manœuvre de 10 % en ce qui a trait aux budgets et de 25 % quant aux échéanciers; ils prennent en considération les ajustements aux paramètres de projets requis dans le contexte du marché et autorisés en conséquence.

2 Une évaluation de la méthode de calcul de l'indicateur est en cours.

Indicateurs	Cibles	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Respect des budgets autorisés	85 %	68 %	74,9 % ¹
Respect des communications	85 %	92 %	86,3 %
Frais facturables communiqués dans les 45 jours ouvrables suivant la fermeture du projet	85 %	33,3 %	35,4 %
INDICATEUR POUR LES PROJETS EN ASSOCIATION			
Respect des communications pour les projets en association	85 %	100 %	97,9 %

La mesure de satisfaction des clients à l'égard de la SQI représente l'indicateur principal de cette déclaration de services. Il est mesuré à partir du résultat obtenu à la question portant sur la satisfaction issue de chacun des cinq sondages réalisés auprès de la clientèle. Certains d'entre eux sont menés sur une base annuelle, d'autres sont transmis à la suite d'une intervention spécifique. Chaque sondage a une pondération d'ensemble. Le tableau ci-dessous illustre les résultats de chaque type de sondage qui conduisent au résultat de 82,7 % portant sur la satisfaction de la prestation de service globale.

Satisfaction générale à l'égard du service

Type de services sondés	Catégories de clients	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Appels de service au centre d'appels	Utilisateurs du centre d'appels	82 %	81 %
Projets d'exploitation	Personnes représentant le client pour les projets mineurs et standards en exploitation	96 %	92 %
Satisfaction globale	Hauts dirigeants des ministères et organismes	65 %	74 %
Projets majeurs d'infrastructure	Personnes représentant l'organisme public initiateur du projet ou le ministère pour les projets majeurs d'infrastructure	85 %	87 %
Projets en association	Personnes représentant l'organisme public initiateur du projet ou le ministère pour les projets en association	90 %	90 %



Témoignages de clients satisfaits

« Je tiens à remercier l'équipe de la SQI d'avoir pris en charge rapidement et efficacement un dégât d'eau [...], dans le bâtiment qui accueille notre ministère, durant la nuit du 4 octobre. Tous les efforts nécessaires pour rectifier la situation ont été déployés, c'est très apprécié! »

– Éric Nadeau, chef du Service des ressources matérielles et immobilières, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

« Je souhaitais [...] vous remercier pour vos démarches en lien avec les préparatifs et le déroulement de la visite du site de l'hôpital de Verdun. [...] Le fait de rendre le chantier accessible à des personnes en fauteuil roulant a nécessité des adaptations, mais celles-ci ne sont pas passées inaperçues. C'est un beau succès! »

– Eliane Favreau, conseillère cadre, direction générale adjointe, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

« Merci de votre précieuse collaboration et de votre professionnalisme pour la tenue des travaux extérieurs de notre stationnement. [...] Je considère que la collaboration de chacun a fait en sorte que ce chantier s'est bien déroulé, dans des délais très acceptables, et que les résultats sont très satisfaisants. »

– Aline Vigneault, adjointe administrative, direction régionale de l'Estrie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

« La formation sur le système de management de la qualité (SMQ) présentée par la SQI a été appréciée de façon unanime. En plus du côté formatif, ça donne la chance aux équipes de comprendre votre mode de fonctionnement, [...] de se mettre au diapason de vos pratiques ou bien d'en apprendre davantage sur la gestion de projet. »

– Olivier Dominic Galarneau, directeur de la gestion des projets, direction générale de la gestion des infrastructures, ministère de l'Éducation

« Je tiens à vous féliciter à la suite de l'assemblée citoyenne du nouveau complexe hospitalier de Québec, mais aussi, pour l'ensemble des liens avec les voisins. J'ai bien senti la satisfaction de vos interventions. [...] Bravo! »

– Mario Chrétien, ing. M.Sc., physicien médical, CHU de Québec-Université Laval



Simon Lapierre, coordonnateur à la centrale
Josée Lortie, préposée à la centrale
© Société québécoise des infrastructures





Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
(CRJDA) de Thérèse-De Blainville

© Société québécoise des infrastructures

Gestion des ressources humaines : croissance, intégration des employés et organisation apprenante

L'année 2023-2024 marque le dernier chapitre du Plan d'action des ressources humaines 2021-2024 de la SQL. Ce plan était articulé autour de trois axes d'intervention, soit : Soutenir la croissance, Contribuer à la transformation organisationnelle et Maintenir un niveau d'expertise de haute qualité.

Recrutement en mode créatif

Toujours frappée par un contexte de croissance de son portefeuille, la SQL a accueilli dans ses rangs plus de 400 employés¹ au cours de l'exercice 2023-2024. Un résultat aussi impressionnant nécessite des efforts considérables, en continu, et incite l'organisation à réinventer ses façons de faire par des approches créatives.

Pour y arriver, une ambitieuse stratégie d'attraction des talents a été déployée sur les médias sociaux. Aussi, trois missions virtuelles de recrutement international ont été réalisées. Affichant des résultats prometteurs, cette démarche a permis à la SQL de rayonner au-delà des frontières et de paver la voie au recrutement à l'étranger. Des efforts ont également été consentis au recrutement d'étudiants et de stagiaires, lesquels se sont traduits par l'embauche de 69 nouvelles recrues.

Accueil, mobilisation et inclusion

Soucieuse d'offrir une expérience employé qui se distingue, la SQL a bonifié son processus d'accueil et d'intégration pour le rendre encore plus attrayant et l'adapter au nouveau mode de travail hybride. À ce propos, tous les nouveaux employés

sont désormais accompagnés d'une ressource consacrée exclusivement à leur intégration et à leur expérience d'accueil. Cette approche bienveillante vise à assurer la réussite du personnel nouvellement engagé et à forger un sentiment d'appartenance dès l'entrée en fonction.

Dans cet élan, la SQL a aussi déployé plusieurs actions en vue de soutenir la santé globale de ses employées et employés, telles que :

- > Poursuite de la programmation *Mieux-être* (conférences mensuelles, partage de contenus sur divers thèmes touchant la santé et le mieux-être, publications lors des semaines de sensibilisation) ;
- > Programmation de conférences sur la collaboration et la communication ;
- > Promotion du *Programme d'aide aux employés et à la famille et de la télémédecine*.

À l'automne 2023, un sondage de mobilisation a été réalisé afin d'identifier les défis prioritaires à relever et de mettre en lumière les forces sur lesquelles la Société devrait s'appuyer. Les résultats du sondage sont très positifs et font ressortir la pertinence de poursuivre les efforts sur le plan de l'offre de formation. Cette initiative témoigne aussi de la volonté de la SQL d'être à l'écoute de son personnel et d'offrir à ses membres un environnement adapté à leurs besoins. Durant la même période, un chantier organisationnel a été mis en place dans le but de redéfinir l'engagement de la SQL en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. L'organisation tient à offrir à ses employées et employés un milieu de travail inclusif où règnent l'intégrité et le bien-être de chacune et chacun.

Organisation apprenante

Déterminée à devenir une véritable organisation apprenante, la Société a procédé à une refonte complète des contenus liés au développement des compétences sur l'intranet, et elle a bonifié son offre de formation via l'*Élevateur*, un guichet unique d'accès au savoir offert à tous les employés. Cette initiative s'inscrit en cohérence avec la démarche

¹ En remplacement ou en ajout d'effectif

organisationnelle visant à consolider la gestion des talents et à mieux soutenir le cheminement professionnel du personnel. L'objectif de l'*Élévateur* se destine d'ailleurs à faire croître le talent et l'expertise de toutes et tous, autant sur le plan individuel que sur le plan collectif et organisationnel.

Enfin, le rôle des répondants de formation a été consolidé auprès des différents secteurs de l'organisation, ce qui a permis de mieux définir les besoins de formation des équipes et d'adapter l'offre en conséquence. De manière

complémentaire et afin d'intégrer des approches innovantes à son écosystème de développement des compétences, l'organisation a mené un projet pilote sur une application permettant d'effectuer le renforcement des apprentissages des participants à la suite d'une formation donnée. La SQL met tout en œuvre afin d'offrir aux membres de son personnel des occasions de se dépasser, de se réaliser pleinement et d'atteindre leurs objectifs de carrière.



Stratégie de développement durable 2023-2028

En juin 2023, la SQI a adopté sa première Stratégie de développement durable 2023-2028 (la Stratégie).

La Stratégie permet à la SQI de présenter l'ensemble de ses interventions en développement durable dans un cadre unifié et cohérent. Elle se base sur une approche axée sur l'identification des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) prioritaires pour les parties prenantes de la SQI.

Aux trois axes classiques des principes ESG, la SQI en ajoute un quatrième « Exemplarité de l'État ». Celui-ci regroupe les actions que la Société déploie pour contribuer aux grands engagements gouvernementaux en développement durable comme le Plan pour une économie verte, la Politique d'intégration du bois dans la construction, la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire ou encore la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). La contribution détaillée de la SQI à la SGDD est présentée dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028.

À travers sa Stratégie, la SQI fixe les cinq grandes priorités de l'organisation en matière de développement durable pour la période 2023-2028 :

- > La lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;
- > La circularité et la gestion des matières résiduelles ;
- > Les collectivités durables ;
- > Les initiatives corporatives en développement durable ;
- > La maturité et la culture en développement durable.

Activités et résultats en regard du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD 2023-2028) de la SQI a été adopté en juin 2023, et ce, bien que sa mise en œuvre ait débuté au 1^{er} avril 2023.

Le PADD 2023-2028 a été préparé conformément à la Loi sur le développement durable et aux directives du ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il présente donc les actions mises en œuvre pour contribuer aux objectifs de la SGDD. Ces objectifs sont relatifs aux chantiers obligatoires identifiés par le MELCCFP, ainsi qu'aux objectifs proches de la mission de l'organisation.

Au cours de la période 2023-2028, la SQI contribuera à 10 des 20 objectifs proposés par la SGDD. Cela se traduit par l'adoption de 12 actions et de 19 cibles dans le cadre du PADD 2023-2028. Au 31 mars 2024, parmi les cibles pour lesquelles un résultat était attendu en 2023-2024, 4 de celles-ci sont atteintes et 2 sont non atteintes. Quant aux cibles pluriannuelles, 9 sont débutées alors que 1 ne l'est pas. Enfin, 3 cibles étaient non applicables, leur mise en œuvre n'étant pas prévue avant 2025.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2023-2024
3.2.1	Action 1 – Développer les relations avec les communautés	1.1 Désignation d'un responsable des relations avec la communauté (nouvelle mesure)	Responsable des relations avec la communauté, désigné d'ici le 31 mars 2025		Débutée
4.1.1	Action 2 – Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites	2.1 Date de publication des lignes directrices (nouvelle mesure)	Publication des lignes directrices d'aménagement durable des sites d'ici le 31 mars 2026	La rédaction des lignes directrices d'aménagement des sites a débuté pour une publication en 2025-2026.	Débutée
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.1 Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %)	50 %	Aucune intervention ne s'est qualifiée en 2023-2024. Une évaluation a été réalisée, mais le mémoire n'a pas encore été déposé au Conseil des ministres.	Atteinte
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.2 Développement d'outils et nombre de projets pour lesquels une mesure de l'intégration en développement durable a été réalisée (nouvelle mesure)	Élaboration d'une grille d'évaluation d'ici le 31 mars 2025	Le travail de recherche en vue de l'élaboration d'une grille d'évaluation a débuté.	Débutée
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.3 Date de dépôt d'une étude permettant d'évaluer la maturité en développement durable de la Société (nouvelle mesure)	Dépôt de l'étude au conseil d'administration d'ici le 31 mars 2027		Non débutée
5.4.1	Action 4 – Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	4.1 Proportion des acquisitions gouvernementales intégrant des composantes responsables (85 %)	20 %	93 % en valeur de contrat (\$) 89 % en nombre de contrats	Atteinte
5.5.1	Action 5 – Réaliser une transition numérique responsable	5.1 Indice de maturité numérique responsable (27 %)	60 % d'ici 2028	41,67 %	Débutée
5.6.1	Action 6 – Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable à la gestion des actifs	6.1 Date d'adoption de la politique (nouvelle mesure)	Adoption d'une politique de gestion des actifs d'ici le 31 mars 2024	La politique de gouvernance du parc immobilier est en rédaction, mais n'a pu être adoptée en 2023-2024.	Non atteinte
5.6.1	Action 7 – Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	7.1 Pourcentage annuel des projets admissibles inscrits à la certification LEED ou autre certification visée (75 %)	90 % d'inscrits annuellement à LEED	83 %	Non atteinte



Plans d'action

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2023-2024
5.6.1	Action 7 – Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	7.2 Pourcentage des espaces en location admissibles inscrits à une certification <i>BOMA BEST</i> ou <i>LEED E+E</i> (0 %)	Pas de cible en 2023-2024		Non applicable
5.6.1	Action 8 – Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	8.1 Adoption des documents-cadres et nombre d'ACV ¹ réalisées (0)	Élaboration de la méthodologie d'ici le 31 mars 2025	La rédaction des lignes directrices pour l'analyse du cycle de vie des bâtiments a débuté.	Débutée
5.6.1	Action 8 – Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	8.2 Réduction de l'intensité de la consommation énergétique en MJ/m ² normalisé (en cours)	5 % par rapport à 2022-2023 d'ici le 31 mars 2028	-1,6 % par rapport à 2022-2023 en MJ/m ² normalisé.	Débutée
5.6.1	Action 9 – Améliorer la résilience aux changements climatiques des immeubles de la SQI	9.1 Date de publication du plan (nouvelle mesure)	Publication du plan d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques d'ici le 31 mars 2025	Les travaux se concentrent actuellement sur l'évaluation de la vulnérabilité climatique du parc dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 4.2 du Plan stratégique 2023-2027.	Débutée
5.6.2	Action 10 – Réduire la quantité de CRD² éliminés dans les sites d'enfouissement	10.1 Nombre de projets pilotes réalisés (0)	Trois projets pilotes réalisés d'ici le 31 mars 2028	Les lignes directrices et la documentation technique préalables à la réalisation des projets pilotes ont été rédigées.	Débutée
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE³	11.1 Nombre total d'attestations IOR+ ⁴ de niveau Performance (0)	1	1 attestation IOR+ ⁴ de niveau Performance a été obtenue pour l'édifice de l'Atrium à Québec.	Atteinte
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	11.2 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte des matières recyclables lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)	Pas de cible en 2023-2024	Un comité de gestion de projet a été mis en place pour préparer la mise en œuvre de cette cible.	Non applicable
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	11.3 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte de la matière organique lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)	Pas de cible en 2023-2024	Un comité de gestion de projet a été mis en place pour préparer la mise en œuvre de cette cible.	Non applicable
5.8.1	Action 12 – Réduire les émissions de GES liées au transport	12.1 Émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules (nouvelle mesure)	Suivi de la progression	Pour l'exercice 2023-2024, la consommation d'essence du parc automobile de la SQI est de 4 580 litres, ce qui représente 10,6 tonnes équivalentes de CO ₂ (émissions en baisse de 16,7 % par rapport à 2022-2023).	Atteinte

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2023-2024
5.8.2	Action 12 – Réduire les émissions de GES liées au transport	12.2 Réalisation et publication d'un inventaire des dispositions favorisant les modes de transport durables (nouvelle mesure)	Réalisation de l'inventaire des dispositions de transport durable	Les informations (accessibilité à la marche à pied, au vélo, au transport en commun) sont collectées lors de la réalisation des évaluations de la vulnérabilité climatique du parc immobilier. Elles seront diffusées par la suite.	Débutée

Légende de l'état des cibles :

Atteinte : Le résultat égale ou dépasse la cible pour l'année en cours.

Non atteinte : Le résultat est inférieur à la cible fixée pour l'année en cours.

Débutée : La cible pluriannuelle est débutée mais non atteinte pour l'année en cours.

Non débutée : La cible pluriannuelle est non débutée et non atteinte pour l'année en cours.

Non applicable : La cible a été atteinte lors d'un exercice précédent ou il n'y a pas de cible pour l'année en cours.

1 ACV : Analyse du cycle de vie environnementale.

2 CRD : Déchets issus de la construction, rénovation, démolition.

3 3RVE : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

4 ICI On recycle + est un programme de reconnaissance de la performance en gestion des matières résiduelles géré par RECYC-QUÉBEC.







03

MESURES
D'EXEMPLARITÉ

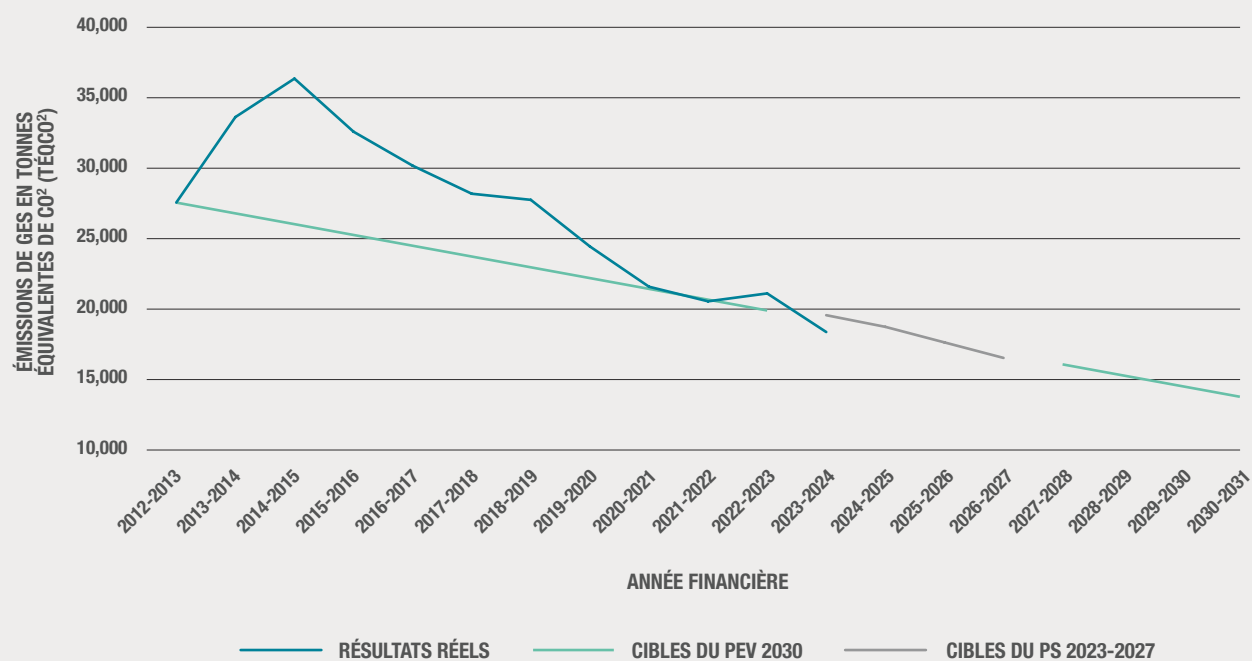
Émissions de gaz à effet de serre

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est au cœur du Plan pour une économie verte (PEV 2030)¹ mis en place en 2020 par le gouvernement du Québec. La SQI, en tant que propriétaire d'un important parc d'immeubles répartis sur tout le territoire, s'est également dotée de cibles annuelles de réduction des émissions de GES de manière à atteindre progressivement, en 2030, 50 % de réduction par rapport à l'année 2012-2013. Ainsi, pour l'année 2023-2024, un objectif de réduction de 29 % était attendu, alors que la baisse des émissions de GES a atteint 33 % (18 373 tonnes de GES par rapport à 27 560 tonnes). Cela représente également une baisse marquée de 13 % (2 740 tonnes) par rapport à l'année 2022-2023.



¹ Le PEV 2030 identifie une cible de réduction des émissions de GES du parc immobilier du gouvernement du Québec de 60 % par rapport aux émissions de 1990. En raison de l'absence de données pour 1990, il a été convenu d'utiliser l'année 2012-2013 comme année de référence pour les calculs d'émissions de GES.

Évolution des émissions de GES depuis l'année de référence 2012-2013



RÉSULTATS
2023-2024

33 %

de réduction des émissions
de gaz à effet de serre

Quelques facteurs expliquent principalement la réduction des émissions de GES pour l'année 2023-2024 :

- > L'implantation réussie de mesures de réduction des émissions de GES ayant des effets conséquents dans plusieurs bâtiments clés, dont 10 affichent à eux seuls une réduction de près de 2 000 tonnes ;
- > La performance générale des directions immobilières, dont 8 ont affiché une baisse de 10 % ou plus de leurs émissions annuelles ;
- > L'hiver clément entraînant une réduction des besoins en chauffage.

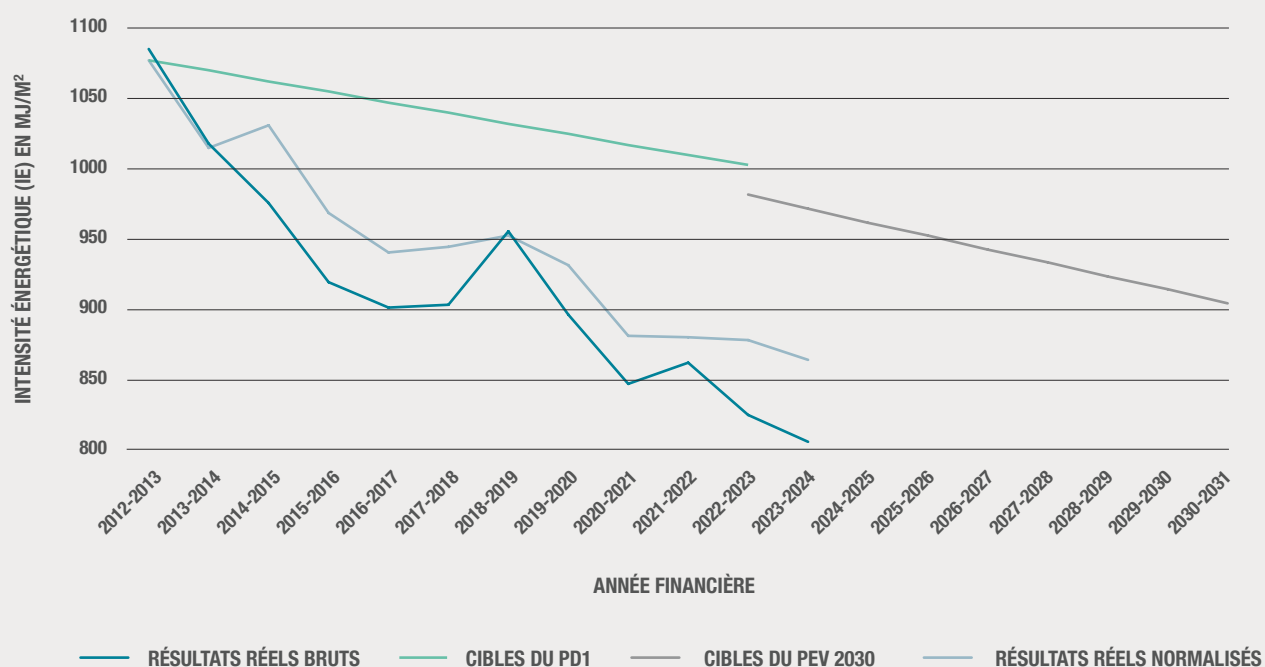


Consommation énergétique

Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 (PD1) guide les interventions du gouvernement et celles de ses partenaires dans leur effort collectif pour améliorer l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise et abaisser sa consommation de produits pétroliers. À ce propos, la SQI doit réduire la consommation énergétique unitaire normalisée de son parc immobilier de 16 % par rapport à l'année de référence 2012-2013 d'ici 2030. Pour l'année 2023-2024, une diminution de 19,7 % a été atteinte.

La SQI s'est également dotée d'une cible de réduction de l'intensité énergétique de son parc immobilier dans son Plan d'action en développement durable 2023-2028 (PADD). Cette cible prévoit, d'ici 2028, une réduction de 5 % de la consommation énergétique unitaire normalisée par rapport à l'année de référence 2022-2023. Pour l'année 2023-2024, une diminution de 1,6 % a été atteinte.

Consommation énergétique unitaire depuis l'année de référence 2012-2013



RÉSULTATS
2023-2024

19,7 %

de diminution de la
consommation énergétique
normalisée 2012-2013

La consommation énergétique unitaire normalisée pour le parc immobilier de la SQI se situe à 863 mégajoules par mètre carré (MJ/m²) au 31 mars 2024 par rapport à 1 075 MJ/m² pour l'année de référence 2012-2013 et à 877 MJ/m² pour l'année de référence du PADD (2022-2023). La consommation énergétique du parc immobilier en propriété a diminué de manière significative en valeur normalisée¹ par rapport à l'année précédente, ce qui indique des améliorations réelles, indépendamment de l'hiver clément 2023-2024. Les projets et optimisations effectués pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ont également contribué à la meilleure performance énergétique du parc immobilier de la SQI.

Plan d'électrification des transports

Depuis l'année 2014-2015, la SQI a entrepris un vaste projet d'installation de bornes de recharge électriques dans son parc immobilier. À ce jour, 2 197 bornes ont été installées afin de contribuer activement au Plan pour une économie verte 2030 lancé par le gouvernement, et plus précisément à l'objectif de promotion de l'exemplarité de l'État par l'électrification de sa flotte automobile. Conformément à cet objectif, la SQI coordonne le réseau de bornes de recharge électriques dans les édifices gouvernementaux. Plus récemment, la SQI a étendu ses services en installant ses premières bornes de recharge adaptées aux véhicules lourds du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Par ailleurs, la Société soutient l'arrivée des premières camionnettes 100 % électriques en installant des bornes offrant une capacité de charge supérieure à celle des bornes classiques.

Afin de faciliter l'électrification des transports, la SQI offre également un parc de recharge destiné aux visiteurs et aux employés du gouvernement. Plus de 400 bornes publiques sont donc accessibles dans plusieurs des propriétés et locations de la SQI au Québec, au tarif de 1 \$/heure. L'électrification plus active du parc de véhicules du gouvernement et le déploiement des bornes de recharge serviront de vitrine pour l'utilisation, à plus grande échelle, du réseau automobile électrique.

¹ La consommation unitaire (CU) brute regroupe toute la consommation du bâtiment sans tenir compte des fluctuations annuelles de la météo. La CU dite normalisée apporte une correction en fonction d'une normale climatique pondérée pour chaque région sur une période de trente ans.



Utilisation du bois dans la construction

Pour une troisième année, la SQI a poursuivi ses objectifs vers l'atteinte des cibles du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction. La Société maintient ainsi son rôle pour soutenir l'exemplarité de l'État à titre de donneur d'ouvrage public. Conformément à une démarche rigoureuse bien implantée à la SQI, une évaluation est réalisée à l'aide d'un outil d'aide à la décision qui tient compte de plusieurs critères de faisabilité. Elle vise à déterminer le potentiel d'intégration du bois, autant pour les travaux de structure, que pour les travaux touchant les parements extérieurs et la finition intérieure.

Pour la période 2023-2024, neuf bâtiments ont fait l'objet d'une évaluation en avant-projet pour l'intégration du bois. Parmi les bâtiments, sept comportent un potentiel d'intégration du bois pour la structure. Ceux-ci ont fait l'objet d'une évaluation comparative des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de l'outil *Gestimat*. De plus, la construction de deux bâtiments avec une structure en bois a été achevée. L'un d'entre eux a été analysé à la suite de sa construction avec l'outil *Gestimat* afin de confirmer la réduction réelle des GES.

La SQI est toujours membre du Comité interministériel sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois ainsi que du Comité technique interministériel sur l'engagement à l'exemplarité gouvernementale en construction bois.



LEED – BOMA BEST

Certifications et inscriptions *LEED*¹

Quatre certifications *LEED* ont été obtenues pour des projets en propriété et en location :

- > Palais de justice de Rimouski, certifié LEED-Canada NC-2009 de niveau Argent ;
- > Poste de la Sûreté du Québec de Beauce, certifié *LEED v4 C+CB* ;
- > Espaces en location du ministère de la Justice au 1200, route de l'Église (édifice Louis-Philippe-Pigeon) à Québec, certifiés *LEED-Canada CI 1.0* de niveau Or ;
- > Plusieurs réaménagements locatifs au 500, rue Sherbrooke Ouest à Montréal, certifiés *LEED v4 C+CI*.

L'année 2023-2024 a également été riche pour l'inscription de projets en propriété et en location avec cinq nouvelles inscriptions :

- > Établissement de détention pour femmes de Montréal, visant une certification *LEED C+CB* ;
- > Édifice Catherine-De Longpré à Québec, visant une certification *LEED C+CB* ;
- > Regroupement du Tribunal administratif du travail à l'édifice Marie-Fitzbach à Québec, visant une certification *LEED C+CI* ;
- > Aménagement des espaces administratifs en MTAA au 1935, rue des Cascades à Saint-Hyacinthe, visant une certification *LEED C+CI* ;
- > Aménagement des espaces administratifs en MTAA au 1300, rue du Blizzard à Québec, visant une certification *LEED C+CI*.

En outre, plus d'une centaine de projets terminés ou en cours, principalement dans les réseaux de la santé et scolaire, sont inscrits et visent l'obtention d'une certification.

Quatre projets d'écoles secondaires ont été certifiés en cours d'année, ainsi que deux projets d'autres organismes :

- > École secondaire du Havre à Terrebonne, certifiée *LEED v4* de niveau Or ;
- > École secondaire des Échos à Vaudreuil-Dorion, certifiée *LEED C+CB v4* de niveau Or ;
- > École secondaire des Navigateurs à Saint-Zotique, certifiée *LEED C+CB v4* de niveau Or ;
- > École secondaire du Flambeau à Saint-Jérôme, certifiée *LEED C+CB v4* de niveau Or ;
- > Édifice administratif de la CNESST à Québec, certifiée *LEED C+CB v4* de niveau Argent ;
- > Maison du loisir et du sport de Saint-Léonard, certifié *LEED C+CI v4* de niveau Or.

¹ *LEED* : le système *LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)* est un système d'évaluation reconnu partout dans le monde comme modèle de référence en matière de durabilité et de bâtiment écologique. La certification *LEED*, qui propose quatre niveaux de certification, signifie qu'un bâtiment préserve les ressources, réduit les coûts d'exploitation, accorde la priorité aux pratiques durables, réduit les émissions de carbone et crée un environnement plus sain. La certification *LEED C+CB* (conception et construction de bâtiment) vise les projets de construction, de rénovation majeure ou d'agrandissement, tandis que la certification *LEED C+CI* (conception et construction de l'intérieur) s'applique aux projets d'aménagement des espaces commerciaux.

Portrait en date du 31 mars 2024 :

Nombre de projets <i>LEED C+CB</i> certifiés au total	42
Nombre de projets <i>LEED C+CI</i> certifiés au total	22
Total des projets certifiés LEED	64

Certifications *BOMA BEST*¹

Le palais de justice de Laval, situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, a reçu la certification *BOMA BEST* de catégorie «Argent» en 2023-2024.

Cela porte à 13 le nombre de bâtiments certifiés.

Stratégie québécoise de développement de l’aluminium

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de l’aluminium (SQDA), la SQI a poursuivi en 2023-2024 son implication dans la mise en valeur de l’aluminium dans le cadre de projets d’édifices gouvernementaux en soutenant la démonstration et l’utilisation innovante de ce matériau.

Deux nouveaux projets bénéficient d’un appui financier pour la mise en valeur de l’aluminium. Le projet de la maison des aînés Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Jeanne-Le Ber), pour le moment en construction, et le projet d’agrandissement de l’hôpital de Sept-Îles, actuellement en conception, profiteront de l’aide financière de la SQDA.

Ces projets s’ajoutent à cinq autres projets en planification, en construction ou déjà réalisés qui ont été bonifiés pour leur signature architecturale singulière, leur approche innovante ou leur fort potentiel de démonstration des produits de l’aluminium.

1 *BOMA BEST*: le programme de certification environnementale *BEST (Building Environmental Standards)* de *BOMA (Building Owners and Managers Association)* est applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service. Il comprend cinq niveaux de certification établis à partir d’une évaluation de la performance environnementale d’un immeuble selon dix critères de gestion environnementale.



Le Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel et immobilier 2021-2025

Le Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel et immobilier 2021-2025 (PAMVPCI), dont la Société s'est dotée, guide les actions de conservation, de transmission et de valorisation du patrimoine s'appliquant au parc immobilier dont elle est propriétaire. Dans ce cadre, la SQI utilise des outils d'évaluation qui lui permettent d'établir le portrait général de la valeur architecturale, paysagère, historique et sociale de ses bâtiments.

Pour la troisième année de mise en œuvre du PAMVPCI, la SQI a procédé à l'analyse de 23 bâtiments identifiés à son registre des immeubles patrimoniaux. Ces analyses ont été présentées à un comité-conseil interne afin d'en assurer la justesse. Depuis l'entrée en vigueur du plan d'action, 47 des 57 bâtiments qui constituent le registre patrimonial ont été analysés.

Toujours dans le cadre du PAMVPCI, la SQI a également procédé à l'analyse de l'ensemble de son parc immobilier. Cet exercice a permis de déterminer si d'autres bâtiments devraient être ajoutés au registre afin de conserver et de promouvoir leur valeur patrimoniale. À la suite de l'évaluation du parc immobilier, 13 bâtiments ont été identifiés par le comité-conseil pour être analysés au même titre que les bâtiments figurant au registre patrimonial de la SQI.

Finalement, afin de valoriser et de communiquer au personnel de la SQI la valeur patrimoniale de son parc immobilier, la SQI a commencé cette année la rédaction de chroniques culturelles sur une période trimestrielle relatant l'intérêt matériel et immatériel de bâtiments ciblés. Cette action s'inscrit dans le cadre de la cible 5.1 du PAMVPCI, *Publications de mise en valeur patrimoniale*.

Intégration des œuvres d'art

Au fil des ans, grâce à l'application rigoureuse de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, la SQI a constitué une vaste collection d'art public. Celle-ci comprend 243 œuvres faisant appel à une gamme diversifiée de techniques (sculptures, murales, tapisseries, vitraux, etc.). Ces œuvres, accessibles aux citoyens, rehaussent la valeur culturelle de nombreux édifices en propriété de la SQI.

Au cours de l'exercice 2023-2024, deux nouvelles œuvres ont été ajoutées au parc de la SQI à la suite de l'intégration du site de l'ancien hôpital Royal-Victoria comme propriété de la SQI et deux autres ont été retirées à la suite d'une correction d'inventaire.

Finalement, au cours de l'exercice 2023-2024, 30 projets auxquels la SQI a participé comme gestionnaire de projets ont intégré des œuvres d'art : l'hôpital Honoré-Mercier à Saint-Hyacinthe, la promenade Samuel-De Champlain, 21 maisons des aînés et 7 écoles secondaires.

The background is a teal-colored image featuring a building with large, circular, wheel-like structures. Overlaid on this are several geometric shapes: a large teal triangle pointing downwards, a white line forming a V-shape, and a large, semi-transparent teal number '04'.

04

GOUVERNANCE

Les membres du conseil d'administration

Lise Verreault



Titulaire d'une maîtrise en gestion et développement des organisations de l'Université Laval, d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Rimouski et d'un certificat en gestion des services de santé et des services sociaux de l'Université de Montréal, M^{me} Lise Verreault cumule une trentaine d'années d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux, acquise au sein de l'administration publique à Québec et en région.

M^{me} Verreault a amorcé sa carrière en gestion des ressources humaines dans les établissements de santé et a occupé le poste de présidente-directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Nommée administratrice d'État en 2007, elle a occupé plusieurs fonctions de sous-ministre adjointe, de sous-ministre associée et de sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, puis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Mme Verreault siège au conseil d'administration de la Société Parc-Auto du Québec. Elle occupe également la fonction de présidente de la Table de consultation sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

Au cours des années 2000, M^{me} Verreault a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de la Corporation d'hébergement du Québec, de l'Institut national de santé publique du Québec, du Centre de services partagés du Québec, de l'Agence du revenu du Québec, de la Société de gestion informatique du Québec, de l'Inforoute Santé du Canada, de l'Université Laval, ainsi qu'à plusieurs conseils d'administration du Mouvement Desjardins, et ce, à l'échelle régionale et provinciale. Elle a également occupé la fonction de présidente de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

Nommée le
20 septembre 2023
à titre de présidente du
conseil d'administration
Mandat de cinq ans

Administratrice indépendante

Présidente du conseil
d'administration

Présidente du comité de
gouvernance et d'éthique

Caroline Bourgeois



Membre de l'Ordre des architectes du Québec et détentrice d'une maîtrise en gestion de projets, M^{me} Caroline Bourgeois travaille au sein de l'organisation depuis plus de vingt-cinq ans. Elle y a, entre autres, occupé les postes de chargée de projets, de directrice de projets, de directrice de l'expertise et du développement, de directrice générale de la gestion de projets Est, ainsi que de vice-présidente à la gestion de projets Est du Québec.

Avant d'amorcer sa carrière à la Société québécoise des infrastructures, M^{me} Bourgeois a travaillé dans plusieurs bureaux d'architectes, notamment comme associée, en plus d'avoir fondé et dirigé une entreprise dans le domaine de l'immobilier.

Nommée le 4 avril 2022
Mandat de cinq ans

Administratrice

Présidente-directrice générale

Menelika Bekolo



Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie électrique de Polytechnique Montréal, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, M^{me} Menelika Bekolo compte une quinzaine d'années d'expérience dans les secteurs de l'énergie et de la gestion de projets. Son parcours l'a conduite à occuper des postes d'ingénieure électrique au sein d'organisations telles que CIMA+, la Régie de l'énergie du Québec et Hydro-Québec. Elle a également agi en tant qu'experte internationale sur des projets d'infrastructures électriques. Ce parcours lui permet d'avoir une expertise reconnue en planification de projets d'envergure, en gestion de projets, et en innovation et transition énergétique.

Actuellement à l'emploi d'Hitachi Energy Canada, elle agit à titre de directrice, Contrats et appels d'offres pour des projets d'infrastructures électriques partout au Canada. M^{me} Bekolo est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et siège actuellement au conseil d'administration de cette organisation. De plus, elle y a présidé durant quelques années le comité régional de Montréal. Elle siège également aux conseils d'administration de la Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal, de Technoscience Montréal, de l'entreprise sociale Sayaspora, et elle est membre du Groupe des Trente de Concertation Montréal, une initiative en gouvernance propulsée par l'agglomération de Montréal.

Nommé le 12 janvier 2022
Mandat de quatre ans

**Administratrice
indépendante**

**Membre du comité des
ressources humaines**

**Membre du comité sur le
développement durable et
l'innovation**

Manon Boily



M^{me} Manon Boily est présidente-directrice générale de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel depuis le 1^{er} avril 2020. Gestionnaire chevronnée, elle possède une connaissance approfondie des enjeux du réseau de la santé et des services sociaux dans lequel elle évolue depuis le début de sa carrière en gestion au milieu des années 90. Elle a été directrice de la coordination ministérielle 514-450 au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avant de devenir, en 2019, directrice générale adjointe de la coordination réseau de la Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité du MSSS.

Elle a également occupé des postes de gestion à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval/CHARL, et elle a été directrice générale du CLSC-CHSLD de Saint-Michel, entre 1998 et 2005, avant de devenir directrice générale du Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île de 2005 à 2009, puis de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont jusqu'en 2015. Par la suite, elle a œuvré au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) jusqu'en 2020. M^{me} Boily est détentrice de diplômes d'études supérieures en administration sociale ainsi qu'en administration de la santé de l'Université de Montréal; elle est aussi titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval. Depuis toujours, l'amélioration des connaissances et des services se destinant particulièrement aux personnes vulnérables lui tient à cœur.

Nommée le 4 mai 2022
Mandat de quatre ans

Administratrice

**Membre du comité sur le
développement durable et
l'innovation**



Michèle Bourget



Économiste de formation, M^{me} Michèle Bourget a travaillé une trentaine d'années dans la fonction publique du Québec, dont une quinzaine d'années au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du trésor. Elle y a occupé successivement des postes d'analyste budgétaire et de direction dans les domaines de la gestion des ressources budgétaires pour le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que des transferts fédéraux.

M^{me} Bourget a été secrétaire associée aux politiques budgétaires et aux programmes au Secrétariat du Conseil du trésor de 2010 à 2011, où elle a notamment été responsable de l'élaboration et de l'application de la politique du gouvernement en matière de dépenses publiques, ainsi que des orientations gouvernementales visant la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles. En outre, elle a coordonné la planification des besoins et du financement des infrastructures publiques dans le cadre des plans quinquennaux du gouvernement.

Depuis 2011, elle réalise des mandats en tant qu'administratrice publique. En 2014-2015, elle a agi à titre de commissaire à la Commission de la révision permanente des programmes, où elle a été chargée de conseiller le président du Conseil du trésor à cet égard. Elle a été désignée, en février 2019, membre du conseil d'administration de la Société Parc-Auto du Québec.

**Mandat renouvelé
le 11 novembre 2019
Mandat de quatre ans¹**

Administratrice indépendante

Membre du comité d'audit

Alain Fortin, FCPA



Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Alain Fortin détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a été associé chez Deloitte pendant près de trente ans. Au cours de sa carrière, M. Fortin a occupé successivement les postes d'associé responsable des services à la clientèle dans les secteurs des établissements de la santé et des services sociaux, de la construction et de l'industrie manufacturière. Il a également agi à titre d'associé responsable de bureau, de directeur régional de sept bureaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 2000 à 2010, et de directeur de la fonction audit pour tous les bureaux de l'est du Québec.

M. Fortin a siégé aux conseils d'administration d'organismes de développement économique, de comités de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ), et de comités nationaux sur la pratique professionnelle et la gouvernance. Son titre de *Fellow* lui a été décerné par l'OCAQ pour sa contribution à l'avancement de la profession et son implication dans le développement de sa communauté.

M. Fortin est président du conseil d'administration de Gestion R. et G. G. inc. (Groupe Alfred Boivin), société spécialisée dans divers domaines, dont les projets de construction, le transport, l'environnement et l'immobilier. Il est administrateur de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi et de la Fondation Pierre et Gisèle Laberge.

**Mandat renouvelé
le 12 janvier 2022
Mandat de trois ans**

Administrateur indépendant

Président du comité d'audit

**Membre du comité des
ressources humaines**

**Vice-président du conseil
d'administration**

**Membre du comité de
gouvernance et d'éthique**

¹ En conformité avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, M^{me} Bourget est demeurée en poste au-delà de la fin de son mandat.

Daniel Gilbert



Conseiller stratégique en pratique privée et administrateur de sociétés certifié, M. Daniel Gilbert est titulaire d'une maîtrise en ingénierie de l'Université Concordia, d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, et il est membre de l'Ordre des architectes du Québec.

Il a œuvré comme haut dirigeant de la fonction publique québécoise de 1992 à 2012. Il a successivement été vice-président aux opérations, à la construction, et président-directeur général de la Société immobilière du Québec. Il a aussi présidé la Régie du bâtiment du Québec, et il a agi comme vice-président, ressources matérielles et moyens de communication du Centre de services partagés du Québec. Il a auparavant occupé divers postes au sein de firmes d'architecture et de multinationales canadiennes.

Présentement, il préside le conseil d'administration de la Maison de l'architecture et du design, une société immobilière logeant plusieurs organismes du domaine de l'architecture et du design ainsi que celui d'Agiro, organisme voué à la protection de l'environnement dans la région de la Capitale-Nationale. Administrateur de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, il y préside le comité des ressources technologiques et immobilières.

Nommé
le 24 novembre 2021
Mandat de quatre ans

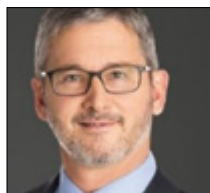
Administrateur indépendant

Président du comité sur le développement durable et l'innovation

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité mixte des services à la clientèle

Carl Gauthier



Président-directeur général de Revenu Québec de 2018 à 2021, M. Gauthier est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques ainsi que d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

Au cours de sa carrière dans la fonction publique québécoise, il a occupé différents postes d'emplois supérieurs, notamment à titre de vice-président aux finances et à l'administration à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, à titre de secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques au ministère du Conseil exécutif, ainsi qu'à titre de sous-ministre adjoint aux politiques économiques et fiscales au ministère des Finances.

Actuellement membre du conseil d'administration de Beneva, il a également été membre du conseil d'administration de La Capitale.

Nommé le
29 novembre 2023
Mandat de quatre ans

Administrateur indépendant

Membre du comité d'audit



Marc-Antoine L’Allier



Gestionnaire immobilier et administrateur de sociétés certifié (ASC. C.DIR), M. Marc-Antoine L’Allier est fondateur de l’agence de Québec du Groupe Sergic Québec inc., une firme spécialisée dans l’administration et l’exploitation immobilière, dont la valeur des actifs sous gestion totalise plus de 1 G\$.

Titulaire d’un baccalauréat en communication de l’Université d’Ottawa et d’un certificat de perfectionnement professionnel en gestion de copropriété de l’Université du Québec à Montréal, M. L’Allier accompagne clients et propriétaires immobiliers dans l’entretien, le maintien des actifs et l’administration de leurs bâtiments depuis près de quinze ans.

Il possède également diverses expériences au sein de l’administration publique, ayant travaillé, entre autres, à titre de coordonnateur des communications et de conseiller politique en cabinet ministériel de 2011 à 2012. En février 2019, M. L’Allier a été désigné membre du conseil d’administration de la Société Parc-Auto du Québec.

**Mandat renouvelé
le 12 janvier 2022
Mandat de trois ans**

Administrateur indépendant

**Président du comité mixte des
services à la clientèle**

**Membre du comité de gouvernance
et d’éthique**

**Membre du comité sur le
développement durable et
l’innovation**

Denis Lebel



Administrateur et gestionnaire, M. Denis Lebel a été président-directeur général du Conseil de l’industrie forestière du Québec, de 2017 à 2020. Il a été député fédéral du comté de Lac-Saint-Jean, de 2007 à 2017, occupant les fonctions de chef adjoint de l’opposition officielle, de ministre des Transports, de l’Infrastructure et des Collectivités, de ministre des Affaires intergouvernementales, de président du Conseil privé de la Reine et de ministre de l’Agence de développement économique du Canada pour le Québec.

De 2000 à 2007, il a été maire de Roberval, membre du conseil d’administration et du conseil exécutif de l’Union des municipalités du Québec, et vice-président de l’Agence de santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, il a été gestionnaire et administrateur de plusieurs autres organisations tout au cours de sa carrière.

**Nommé le 12 janvier 2022
Mandat de quatre ans**

Administrateur indépendant

**Membre du comité des ressources
humaines**

**Membre du comité mixte des
services à la clientèle**

Paule-Anne Morin



Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (système d'information) de l'Université Laval, M^{me} Paule-Anne Morin détient également les titres de conseiller en management certifié (C.M.C.), d'administrateur agréé (adm. a.) et d'administrateur de sociétés certifié (ASC C.Dir.).

Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes de direction au sein de cabinets-conseils en gestion et en technologie de l'information, en plus d'œuvrer comme consultante stratégique dans les secteurs de la santé et de la finance, et en milieu universitaire et gouvernemental.

M^{me} Morin siège actuellement aux conseils d'administration de l'Université Laval, d'UV Assurance, de Kaleido et de la Financière agricole du Québec, tout en étant membre du comité d'audit du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Antérieurement, elle a été administratrice aux conseils d'administration du Centre francophone d'informatisation des organisations et de la Société du Centre des congrès de Québec.

Nommée le
24 novembre 2021
Mandat de quatre ans

Administratrice indépendante

**Présidente du comité des
ressources humaines**

Membre du comité d'audit

**Membre du comité de
gouvernance et d'éthique**



Conseil d'administration

Mandat du conseil

Le conseil d'administration de la Société exerce les fonctions prévues notamment au *Règlement intérieur de la Société québécoise des infrastructures*, ainsi que celles découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Composition du conseil

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration était composé de onze membres, dont la nouvelle présidente du conseil et la présidente-directrice générale, lesquels sont nommés par le gouvernement du Québec selon les critères prévus dans la loi constitutive de la Société ainsi qu'en fonction du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration. Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, neuf membres du conseil ont le statut de membres indépendants, et deux membres étaient âgés de trente-cinq ans ou moins au moment de leur nomination. De plus, le conseil respecte les règles de parité entre les femmes et les hommes, étant constitué de six femmes et de cinq hommes.

Au cours de l'exercice et conséquemment à la fin de mandat de M. François Turenne à titre de président du conseil d'administration, le gouvernement a procédé à la nomination de M^{me} Lise Verreault à ce titre ainsi qu'à la nomination de M. Carl Gauthier à titre de membre indépendant.

Sommaire des activités du conseil d'administration au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2024

Le conseil d'administration a tenu cinq séances régulières en mode hybride, tandis que ses comités ont tenu dix-huit réunions.

En plus de ses activités récurrentes, le conseil a notamment autorisé une transaction immobilière visant l'acquisition du 860, 3^e Rue, à Chibougamau, conformément aux orientations émanant de la Vision immobilière du gouvernement du Québec¹. Il a fourni l'appui et les conseils nécessaires à la Société à l'égard des enjeux auxquels elle fait face, particulièrement concernant sa capacité, l'effervescence du secteur de la construction et l'importance du portefeuille de projets sous gestion. À cet égard, le conseil a été tenu informé ponctuellement de l'état d'avancement des travaux et des activités de sensibilisation réalisées auprès des autorités gouvernementales. Ce dernier a également été sollicité dans le cadre de la collecte d'information en vue de l'élaboration du rapport sur l'application de la *Loi sur les infrastructures publiques*, et ce, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*; il a été appelé à se pencher sur la mise en place d'une nouvelle application de gestion électronique du conseil et des comités.

Le conseil a pris connaissance du bilan final du Plan stratégique 2018-2023 et a suivi avec intérêt les nouveaux indicateurs découlant du Plan stratégique 2023-2027 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2023.

Il a également assisté à une présentation sur les modes de réalisation de projets ainsi qu'à celle portant sur le nouveau Tableau de bord en gestion de projets mis en place au courant de la dernière année et qui permettra aux membres de suivre de façon plus efficiente les projets les plus à risque. Le conseil a aussi pris connaissance des principales modifications découlant de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ayant un effet sur les activités de la Société.

Enfin, un suivi des activités de la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), filiale de la SQL, a été effectué à chacune des séances.

¹ La Vision immobilière du gouvernement du Québec peut être consultée sur le site Internet de la SQL.

Programme de formation continue

Dans le cadre du programme de formation continue mis en place conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une formation a été offerte aux administrateurs par le Collège des administrateurs de sociétés. Celle-ci s'intitulait : *Les défis du conseil d'administration à l'égard du développement durable*. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme de formation continue, les administrateurs ont participé à un sondage afin de procéder à une nouvelle sélection de thèmes et formations.

Relevé des présences¹ des membres du conseil d'administration (séances ordinaires)

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit	Comité des ressources humaines	Comité mixte des services à la clientèle	Comité sur le développement durable et l'innovation
TOTAL	5	5	5	3	2	3
ADMINISTRATEURS EN FONCTION AU 31 MARS 2024						
Lise Verreault ²	5/5	5/5	5/5 ³	2/3 ³	1/1 ³	1/1 ³
Caroline Bourgeois ⁴	5/5	5/5	5/5	3/3	2/2	3/3
Menelika Bekolo ⁵	5/5			1/1		3/3
Manon Boily ⁶	4/5			2/2		2/3
Michèle Bourget	4/5		4/5			
Alain Fortin	5/5	5/5	5/5	3/3		
Carl Gauthier ⁷	2/2		0/1			
Daniel Gilbert ⁸	5/5	5/5			2/2	3/3
Marc-Antoine L'Allier ⁹	5/5	5/5			2/2	1/1
Denis Lebel	5/5			3/3	2/2	
Paule-Anne Morin ¹⁰	5/5	1/1	5/5	1/1		2/2
ADMINISTRATEUR AYANT QUITTÉ SES FONCTIONS EN 2023-2024						
François Turenne ¹¹	2/2	2/2	1/2 ³	0/1 ³	0/1 ³	0/1 ³

1 Toutes les absences ont été motivées par les membres.

2 Nommée le 20 septembre 2023 à titre de présidente du conseil d'administration et désignée le 29 février 2024 à titre de présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

3 Présence facultative à titre de membre suppléant.

4 La présidente-directrice générale est membre invitée de tous les comités.

5 Désignée le 7 décembre 2023 à titre de membre du comité des ressources humaines.

6 Membre du comité des ressources humaines jusqu'au 7 décembre 2023.

7 Nommé le 29 novembre 2023 à titre de membre du conseil d'administration et désigné le 7 décembre 2023 à titre de membre du comité d'audit.

8 Désigné le 7 décembre 2023 à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

9 Désigné le 7 décembre 2023 à titre de membre du comité sur le développement durable et l'innovation.

10 Désignée le 7 décembre 2023 à titre de présidente du comité des ressources humaines et à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique. Membre du comité sur le développement durable jusqu'au 7 décembre 2023.

11 Membre ayant quitté ses fonctions à titre de président du conseil d'administration et à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique en raison de la fin de son mandat.



Rapports des comités du conseil d'administration¹

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat de formuler des recommandations relativement à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration ainsi que de ses comités. Il veille à la bonne gouvernance de la SQL, et il s'assure que les membres du conseil agissent selon de hautes normes de compétence, de transparence et d'intégrité.

Nombre de séances : 5

Composition du comité

Présidente : Lise Verreault

Membres : Alain Fortin, Daniel Gilbert, Marc-Antoine L'Allier et Paule-Anne Morin

Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique

Dans le cadre de ses travaux, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par un moyen technologique et de la Politique sur la gouvernance des données. Il a également recommandé l'approbation d'un mandat additionnel dans le cadre du renouvellement de la convention collective du personnel de bureau, technique et ouvrier de la Société. Aussi, le comité a appuyé la direction de la Société dans ses démarches visant à faire adopter des modifications législatives afin de diversifier les stratégies d'acquisition et d'offrir plus d'agilité dans la réalisation de projets d'infrastructure en vue d'une meilleure performance en gestion de projets.

Le comité a procédé à l'évaluation biennale du fonctionnement du conseil et de ses membres par l'entremise d'un sondage électronique, et les résultats de l'auto-évaluation des membres ont été communiqués au président du conseil. Le comité a revu et autorisé la composition des comités du conseil à la suite, notamment, de la nomination de la nouvelle présidente du conseil. Il a été informé et a pris position sur les nouveaux paramètres de rémunération des administrateurs de certaines sociétés d'État, adoptés par décret gouvernemental. Il a été mis au fait des dispositions découlant de la *Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*. Il a pris connaissance des actions et des résultats en matière d'éthique ainsi que de ceux relatifs à la divulgation d'actes répréhensibles. De plus, le comité a participé à l'identification de thématiques en vue de l'élaboration du nouveau programme de formation continue des administrateurs.

Dans le cadre du suivi des activités de la SPAQ, filiale de la SQL, outre les recommandations formulées par le conseil, le comité a été consulté à l'égard de la gouvernance de celle-ci.

¹ Tous les comités font rapport de leurs activités au conseil d'administration après chacune de leurs réunions.

Rapport du comité d'audit

Mandat du comité

Le rôle du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration en vue d'une saine gouvernance au chapitre des contrôles internes, de la communication d'informations financières, de la gestion des risques, de la saine gestion financière, de l'optimisation des ressources, de la vérification interne, ainsi que du respect des lois, des politiques et des directives à caractère financier. Le comité assure également les suivis relatifs aux travaux réalisés par le Vérificateur général du Québec, notamment ceux se penchant sur le Plan d'audit des états financiers.

Nombre de séances : 5

Composition du comité

Président : Alain Fortin

Membres : Michèle Bourget, Carl Gauthier, Paule-Anne Morin et la directrice de l'audit interne

Membre suppléant : Lise Verreault

Sommaire des activités réalisées par le comité d'audit

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation du budget de fonctionnement et d'immobilisation 2024-2025, les états financiers consolidés et audités de la Société et la tarification immobilière triennale 2024-2027. Le comité a également recommandé l'abrogation du Règlement sur le remboursement des dépenses de fonction aux cadres et l'annulation d'un projet en technologie de l'information.

Un suivi budgétaire a été présenté régulièrement au comité pour le tenir informé des résultats financiers de la Société. Celui-ci a également surveillé rigoureusement la gestion des risques d'entreprise, soit grâce aux suivis du Plan triennal de gestion des risques majeurs, du Plan triennal de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et du Tableau de bord des risques majeurs. De plus, une reddition de comptes en ressources informationnelles lui a été présentée.

Le comité a encadré et suivi les activités réalisées par la Direction de l'audit interne (DAI). Il a ainsi approuvé le Plan triennal d'audit interne 2023-2026, et il a notamment pris connaissance du plan de formation de la DAI ainsi que du bilan annuel de ses activités. Le comité a de plus soutenu la DAI à l'égard des enjeux de recrutement de ressources en audit interne auxquels elle était confrontée. Le comité a statué sur les attentes à l'égard de la DAI et celles-ci lui ont été communiquées.

Le comité a été informé assidûment de l'avancement des plans d'action à la suite des recommandations découlant des rapports du Vérificateur général du Québec.



Rapport du comité des ressources humaines

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales en matière de gestion des ressources humaines, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Nombre de séances : 3

Composition du comité

Présidente : Paule-Anne Morin

Membres : Menelika Bekolo, Alain Fortin et Denis Lebel

Membre suppléant : Lise Verreault

Sommaire des activités du comité des ressources humaines

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment recommandé au conseil d'administration l'approbation de la rémunération de son personnel d'encadrement, assimilé et non syndiqué. Il a examiné différents indicateurs tels que ceux portant sur l'absentéisme ainsi que sur le volume de plaintes ou de signalements en harcèlement, en violence ou en conflit au travail. Le comité a apprécié les mesures additionnelles mises en place par la Société en matière d'accès à l'égalité et les principaux faits saillants découlant du sondage de mobilisation réalisé auprès du personnel.

Tout au long de l'exercice financier, le comité a suivi avec attention l'état d'avancement des négociations dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de la Société.

Rapport du comité sur le développement durable et l'innovation

Mandat du comité

Le comité sur le développement durable et l'innovation a pour mandat de revoir l'encadrement normatif relatif au développement durable et de s'assurer du suivi des objectifs du plan stratégique spécifiquement liés à l'innovation afin de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Nombre de séances : 3

Composition du comité

Présidente : Daniel Gilbert

Membres : Menelika Bekolo, Manon Boily
et Marc-Antoine L'Allier

Membre suppléant : Lise Verreault

Sommaire des activités du comité sur le développement durable et l'innovation

Dans le cadre de ses activités, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption du Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 et de la Stratégie de développement durable 2023-2028. Il a aussi apprécié les constats découlant du bilan du PADD 2022-2023 qui lui a été présenté.

Le comité a pris connaissance avec intérêt du Plan de mise en valeur du patrimoine culturel et immobilier 2021-2025 de la Société et du bilan sur le processus d'innovation. Il a également bénéficié de présentations portant notamment sur la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, sur les priorités de développement durable ainsi que sur l'évaluation de la durabilité. De plus, le comité a été informé d'un mandat octroyé à une firme externe de cybersécurité dans le but d'analyser l'infrastructure des systèmes d'automatisation des bâtiments afin de prévenir les incidents de sécurité. Aussi, une formation portant sur *Les défis du conseil d'administration à l'égard du développement durable* lui a été offerte.

Rapport du comité mixte des services à la clientèle

Mandat du comité

Le comité mixte des services à la clientèle a pour mandat, entre autres, d'élaborer des orientations concernant les services offerts aux organismes publics, de les soumettre au conseil d'administration et d'en assurer le suivi.

Nombre de séances : 2

Composition du comité

Membres internes

Président : Marc-Antoine L'Allier

Membres : Daniel Gilbert et Denis Lebel

Membre suppléant : Lise Verreault

Membres externes

Un représentant du :

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Sommaire des activités du comité mixte des services à la clientèle

Dans le cadre de ses activités, le comité a suivi et consulté avec intérêt les indicateurs de performance au moyen du Tableau de bord permettant de mesurer l'atteinte des engagements pris dans la Déclaration de services à la clientèle ainsi que du plan d'action en découlant. Le comité a également été informé des principaux faits saillants résultant des modifications apportées dans la gouvernance des projets majeurs ainsi que du lancement de la nouvelle fiche projet optimisée. De plus, le comité a pris connaissance des indicateurs qui sont en lien avec le service à la clientèle dans le Plan stratégique 2023-2027 de la Société ; ceux-ci visent notamment à renforcer la collaboration avec les partenaires.

Par ailleurs, le comité s'est intéressé aux résultats des sondages de satisfaction réalisés auprès des différentes clientèles de la Société. Il a également apprécié la présentation portant, entre autres, sur le Projet gouvernemental de transformation du milieu de travail dont le mandat a été confié à la Société par le Secrétariat du Conseil du trésor. Le comité a été informé des changements administratifs apportés au sein de l'organisation dans le but de répondre davantage aux besoins de sa clientèle dans la gestion des projets majeurs.







Édfice Wilder à Montréal

© David Boyer Photographe

Renseignements concernant la rémunération

Administrateurs

Les membres du conseil d'administration, autres que la présidente-directrice générale de la SQI et ceux qui sont à l'emploi d'un organisme du secteur public (tel qu'il est défini à l'annexe I des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*), reçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'un montant forfaitaire par présence aux séances du conseil, comme déterminé par décret¹.

Audit externe

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec ; aucuns honoraires ne lui sont versés par la SQI.



¹ Décret n° 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (2013), 145 G.O. II, 5 486.

Rémunération des administrateurs au 31 mars 2024 (en dollars)

Nom du membre ¹	Rémunération versée pour la participation au CA ²		Rémunération versée pour la participation aux comités ²		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
François Turenne	18 202,20		5 828,48	991,00		25 021,68
Lise Verreault	7 920,80	9 602,76	6 284,00	8 927,00		32 734,56
Alain Fortin		13 897,00	7 279,00	5 296,00		26 472,00
Marc-Antoine L'Allier		13 897,00	5 293,00	3 310,00		22 500,00
Daniel Gilbert		13 897,00		6 620,00		20 517,00
Michèle Bourget		13 897,00		3 310,00		17 207,00
Paule-Anne Morin		13 235,00		4 634,00		17 869,00
Denis Lebel		13 897,00		3 310,00		17 207,00
Menelika Bekolo ³		18 330,78		2 648,00		20 978,78
Carl Gauthier		1 611,38				1 611,38
					Total	202 118,40
Membres non rémunérés						
Caroline Bourgeois						
Manon Boily						

- Trois membres ont occupé leurs fonctions pendant une partie de l'année financière seulement :
 - **François Turenne** : mandat à titre de président expiré selon le décret n° 1459-2023 le 20 septembre 2023. Rémunération du trimestre de juillet à septembre versée au prorata de 19 jours de septembre 2023 = 2,63 mois. Calcul appliqué : rémunération de base pour juillet et août $(5292/3 \times 2) + (5292/3 \times 19/30) = 4\,645,20$ et pour la présidence du comité de juillet et août $(992,25/3 \times 2) + (992,25/3 \times 19/30) = 870,98$
 - **Lise Verreault** : nomination à titre de présidente selon le décret n° 1459-2023 le 20 septembre 2023. Rémunération du trimestre versée au prorata de 11 jours de septembre 2023 pour ajout de rémunération à titre de présidente du CA. Calcul appliqué : rémunération de base = $10\,587/12$ mois = 882,25 et $21\,168/12$ mois = 1 764. Donc : $882,25 \times 2 + 882,25 \times 19/30 = 2\,323,26$ et $1\,764 \times 11/30 = 646,80$ pour un total de 2 970,06
 - **Carl Gauthier** : nomination à titre de membre indépendant selon le décret n° 1729-2023 le 29 novembre 2023. Rémunération du trimestre d'octobre à décembre 2023 versée au prorata à titre de membre du CA. Calcul appliqué : rémunération de base = $(10\,587/4) \times 33/92$ jours à compter du 29 novembre 2023
- Décret n° 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (2013), 145 G.O. II, 5486. Selon l'échelle de traitement des cadres de la fonction publique au 1^{er} avril 2022 :
 - Président du CA : rémunération annuelle de base : 21 168 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités : 991 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 3 969 \$.
 - Autres membres : rémunération annuelle de base : 10 587 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités : 662 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 3 969 \$.
- Menelika Bekolo (rétroactif) : nomination à titre de membre indépendant du CA selon le décret n° 1729-2023 le 12 janvier 2022 et fin d'emploi pour une société d'État le 2 septembre 2022, donc admissible aux versements à compter du 3 septembre 2022. M^{me} Bekolo a reçu les montants requis en 2023 pour les participations au CA et au comité. Information reçue le 15 mars 2023. Calcul appliqué pour septembre 2022 : rémunération de base = $10\,587/12 \times (27/30)$ et participation au CA : 662 = total de 1 456,03. Calcul appliqué pour les trimestres d'octobre à décembre 2022 : rémunération de base = $10\,587/4 = 2\,646,75$ et participation au CA : 331 et au comité : 662 = 3 639,75



Rémunération des dirigeants au 31 mars 2024¹ (en dollars)

Noms et fonctions des cinq dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière ²
Caroline Bourgeois Présidente-directrice générale	244 958	23 340	4 953	273 252
Chantal Couturier Vice-présidente aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles	217 004	23 340	5 169	245 512
Nathalie Rhéaume Vice-présidente à l'expertise et au soutien des projets	217 004	23 340	4 734	245 078
Louis-Paul Gauvin Vice-président à la gestion de projets Est du Québec	217 004	23 340	4 371	244 715
Dominic Lemarquis Vice-président à la gestion de projet Ouest du Québec	217 004	23 340	4 181	244 525

Autres avantages ventilés (en dollars)

Noms des cinq dirigeants les mieux rémunérés	Autres avantages versés	Bilan, activité physique et compensation télétravail	Assurance collective	Cotisation professionnelle	Indemnité/cellulaire	Indemnité et versement des banques au départ
Caroline Bourgeois	4 953	-	3 561	1 392	-	-
Chantal Couturier	5 169	-	3 342	1 826	-	-
Nathalie Rhéaume	4 734	-	3 342	1 392	-	-
Louis-Paul Gauvin	4 371	-	3 342	589	440	-
Dominic Lemarquis	4 181	250	3 342	589	-	-

¹ La Société n'offre aucun programme de rémunération variable.

² La rémunération globale peut différer de la somme de ses composantes en raison des arrondissements.

La Société Parc-Auto du Québec

La Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) est une entreprise de services, dont l'expertise repose essentiellement sur les ressources humaines et la technologie pour lui permettre de remplir pleinement sa mission, soit d'exploiter des stationnements de façon novatrice.

Afin de renouveler cette expertise et de s'adapter à l'évolution de la mobilité et des technologies, le premier plan stratégique de la filiale a été adopté par les membres du conseil d'administration de la SPAQ le 25 août 2023. Ce plan 2023-2027 permet notamment à l'organisation de bien orienter ses prochaines actions et de gagner en agilité.

Durant l'exercice 2023-2024, de nombreux efforts ont été consacrés à l'un des principaux jalons de ce plan stratégique, soit l'élimination du travail en vase clos et l'amélioration de la coordination entre les différentes directions de la SPAQ et la clientèle du secteur public.

L'exercice aura également permis de confirmer six nouvelles ententes de gestion et renouveler six ententes échues. Ces nouvelles ententes, conjuguées à la variation du portefeuille des stationnements de la SQL et des clients, ont ainsi permis d'ajouter 86 parcs supplémentaires et 3 730 nouvelles cases de stationnement. De plus, des activités complémentaires à la gestion et à l'exploitation des stationnements ont été menées, telles que le maintien de la certification ISO 9 001 :2015 et la certification PCI DSS (*Payment Card Industry Data Security Standard*) – niveau 1, qui assure aux établissements financiers et aux utilisateurs de services un très haut niveau de sécurité des données.

En résumé, la SPAQ a livré le mandat qui lui a été confié par la SQL, et ce, en conformité avec l'esprit de la vision immobilière qui prévoyait sa réorganisation sous forme d'une filiale dédiée à la gestion et à l'exploitation des stationnements des organismes publics et parapublics.

Rémunération des dirigeants au 31 mars 2024¹ (en dollars)

Noms et fonctions des dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Bruno Godin ² Directeur général	176 822	15 180	5 872	197 874
Annie Girard ² Directrice finances et administration	160 413	13 828	3 864	178 105
Patrick Vachon ³ Directeur exploitation et technologie	163 287	9 797	5 109	178 193
Audrey Marquis ³ Secrétaire générale et directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et corporatives	157 990	9 479	3 354	170 823

1 La Société n'offre aucun programme de rémunération variable.

2 Bruno Godin et Annie Girard bénéficient d'un régime à prestations déterminées qui a été fermé aux nouveaux adhérents le 31 décembre 2011 par le conseil d'administration de la SPAQ. Un total de sept participants sont actifs à ce régime. Le texte du régime prévoit que les employés et l'employeur doivent y cotiser à parts égales. La loi prévoit que les participants actifs peuvent cotiser jusqu'à concurrence de 9 % de leur salaire dans un régime de retraite à prestations déterminées, ce qui est le cas actuellement. Dans un tel régime fermé à de nouveaux adhérents, le fait d'avoir un nombre décroissant de participants actifs et un nombre grandissant de participants bénéficiaires a pour effet d'augmenter le coût du régime, et conséquemment d'augmenter le pourcentage de participation de l'employeur pour compenser le manque à gagner. Afin d'assurer la capitalisation du régime, le coût pour l'employeur est présentement de 30,69 % (faisant l'objet d'une révision actuarielle tous les trois ans) de la masse salariale des sept participants actifs. Afin d'isoler la portion attribuable aux deux employés, le facteur d'équivalence de 2023 a été utilisé en soustrayant la partie cotisée par l'employé.

3 Patrick Vachon et Audrey Marquis bénéficient d'un régime de retraite à cotisations déterminées dont la participation a été fixée à 12 % répartie à parts égales entre l'employeur (6 %) et l'employé (6 %). Il y a actuellement 60 participants à ce régime.

Autres avantages ventilés (en dollars)

	Autres avantages versés	Bilan et activité physique	Assurance collective	Cotisation professionnelle	Indemnité/ cellulaire
Bruno Godin	5 872	-	5 872	-	-
Annie Girard	3 864	-	2 637	1 227	-
Patrick Vachon	5 109	-	4 494	615	-
Audrey Marquis	3 354	-	1 417	1 937	-

Rémunération des administrateurs¹ au 31 mars 2024 (en dollars)

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Rémunération globale pour l'année financière
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE	
André Grondines	14 938,50			6 262,00	21 200,50
Lise Verreault		9 208,25	4 916,00	3 470,00	17 594,25
Michèle Bourget		9 208,25		3 440,00	12 648,25
Daniel A. Denis ²		1 766,25		243,00	2 009,25
René Rouleau		9 208,25		3 428,00	12 636,25
Marc-Antoine L'Allier		8 558,25		1 923,00	10 481,25
Yvan Gendron ²		1 698,25		0,00	1 698,25

1 Concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la SPAQ :

Selon l'échelle de traitement des cadres de la fonction publique au 1^{er} avril 2022 :

- Président du CA : rémunération annuelle de base : 8 490 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités : 637 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 1 592 \$.
- Autres membres : rémunération annuelle de base : 4 245 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités : 637 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 1 592 \$.

2 Deux membres ont occupé leurs fonctions pendant une partie de l'année financière seulement :

- **Yvan Gendron** : Nommé à titre d'administrateur de la SPAQ le 7 décembre 2023 selon l'extrait de la résolution n° SQR-2023-36. Il a signé l'acceptation du mandat d'administrateur de la SPAQ le 26 janvier 2024 et a assisté à sa première réunion le 2 février 2024. Il a donc été rémunéré pour un seul trimestre, soit celui de janvier 2024 à mars 2024.
- **Daniel A. Denis** : Il a reçu la rémunération fixe pour un seul trimestre, soit de janvier à mars 2023. Il n'a participé à aucune rencontre au cours de l'exercice 2023-2024. Le décret du 7 décembre 2023 confirme sa démission.



Étalonnage

Désireuse de connaître et de partager les meilleures approches de gestion dans ses domaines d'affaires, la SQL réalise ou collabore régulièrement à des études d'étalonnage et de balisage, ou participe à des groupes de travail pour le partage de bonnes pratiques avec des organisations comparables ou disposant d'expertises spécifiques.

L'article 41 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* institue l'élaboration d'un rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société québécoise des infrastructures au moins une fois tous les dix ans. La SQL, célébrant ses dix ans d'existence cette année, a confié à une firme externe le soin d'élaborer ce rapport qui sera finalisé pour l'été 2024. Ces travaux sont l'occasion d'une vaste évaluation de l'organisation par rapport aux meilleures pratiques, afin de vérifier, notamment, si sa mission doit être actualisée.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la SQL a participé à la mise en place d'une gouvernance de certains donneurs d'ouvrages publics réunissant des intervenants d'Hydro-Québec, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, des villes de Québec et de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal. Ce groupe de travail a comme objectif d'échanger des informations et des pratiques, afin de répondre collectivement aux principaux défis auxquels ces donneurs d'ouvrage feront face dans la réalisation de projets d'infrastructure à venir. Les principaux défis et thèmes abordés sont les suivants :

- > Développer une planification intégrée des projets d'infrastructure ;
- > Assurer et prioriser la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs sur les chantiers ;
- > Avoir accès à une main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante ;
- > Améliorer la prévisibilité de la délivrance des autorisations gouvernementales (acceptabilité sociale et environnementale) ;
- > Déployer l'innovation dans les projets de construction ;
- > Mettre de l'avant des modes contractuels alternatifs ou collaboratifs pour la réalisation des projets.

D'autres rencontres sont prévues en 2024-2025 ; celles-ci permettront de dégager certains constats et recommandations.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie québécoise sur la recharge des véhicules électriques 2023-2030 menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la SQL a été interpellée pour collaborer à un exercice de partage de bonnes pratiques. L'objectif était d'élaborer un ensemble de mesures alignées sur les objectifs environnementaux et économiques du gouvernement, tout en intégrant l'expertise et les capacités des ministères et organismes impliqués, tels que la SQL. Cet exercice s'est réalisé à travers des réunions de travail conjointes, où les équipes de la SQL et les représentants ministériels ont partagé leurs expériences, défis et réussites dans le domaine de la mobilité électrique. Les bonnes pratiques ont été identifiées à partir de ces échanges, mettant en lumière des initiatives efficaces, des technologies innovantes et des modèles de collaboration fructueux. Cette stratégie, rendue publique en septembre 2023, se veut évolutive et démontre l'engagement conjoint de la SQL et du MELCCFP en faveur d'une transition énergétique durable et inclusive.

Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer constamment ses façons de faire dans le secteur des transactions immobilières, la SQL a mandaté une firme externe pour réaliser une étude comparative portant sur le processus d'acquisition immobilière. De grands propriétaires et gestionnaires publics d'immeubles, tels qu'Infrastructure Ontario, Ivanhoé Cambridge, Hydro-Québec, Services publics et approvisionnements Canada, ainsi que de grandes villes, ont été rencontrés afin de comparer leurs processus d'acquisition à celui de la SQL. Il est ressorti de cette analyse que la SQL applique un cadre de travail plus rigoureux et contraignant que ses comparables, et que certains allègements pourraient être envisagés afin d'assurer une meilleure agilité dans un marché en constante évolution. Il a également été constaté que les seuils d'approbation des transactions, datant de 2018, devraient être revus pour tenir compte de la réalité du marché. Certaines recommandations d'améliorations ont également été soulevées, notamment concernant la standardisation des données, la gestion documentaire et les outils de suivi.

Autres exigences

Gestion et contrôle de l'effectif

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2024
Personnel d'encadrement	215 026	-	215 026	125
Personnel professionnel	1 435 555	25 351	1 460 906	846
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	911 224	11 300	922 524	535
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	188 206	4 574	192 780	102
Étudiants et stagiaires	42 851	14	42 865	28
Total	2 792 862	41 239	2 834 101	1 636
Cible transmise			2 827 758	
Ajustement à la cible			(10 900)	
Cible au 31 mars 2024			2 816 858	
Écart			17 243	

Contrats de services

Dans le cadre des mesures de contrôle des effectifs nécessaires en vertu de la loi invoquée ci-dessus, la SQI est tenue de présenter un tableau sommaire des contrats de services comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

Contrats de services	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services conclus avec une personne physique ¹	19	1 236 491 \$
Contrats de services conclus avec un contractant autre qu'une personne physique ²	803	454 026 511 \$
Total des contrats de services	822	455 263 002 \$

1 Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne physique exploitant ou non une entreprise individuelle.

2 Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.



Égalité en emploi

La SQI souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les anglophones et les personnes handicapées.

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de membres d'une communauté culturelle embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible (excluant le groupe Femme)	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (excluant le groupe Femme)
Permanents	300	75	3	1	4	83	27,67 %
Occasionnels	42	5	0	2	1	8	19,05 %
Étudiants	21	5	1	0	0	6	28,57 %
Stagiaires	48	13	0	0	0	13	27,08 %
Total	411	98	4	3	5	110	26,76 %

Embauche des femmes en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Femmes	Taux d'embauche des femmes
Permanents	300	132	44,00 %
Occasionnels	42	31	73,81 %
Étudiants	21	10	47,62 %
Stagiaires	48	13	27,08 %
Total	411	186	45,26 %

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2023-2024, la SQI a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025. Ce document, préparé conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, permet à la SQI de présenter les actions qu'elle entreprend pour réduire autant les obstacles liés à l'accessibilité à l'emploi, que ceux se rattachant à l'accessibilité aux immeubles et à la documentation de l'organisation.

La SQI est particulièrement sensible aux besoins des personnes handicapées qu'elles fassent partie de son personnel, qu'elles travaillent dans les édifices de son parc immobilier ou qu'elles circulent dans ceux-ci pour bénéficier de services publics. À cet égard, afin d'assurer une prise en charge optimale des appels de service concernant

l'accessibilité de son parc immobilier, une catégorie « Accès pour personnes à mobilité réduite » est intégrée au centre d'appels. Pour l'exercice 2023-2024, ce sont au total 93 appels de service liés à cette catégorie qui ont été reçus : 90 ont été traités, 1 appel était en cours de traitement au 31 mars 2024 et 2 billets ont expiré pour des édifices en location.

Enfin, le Bureau des plaintes identifie et traite les plaintes concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments de la SQI. Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été reçue dans ce domaine.

Pour plus d'informations, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 et le bilan annuel de mise en œuvre sont disponibles sur le site Internet de la SQI.



Utilisation et qualité de la langue française

La SQI veille à ce que la langue française soit utilisée de façon exemplaire dans l'ensemble de ses activités. Elle vise donc à se conformer rigoureusement à la *Charte de la langue française* et à la *Politique linguistique de l'État* auxquelles elle est assujettie.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Afin de répondre aux nouvelles obligations prescrites par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la SQI a entrepris les travaux nécessaires afin d'élaborer une directive qui précisera la nature des situations dans lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée, en fonction de la *Charte de la langue française* et de ses règlements. Le projet de directive sera soumis, au cours du prochain exercice financier, au ministre de la Langue française et aux autorités compétentes de la SQI, respectivement pour approbation et adoption. Des actions de communication seront ensuite mises en place pour promouvoir la nouvelle directive auprès des employés de la SQI et en assurer la bonne application. Dans l'intervalle, la SQI demeure assujettie à la directive temporaire émise par le ministre de la Langue française.

Émissaire et comité permanent

Parallèlement, la SQI a maintenu les rencontres de son comité de francisation pour 2023-2024. Ces rencontres ont pour but de veiller à la promotion, au rayonnement, à l'utilisation et à la protection du français, et elles sont animées par l'émissaire de la langue française de l'organisation.

Application de la Politique linguistique de l'État

Afin de promouvoir le bon usage du français dans le cadre de ses activités administratives, la Direction des communications a poursuivi la diffusion de capsules linguistiques; celles-ci ont porté sur divers aspects de la langue française parlée et écrite, notamment sur certaines règles grammaticales et syntaxiques afin d'améliorer les pratiques de rédaction et de communication.

Différents outils d'aide à la rédaction sont également rendus disponibles au personnel de la SQI dans l'intranet. Ces outils fournissent, entre autres, des trucs et des astuces pratiques pour approfondir ses connaissances de la langue française et mieux en maîtriser les concepts.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice, de nombreuses interventions visant l'utilisation exemplaire de la langue française ont été réalisées par la Direction des communications. Celles-ci portaient sur l'accompagnement à la rédaction, l'optimisation et la révision de communications destinées, notamment, aux clientèles occupantes liées à l'exploitation des immeubles. En outre, l'utilisation massive de la plateforme collaborative *Teams* en contexte de télétravail a fait en sorte que le nombre d'interventions linguistiques faites de façon sporadique s'est maintenu.

Enfin, pour l'ensemble des postes au sein de l'organisation, la connaissance, ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français n'était ni exigé ni souhaitable pour 2023-2024.



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures* énonce les obligations et les valeurs devant guider les actions et les décisions de ces derniers. Le document est accessible sur le site Internet de la SQI à l'adresse :

https://sqi.gouv.qc.ca/fileadmin/a_propos/publications/ethique/code_ethique_deontologie.pdf

Les conseillers à l'éthique offrent notamment des conseils quant à l'interprétation, à l'application et au respect des règles prévues au Code et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Annuellement, les administrateurs et les dirigeants sont invités à remplir la déclaration d'engagement et de respect à l'égard du Code ainsi que la déclaration d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucune situation nécessitant une intervention à cet égard n'a été portée à la connaissance des conseillers.

Code d'éthique et de conduite des employés de la Société québécoise des infrastructures

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un code d'éthique et de conduite est applicable aux membres du personnel afin de les guider à l'égard des comportements attendus dans l'exercice de leurs fonctions. Ce document est accessible sur le site Internet de la SQI à l'adresse :

https://sqi.gouv.qc.ca/fileadmin/a_propos/publications/ethique/code_ethique_conduite_employes.pdf

Les conseillers à l'éthique veillent à accompagner les employés dans la résolution de leurs dilemmes éthiques ou

de leurs questionnements. Des chroniques et des capsules d'information portant sur différents sujets sont à la disposition du personnel. Lorsqu'une déclaration d'intérêts est produite par un employé, celle-ci est analysée et des recommandations lui sont formulées. Au besoin, des mesures peuvent être mises en place avec le gestionnaire.

Toute personne détenant de l'information permettant de croire qu'un manquement aux normes éthiques est survenu est invitée à le divulguer aux conseillers à l'éthique. Le cas échéant, des vérifications seront effectuées et au besoin, des mesures et des sanctions pourraient être prises.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La SQI est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la réglementation qui en découle. D'ailleurs, la SQI diffuse sur son site Internet les documents et les renseignements visés par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, notamment l'organigramme, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, le nom et les coordonnées du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, les services offerts, les codes d'éthique, ainsi que les lois, les règlements, les politiques et les directives servant à la prise de décision. Elle publie également les renseignements relatifs aux frais de déplacement, aux activités de formation et aux baux

de location, de même que les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès.

Les tableaux ci-dessous présentent un bilan des demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels reçues ou traitées au cours de l'exercice 2023-2024. Il est possible d'observer dans le premier tableau une augmentation significative du nombre total de demandes reçues par rapport à l'année dernière où 63 demandes avaient été reçues au cours de l'exercice 2022-2023. Précisons que le nombre total de demandes reçues peut différer du nombre total de demandes traitées en raison du fait qu'une demande peut chevaucher deux exercices financiers. En effet, on entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.

82 nombre total de demandes reçues

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	28	1	0
21 à 30 jours	30	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	13	0	0
Total	71	2	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	5	1	0	s.o.
Partiellement acceptée	33	1	0	1, 9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 29, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59, 88 9 Charte des droits et libertés de la personne 58.1 LCOP
Refusée (entièrement)	22	0	0	9, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 32, 33, 33(5) 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54 58.1 LCOP
Autres*	19	0	0	1, 9, 15

*Absence de documents, désistements, aiguillage vers un autre organisme (art. 48)

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	6



Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (ci-après « la Loi »), la SQL s'est dotée d'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Au cours de la période visée, le secrétaire général a été interpellé à quatre reprises à titre de responsable du suivi des divulgations afin de faire des vérifications sur de possibles actes répréhensibles. À la lumière des vérifications réalisées, les requêtes ne se sont pas avérées être des divulgations d'actes répréhensibles au sens de la Loi.

En matière de sensibilisation, la SQL a profité de la *Journée de sensibilisation au rôle des lanceurs d'alerte* ainsi que de la *Journée internationale de lutte contre la corruption* pour effectuer des rappels aux employés quant aux ressources accessibles et aux meilleures pratiques en la matière.

Ressources informationnelles

Redéfinir les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle de premier plan dans la réalisation de la mission de la SQL. C'est pourquoi des investissements importants ont été octroyés cette année afin de les positionner comme un levier stratégique dans l'organisation, et de répondre aux attentes gouvernementales en matière de transformation numérique. Ces investissements se sont notamment traduits par l'embauche de ressources internes, de gestionnaires ainsi que par le renforcement des volets réservés à l'architecture d'entreprise et à la sécurité numérique.

Cette année marque également le dépôt du Plan de transformation numérique 2023-2027 de la Société au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vision organisationnelle de la transformation numérique

La SQL numérique met en valeur l'expertise de ses employés et dépasse les attentes de ses parties prenantes par une gestion structurée des technologies émergentes et de l'intégration de leurs avantages.

Ce plan s'articule autour de cinq ambitions organisationnelles :

1. Bonifier l'expérience employé
2. Simplifier l'expérience client
3. Optimiser et automatiser les processus de l'organisation
4. Optimiser la valorisation des données
5. Optimiser le bâtiment vert et intelligent

Les actions prévues au plan de transformation numérique se concrétisent notamment par le remplacement de systèmes désuets, par l'optimisation des processus ainsi que par la mise en place de solutions numériques qui permettent à la SQL de gagner en productivité et en efficacité.

Accroître la prévisibilité

S'appuyant sur la méthode éprouvée *SAFe (Scaled Agile Framework)*, la SQL a poursuivi l'implantation du processus de livraison en continu en mettant de l'avant des planifications trimestrielles avec les secteurs d'affaires concernés. Cette façon de faire permet de rendre visible, et surtout prévisible, la livraison des prochaines fonctionnalités qui créeront de la valeur pour la Société, tout en étant en adéquation avec la capacité de réalisation de chacun des secteurs.

Enfin, une partie du budget a été consacrée à la réalisation d'activités de continuité, de fonctionnement, d'entretien et d'amélioration des systèmes existants ainsi qu'à l'évolution de ses infrastructures technologiques, et ce, dans un objectif principal visant à optimiser les investissements en ressources informationnelles.



Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficience organisationnelle

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024
(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets¹		
Acquisition d'une solution progicielle permettant l'identification et le suivi des actifs, la coordination des tâches et des activités à réaliser sur ces actifs ainsi que la mesure de l'état de l'actif et des coûts d'amélioration	4 738	699
Autres investissements durant l'exercice financier	2 005	0
Sous-total – Projets	6 743	0
Programme gouvernemental		
Programme de consolidation des centres de traitement informatique	0	301
Sous-total – Programme gouvernemental	0	301
Activités²	0	39 104
Total	6 743	40 105

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Principales initiatives livrées au cours de l'exercice financier

Nom	Description	Bénéfices escomptés
Acquisition d'une solution progicielle permettant l'identification et le suivi des actifs, la coordination des tâches et des activités à réaliser sur ces actifs ainsi que la mesure de l'état de l'actif et des coûts d'amélioration	Ce projet vise à concilier et à faciliter l'accès à des informations complètes et fiables qui permettent aux intervenants d'appliquer les règles de gouvernance et les meilleures pratiques relatives à la planification, la gestion ainsi que le suivi des investissements publics en matière d'infrastructures. Il vise également à favoriser le partage desdites informations entre les intervenants et permettre à la Société de s'acquitter de ses rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes.	1. Amélioration du taux de réalisation des projets de maintien d'actifs 2. Meilleure connaissance de l'état des actifs en raison de la qualité de l'information et de sa disponibilité en continu 3. Réduction des efforts en lien avec la recherche d'informations sur la clientèle 4. Amélioration du taux de satisfaction des clients en lien avec les demandes de services spécifiques à l'exploitation des immeubles 5. Augmentation de la fidélité des ressources, entre autres, en raison de la convivialité et de la modernité de l'outil 6. Réduction des coûts d'entretien informatique 7. Réduction des efforts en lien avec la préparation des prévisions, la mise à jour de l'information de gestion et l'élaboration des scénarios d'état d'immeubles 8. Réaffectation des ETC (équivalent temps complet) à des activités autres grâce à la réduction de la saisie multiple des informations 9. Réaffectation des ETC à des activités autres grâce à la réduction de contraintes technologiques 10. Réduction du temps consacré à la préparation et à l'exercice d'inspection
Migration de <i>SharePoint</i> pour les projets majeurs	Refonte du service numérique de gestion de l'information des projets majeurs permettant la collaboration en ligne entre les prestataires de services et la Société.	1. Facilitation de la collaboration entre la Société et ses prestataires de services 2. Amélioration de la qualité de l'information 3. Renforcement de la disponibilité et de la stabilité des services

Nom	Description	Bénéfices escomptés
Outil de repérage des immeubles	Outil en ligne permettant le repérage et la consultation des informations des immeubles.	1. Réduction du temps nécessaire pour trouver un immeuble 2. Amélioration de la fiabilité des informations sur les immeubles 3. Amélioration de l'accessibilité aux informations des immeubles
Mise en place d'un portail de prestation électronique de services	Mise en place d'un portail client permettant l'accès aux baux et aux ententes de services de la Société	1. Amélioration de l'accessibilité 2. Efficacité rehaussée des processus de gestion 3. Amélioration de la transparence dans le suivi des baux et des ententes de services
Mise en place de la gestion des demandes de services en exploitation d'immeubles	Implantation d'une solution permettant la gestion des demandes des clients concernant les services d'exploitation d'immeubles de la Société (chauffage, climatisation, entretien ménager, etc.).	1. Amélioration de l'accessibilité des clients et des prestataires de services 2. Efficacité des processus sous-jacents rehaussée 3. Amélioration de la transparence dans le suivi des demandes des clients

Sécurité de l'information

La sécurité de l'information revêt une importance capitale pour la Société. En ce sens, elle a poursuivi le rehaussement du volet cybersécurité par la mise en place d'un nouveau plan directeur 2023-2024 dont la portée est de dix-huit mois afin de mieux orienter les actions à prioriser.

Le comité de gouvernance en sécurité de l'information, dont le rôle consiste à examiner et à approuver des recommandations concernant les orientations, le cadre normatif ainsi que la proposition de mesures à mettre en place, a tenu des rencontres à quatre reprises au cours de la dernière année. Ces rencontres ont, entre autres, permis de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action, d'informer les membres à propos des enjeux de sécurité, des risques à portée gouvernementale et des incidents survenus.



Gestion des plaintes

Le Bureau des plaintes reçoit et traite les plaintes de citoyens, de clients, d'occupants et de fournisseurs. Il est accessible par téléphone au 418 644-4542 et via l'adresse courriel : plainte@sqi.gouv.qc.ca.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le nombre de plaintes formulées par des citoyennes et citoyens, et des usagères et usagers des édifices ou des services de la SQI ayant nécessité une intervention du Bureau des plaintes s'établit à 23. La majorité de celles-ci étaient liées à l'accès aux bâtiments et aux stationnements, à l'entretien ménager ou à la qualité des services rendus aux usagers. Il s'agit d'une augmentation, par rapport à l'exercice 2022-2023, durant lequel le nombre de plaintes s'élevait à 19.

Le Bureau des plaintes reçoit aussi les plaintes relatives aux marchés publics.

En 2023-2024, le nombre de plaintes formulées par des fournisseurs ou des soumissionnaires potentiels conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la

Loi sur l'Autorité des marchés publics s'établit à 8 (compte tenu des 599 appels d'offres publics lancés). Plusieurs de ces plaintes ont été déposées en cours d'appel d'offres, et la Société a modifié ou apporté des précisions à ses documents contractuels, le cas échéant.

De ce nombre, la Société a reçu une seule plainte selon le processus de plaintes visant l'adjudication ou l'attribution d'un contrat public formulée conformément à l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* au cours de l'année 2023-2024.

Ce nombre peu élevé de plaintes rend compte de la gestion contractuelle remarquable de la Société et de son respect du cadre normatif encadrant les marchés publics. Par ailleurs, dans tous les dossiers impliquant l'Autorité des marchés publics (AMP), la Société a assuré une collaboration soutenue et aucune décision défavorable à l'égard de la Société n'a été rendue par l'AMP en date du 31 mars 2024.

05

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024



Rapport de la direction



Les états financiers consolidés de la Société québécoise des infrastructures, ci-après SQI, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La SQI reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la SQI, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Caroline Bourgeois, arch. MGP
Présidente-directrice générale

François Bérubé, MAP, ASC, CRIA
Vice président principal
à l'administration et à la
gouvernance du parc immobilier

Québec, le 20 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société québécoise des infrastructures et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

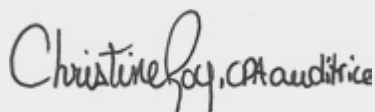
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux revenus et à l'entente de partenariat public-privé, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 20 juin 2024

État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
Revenus			
Gestion de projets (note 22)	2 883 027	2 791 555	263 015
Location d'espaces	904 754	898 903	874 108
Revenus de stationnements	37 406	50 602	47 446
Revenus d'intérêts	12 624	14 014	14 235
Gain sur dispositions d'immeubles destinés à la vente	-	-	2 243
Autres	20 882	25 072	19 131
	3 858 693	3 780 146	1 220 178
Charges			
Salaires et avantages sociaux	162 554	176 383	146 724
Coûts des projets	2 760 616	2 669 418	155 420
Loyers	341 621	343 598	344 140
Frais d'exploitation des immeubles (note 23)	166 063	169 262	159 364
Frais financiers (note 24)	127 071	128 521	112 576
Impôts fonciers sur propriétés	104 928	95 419	96 361
Amortissement	123 552	127 861	116 711
Frais d'exploitation des stationnements	25 696	27 569	29 651
Frais généraux et administratifs	54 589	52 802	41 368
Perte sur dispositions d'immeubles et autres immobilisations corporelles	-	218	1 228
Réduction de valeur d'immeubles	-	6 368	-
Charges capitalisées aux immeubles et autres immobilisations corporelles	(9 293)	(28 027)	(16 666)
	3 857 397	3 769 392	1 186 877
Excédent de l'exercice	1 296	10 754	33 301
Excédent cumulé au début de l'exercice		207 899	174 598
Modifications comptables (note 3)		(4 354)	-
Excédent cumulé au début de l'exercice ajusté		203 545	174 598
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		214 299	207 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
Excédent de l'exercice	1 296	10 754	33 301
Immeubles (note 13)			
Acquisitions	(235 516)	(268 834)	(227 070)
Amortissement	117 315	117 860	107 152
Incidence des dispositions	-	1 441	1 392
Incidence des dépréciations	-	6 368	-
Révision des estimations	-	(26 369)	-
	(118 201)	(169 534)	(118 526)
Autres immobilisations corporelles (note 14)			
Acquisitions	(7 673)	(25 295)	(10 997)
Amortissement	6 237	10 001	9 559
Incidence des dispositions	-	20	87
	(1 436)	(15 274)	(1 351)
Variation des stocks	-	(503)	(442)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(125 450)	(100 990)
Utilisation de charges payées d'avance	-	115 097	98 886
	-	(10 856)	(2 546)
Augmentation de la dette nette	(118 341)	(184 910)	(89 122)
Dette nette au début de l'exercice		(2 403 185)	(2 314 063)
Modifications comptables (note 3)		(4 354)	-
Dette nette au début de l'exercice ajustée		(2 407 539)	(2 314 063)
Dette nette à la fin de l'exercice		(2 592 449)	(2 403 185)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 410	8 877
Créances à long terme (note 4)	423 906	417 983
Autres créances (note 5)	170 089	148 853
Travaux en cours	876 558	999 743
Placement (note 6)	10 000	-
	1 495 963	1 575 456
Passifs		
Emprunts temporaires (note 7)	262 940	333 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	911 725	919 719
Revenus reportés (note 9)	33 979	35 221
Dettes à long terme (note 10)	2 621 646	2 463 644
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	204 915	205 287
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	53 207	21 770
	4 088 412	3 978 641
Dettes nettes	(2 592 449)	(2 403 185)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 13)	2 805 210	2 635 676
Autres immobilisations corporelles (note 14)	70 269	54 995
Stocks	3 180	2 677
Charges payées d'avance	18 090	7 737
	2 896 749	2 701 085
Capital-actions (note 15)	90 001	90 001
Excédent cumulé	214 299	207 899

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 20)

Éventualités (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Lise Verreault
Présidente du conseil d'administration



Alain Fortin, FCPA
Président du comité d'audit

État consolidé des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	10 754	33 301
Éléments sans effet sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Ajustement des dettes au taux effectif	740	774
Ajustement des obligations découlant de contrats de location-acquisition au taux effectif	12 632	12 631
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation (note 12)	1 095	966
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 413	-
Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1 172	-
Perte sur dispositions d'immeubles et autres immobilisations corporelles	218	1 228
Réduction de valeur d'immeubles	6 368	-
Gain sur dispositions d'immeubles destinés à la vente	-	(2 243)
Amortissement des immeubles (note 13)	117 860	107 152
Amortissement des autres immobilisations corporelles (note 14)	10 001	9 559
Virement des revenus reportés (note 9)	(29 659)	(68 532)
	134 594	94 836
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 17)	82 629	65 407
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	217 223	160 243
Activités de placement		
Acquisition d'un certificat de placement garanti	(10 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(10 000)	-
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immeubles (note 13)	(247 807)	(220 403)
Acquisitions des autres immobilisations corporelles (note 14)	(23 358)	(12 781)
Produit de disposition des immeubles et autres immobilisations corporelles	1 243	162
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	-	2 456
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(269 922)	(230 566)
Activités de financement		
Variation des emprunts temporaires	(70 060)	(510)
Dettes à long terme effectuées	357 948	323 148
Dettes à long terme remboursées	(205 040)	(250 351)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(13 004)	(12 931)
Règlement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(612)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	69 232	59 356
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 533	(10 967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 877	19 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	15 410	8 877

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est une compagnie à fonds social constituée le 13 novembre 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3). Elle a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et de la santé et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités de la SQI comprennent également ceux de sa filiale Société Parc Auto du Québec Inc. (SPAQ) qui a pour mission l'exploitation et la gestion des espaces de stationnement des organismes publics.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), chapitre 1(5e suppl.)), la SQI n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la SQI utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés de la SQI, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles et des autres immobilisations corporelles, le coût de mise hors service des immobilisations, la réduction de valeur des immeubles, les courus relatifs aux contrats de construction, l'évaluation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les éventualités présentées dans le poste des « Charges à payer et frais courus » à l'état consolidé de la situation financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts, l'échéancier prévu des travaux et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante ou des systèmes contenant des halocarbures dans nos immeubles est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service n'est prévu.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la SQI et ceux de sa filiale en propriété exclusive, la SPAQ. Tous les actifs, passifs, revenus et charges de la filiale sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les méthodes comptables de la filiale sont harmonisées avec celles de la SQI et les opérations et soldes entre la SQI et sa filiale ont été éliminés.

Entente de partenariat public-privé

Le bâtiment acquis dans le cadre de l'entente de partenariat public-privé (PPP) pour l'Établissement de détention de Sorel-Tracy constitue un projet d'infrastructure découlant d'un contrat à long terme par lequel la SQI s'associe à un partenaire privé pour la réalisation de celui-ci et qui rencontre toutes les conditions suivantes :

- le partenaire du secteur privé est responsable de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien;
- le projet d'infrastructure est contrôlé par la SQI à tout moment sur la durée de l'entente et la SQI contrôle l'intérêt résiduel important dans l'élément d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance du PPP;
- les risques liés au projet sont partagés entre la SQI et le partenaire du secteur privé.

Le bâtiment acquis dans le cadre de l'entente de PPP est comptabilisé au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 50 ans.

La dette contractée dans le cadre de l'entente de PPP est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel correspond au taux implicite de l'entente.

REVENUS

Gestion de projets

Les revenus de gestion de projets constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la SQI doit rendre un service en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie selon la méthode de l'avancement des travaux en fonction des coûts engagés.

Ils incluent les coûts de projets, composés notamment des travaux de construction et des honoraires externes, les honoraires internes, les frais financiers et les frais de gestion.

Lorsque les revenus gagnés sont supérieurs à la facturation établie selon l'avancement du projet, un actif appelé « Travaux en cours » est constaté à l'état consolidé de la situation financière pour cet excédent. Lorsque la facturation établie selon l'avancement du projet est supérieure aux revenus gagnés, un passif appelé « Revenus reportés » est constaté à l'état consolidé de la situation financière pour cet excédent.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Location d'espaces

Les revenus de location d'espaces constituent des opérations avec obligations de prestation. L'obligation de prestation pour la SQI consiste à mettre des locaux à la disposition du payeur. Ces revenus sont constatés progressivement sur la durée des ententes d'occupation et des baux signés avec les clients.

Stationnements

Les revenus de la gestion et de l'exploitation de stationnements constituent des opérations avec obligations de prestation qui sont comptabilisés progressivement par la SQI, soit à mesure que les services sont rendus.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ou pour couvrir les charges d'exploitation immobilière et les coûts de mise hors service d'immobilisations, ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés dans les revenus au poste « Autres » à l'état consolidé des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les montants à recevoir relativement à ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de « Autres créances » à l'état consolidé de la situation financière. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SQI sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état consolidé de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés dans les revenus au poste « Autres » à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances à long terme, les autres créances, à l'exception des taxes à la consommation, les travaux en cours ainsi que le placement sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à la consommation, des déductions à la source et obligations relatives aux congés de maladie, de l'apport à payer et du passif au titre des sites contaminés), ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements à court terme ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite SQI

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu du fait que la SQI ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Régimes de retraite de la filiale (SPAQ)

La SPAQ offre à ses employés non syndiqués embauchés avant le 31 décembre 2011 un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes de retraite d'appoint pour certains dirigeants.

La charge de l'exercice est établie selon la comptabilité d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et des pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées à partir des hypothèses les plus probables déterminées par la SPAQ en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont estimés en date du 31 mars 2024 selon la valeur de marché redressée établie sur une période de cinq ans et sans reconnaître immédiatement une partie des gains et des pertes actuariels de l'exercice. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants ou sur leur durée de vie moyenne estimative restante. L'amortissement commence dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte. Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou des pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés.

Pour les employés syndiqués ou non syndiqués embauchés après le 31 décembre 2011, la SPAQ offre des régimes de retraite à cotisations déterminées. Le coût des régimes de retraite afférent aux services courants est imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. La SQI estime que les valeurs comptables des congés de maladie se rapprochent des valeurs actualisées puisque ces congés sont majoritairement pris ou payés dans l'exercice suivant en fonction des conventions collectives. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la SQI estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la SQI à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble, les coûts de mise hors service de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 50 ans. Pour les bâtiments comprenant des matériaux amiantés ou des halocarbures, une nouvelle composante relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est créée pour chacun des bâtiments détenus et est amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur démolition ou au retrait connu ou estimé. Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 7 à 125 ans. Les maintiens d'actifs effectués sur les immeubles et sur les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 10 à 40 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Les immeubles comprennent des projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux maintiens d'actifs. Le coût de construction comprend les coûts directs de construction tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	1 à 30 ans
Équipements	3 à 10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciations des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SQI de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les dépréciations sur immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges au poste « Réduction de valeur » à l'état consolidé des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs transférés d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

SP 3400 - Revenus

Le 1er avril 2023, la SQI a appliqué, de façon rétroactive sans retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent, la norme comptable SP 3400 - Revenus. Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

Ces nouvelles exigences ont eu pour effet d'augmenter de 2 501 millions de dollars les postes de revenus de « Gestion de projets » et de charges de « Coûts des projets » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'adoption de cette norme n'a pas entraîné la comptabilisation d'un ajustement cumulatif au solde d'ouverture de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

SP 3160 - Partenariats public-privé

Le 1er avril 2023, la SQI a appliqué, de façon rétroactive sans retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent, la norme comptable SP 3160 - Partenariats public-privé. Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'un bâtiment acquis par la SQI sous la forme d'un PPP. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'entité du secteur public en obtient le contrôle. Auparavant, le PPP était comptabilisé dans les états financiers consolidés de la SQI en vertu des indications d'autres normes existantes, notamment celles édictées dans la note d'orientation NOSP-2 - Immobilisations corporelles louées.

En application de cette norme, la comptabilisation du passif financier a été revue afin d'utiliser le taux implicite de l'entente de PPP plutôt que le taux moyen d'emprunt du gouvernement. Le taux utilisé étant plus élevé, cette révision a eu comme incidence de réduire la portion du capital remboursé sur la dette de l'entente de PPP et d'augmenter le service de la dette, donc de diminuer l'excédent cumulé.

L'adoption de cette norme a entraîné la comptabilisation d'un ajustement cumulatif de 4,4 millions de dollars au solde d'ouverture de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2024.

4. CRÉANCES À LONG TERME

	2024	2023
Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 0 % à 4,60 % (2023 : 0 % à 4,60 %), échéant entre 2025 et 2039.	423 906	417 983

Les montants des encaissements en capital au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	56 700
2026	50 576
2027	46 931
2028	44 192
2029	40 104
2030 et exercices suivants	185 403
	423 906

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

5. AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Clients	86 465	84 787
Taxes à la consommation	26 462	30 110
Contributions	40 597	21 770
Autres	16 565	12 186
	170 089	148 853

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices, à l'exception des contributions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour lesquelles l'échéancier est incertain ou inconnu, se détaillent comme suit :

2025	109 602
2026	1 733
2027	1 827
2028	1 926
2029	2 030
2030 et exercices suivants	12 374
	129 492

6. PLACEMENT

	2024	2023
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 5,77 %, échéant en 2025	10 000	-

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, la SQI à instituer un régime d'emprunts valide jusqu'au 30 juin 2024, lui permettant d'effectuer de nouveaux emprunts à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à court terme par l'émission de titres d'emprunts sur le marché canadien auprès de courtiers en valeurs mobilières, ou à long terme auprès du ministre des Finances, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 980 millions de dollars (2023 : 1 980 millions de dollars). Au 31 mars 2024, la portion utilisée du régime d'emprunts s'élève à 1 098,1 millions de dollars (2023 : 808,8 millions de dollars).

À cet égard, pour ses emprunts temporaires, la SQI dispose des éléments suivants :

- Une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 700 millions de dollars (2023 : 700 millions de dollars), renouvelable le 30 juin 2024, qui porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec dont l'échéance est de 91 jours suivant la date d'émission plus des frais de gestion de 0,02 %. Au 31 mars 2024, ce taux est de 5,01 % (2023 : 4,50%) et le solde de la marge de crédit est de 262,9 millions de dollars (2023 : 333 millions de dollars). Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SQI.
- Une facilité de crédit auprès d'une institution financière de 300 millions de dollars (2023 : 300 millions de dollars) qui peut être utilisée comme découvert bancaire et/ou comme marge de crédit et qui est renouvelable annuellement. Le découvert bancaire porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2024, ce taux est de 7,20 % (2023 : 6,70 %) et le compte n'est pas à découvert (2023 : découvert de 28,4 millions de dollars). La marge de crédit porte intérêt au taux des opérations de pension à un jour (CORRA) majoré d'une prime de 0,62 % (2023 : au taux préférentiel). Au 31 mars 2024, ce taux est de 5,67 % (2023 : 6,70 %) et le solde est nul (2023 : nul).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs	802 336	828 927
Intérêts courus sur emprunts	26 359	27 082
Taxes à la consommation	1 625	1 520
Salaires et provision pour vacances (note 16)	54 302	40 765
Déductions à la source et obligations relatives aux congés de maladie (note 16)	9 652	10 862
Apport à payer	6 393	6 876
Passif au titre des sites contaminés (note 21)	11 058	3 687
	911 725	919 719

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

9. REVENUS REPORTÉS

2024				
	Solde au début	Augmentation de l'exercice	Virements aux résultats	Solde à la fin
Contributions	8 880	20 377	(13 316)	15 941
Gestion de projets	11 983	2 507	(11 983)	2 507
Loyers et abonnements	11 625	5 533	(1 627)	15 531
Honoraires	2 733	-	(2 733)	-
	35 221	28 417	(29 659)	33 979

2023				
	Solde au début	Augmentation de l'exercice	Virements aux résultats	Solde à la fin
Contributions	5 016	21 770	(17 906)	8 880
Gestion de projets	50 647	10 734	(49 398)	11 983
Loyers et abonnements	11 357	1 354	(1 086)	11 625
Honoraires	2 654	221	(142)	2 733
	69 674	34 079	(68 532)	35 221

10. DETTES À LONG TERME

	2024	2023
Billets dus au ministre des Finances portant intérêt aux taux effectifs de 2,32 % à 6,44 % (2023 : 2,32 % à 6,44 %), échéant de 2030 à 2049	2 519 475	2 362 320
Effet à payer portant intérêt au taux effectif de 5,38 % (2023 : 5,31 % à 5,34%), échéant en 2034	21 270	22 770
Dette relative au projet de l'Établissement de détention de Sorel-Tracy réalisé en partenariat public-privé, portant intérêt au taux effectif de 6,59 % (2023 : 3,97 %), échéant en 2044	80 901	78 554
	2 621 646	2 463 644

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

10. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des paiements en capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	Autres dettes à long terme	Total
2025	2 143	52 391	54 534
2026	2 289	52 481	54 770
2027	2 445	52 576	55 021
2028	2 611	52 676	55 287
2029	2 788	52 781	55 569
2030 et exercices suivants	68 625	2 291 831	2 360 456
	80 901	2 554 736	2 635 637

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La SQI loue des immeubles auprès du secteur privé en vertu de contrats de location-acquisition pour l'acquisition d'espaces à offrir en location.

	2024	2023
Paiements minimaux exigibles	785 767	812 178
Intérêts aux taux de 3,71 % à 7,59 %	(226 906)	(239 538)
Frais accessoires	(353 946)	(367 353)
	204 915	205 287

Les paiements minimaux exigibles que la SQI devra payer au cours des prochains exercices en vertu de contrats de location-acquisition se détaillent comme suit :

2025	28 909
2026	29 223
2027	29 212
2028	30 093
2029	30 103
2030 et exercices suivants	638 227
	785 767

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la SQI concernent principalement le désamiantage des bâtiments. En effet, les immeubles de la SQI construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont relatives au remplacement des systèmes contenant des halocarbures dans les bâtiments et les travaux doivent être effectués d'ici 2035.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024		2023
	Désamiantage	Halocarbures	Total
Solde au début	18 782	2 988	21 770
Nouvelles obligations de mise hors service	3 413	-	3 413
Révision des estimations	27 575	(34)	27 541
Charge de désactualisation	990	105	1 095
Obligations réglées	(612)	-	(612)
Solde à la fin	50 148	3 059	53 207

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 94,14 % (2023 : 83,40%) du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est inconnu sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,05 à 5,09 %
Période d'actualisation restante	1 à 109 ans
Taux d'inflation	0,64 à 2,74 %

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est connu sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,04 % à 4,97 %
Période d'actualisation restante	1 à 4 ans
Taux d'inflation	2,04 % à 2,74 %

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 107,5 millions de dollars (2023 : 52,0 millions de dollars).

Une contribution financière cumulative de 41,8 millions de dollars (2023 : 21,8 millions de dollars) a été octroyée à la SQI relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 31,1 millions de dollars (2023 : 17,8 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus depuis le 1er avril 2022. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est inconnu sur la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2024	
		Pourcentage	Valeur
Taux d'actualisation	Hausse de 0,25 %	(5,16) %	(2 747)
	Baisse de 0,25 %	5,83 %	3 104
Période d'actualisation restante	Hausse de 5 ans	(8,46) %	(4 504)
	Baisse de 5 ans	7,41 %	3 943
Taux d'inflation	Hausse de 0,25 %	5,95 %	3 168
	Baisse de 0,25 %	(5,30) %	(2 819)

13. IMMEUBLES

Coût						
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Dépréciations	Révision des estimations	Solde à la fin
Terrains	144 823	9 857	(183)	-	-	154 497
Bâtiments	2 854 752	85 178	(4 978)	(4 473)	26 369	2 956 848
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	201 659	-	-	-	-	201 659
Maintien d'actifs	962 287	173 799	(1 958)	(1 895)	-	1 132 233
	4 163 521	268 834	(7 119)	(6 368)	26 369	4 445 237

Amortissement cumulé				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin
Bâtiments	1 165 667	75 222	(4 429)	1 236 460
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	45 063	5 892	-	50 955
Maintien d'actifs	317 115	36 746	(1 249)	352 612
	1 527 845	117 860	(5 678)	1 640 027

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

13. IMMEUBLES (suite)

	Valeur comptable nette	
	2024	2023
Terrains	154 497	144 823
Bâtiments	1 720 388	1 689 085
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	150 704	156 596
Maintien d'actifs	779 621	645 172
	2 805 210	2 635 676

Le total des immeubles inclut :

- des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 6,1 millions de dollars (2023 : 6,1 millions de dollars);
- des immeubles en cours de construction pour un total de 382,7 millions de dollars (2023 : 209,7 millions de dollars), dont 155,3 millions de dollars (2023 : 86,2 millions de dollars) pour des bâtiments et 227,4 millions de dollars (2023 : 123,5 millions de dollars) pour des maintiens d'actifs. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immeubles.

Les maintiens d'actifs incluent un coût de 40,0 millions de dollars (2023 : 40,0 millions de dollars) pour des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition et un amortissement cumulé de 28,1 millions de dollars (2023 : 27,2 millions de dollars).

Au 31 mars 2024, les acquisitions comprennent un montant de 62,5 millions de dollars à payer (2023 : 41,5 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été capitalisés dans le coût des immeubles :

- salaires et avantages sociaux et frais généraux et administratifs de 14,7 millions de dollars (2023 : 10,5 millions de dollars);
- frais financiers de 12,8 millions de dollars (2023 : 4,9 millions de dollars).

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

14. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût				
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Améliorations locatives	74 589	19 849	(311)	94 127
Équipements	26 002	2 288	(873)	27 417
Développements de systèmes informatiques	39 023	3 158	(333)	41 848
	139 614	25 295	(1 517)	163 392
Amortissement cumulé				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin
Améliorations locatives	37 291	4 892	(311)	41 872
Équipements	20 861	2 030	(853)	22 038
Développements de systèmes informatiques	26 467	3 079	(333)	29 213
	84 619	10 001	(1 497)	93 123
Valeur comptable nette				
	2024		2023	
Améliorations locatives	52 255		37 298	
Équipements	5 379		5 141	
Développements de systèmes informatiques	12 635		12 556	
	70 269		54 995	

Le total des autres immobilisations corporelles inclut des immobilisations en cours de construction ou en développement pour un total de 11,2 millions de dollars (2023 : 9,7 millions de dollars), dont 5,4 millions de dollars (2023 : 7,0 millions de dollars) pour des améliorations locatives et 5,8 millions de dollars (2023 : 2,7 millions de dollars) pour des développements de systèmes informatiques. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au 31 mars 2024, les acquisitions comprennent un montant de 4,0 millions de dollars à payer (2023 : 2,1 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été capitalisés dans le coût des autres immobilisations corporelles :

- salaires et avantages sociaux et frais généraux et administratifs de 0,2 million de dollars (2023 : 1,0 million de dollars);
- frais financiers de 0,3 million de dollars (2023 : 0,3 million de dollars).

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

15. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SQI sont détenues par le ministre des Finances.

Autorisé :

300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	2024	2023
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite SQI

Les employés de la SQI participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67% de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la SQI imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10,2 millions de dollars (2023 : 8,8 millions de dollars). Les obligations de la SQI envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Régimes de retraite de la filiale (SPAQ)

Les cotisations des employés participant au régime de retraite à prestations déterminées correspondent à 50,00 % du coût du régime sujet à un maximum de 9,00 % de leur salaire. La SPAQ doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon l'évaluation actuarielle, pour que les prestations soient totalement constituées au moment du départ à la retraite des employés. Les obligations au titre des prestations constituées de la filiale envers ce régime s'élèvent à un montant de 12,9 millions de dollars (2023 : 13,0 millions de dollars), ceux des actifs à 13,3 millions de dollars (2023 : 13,0 millions de dollars) et les cotisations imputées aux résultats de l'exercice à 0,2 million de dollars (2023 : 0,2 million de dollars).

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, les cotisations des employés syndiqués participant à ce régime et celles de l'employeur s'élèvent respectivement à 5,50 % et 6,50 % du salaire brut. Pour les employés non syndiqués, les cotisations des employés et de l'employeur s'élèvent à 6,00 %. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,6 million de dollars (2023 : 0,6 million de dollars).

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2024	2023
Solde au début	8 092	12 936	21 028	19 906
Charge de l'exercice	4 591	13 944	18 535	16 188
	12 683	26 880	39 563	36 094
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 746)	(12 349)	(17 095)	(15 066)
Solde à la fin	7 937	14 531	22 468	21 028

17. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

	2024	2023
Actifs financiers		
Créances à long terme	(5 923)	(17 891)
Autres créances	(1 236)	34 584
Travaux en cours	123 185	(82 264)
Actifs non financiers		
Stocks	(503)	(442)
Charges payées d'avance	(10 353)	(2 104)
Passifs		
Charges à payer et frais courus	(30 958)	121 215
Revenus reportés	8 417	12 309
	82 629	65 407

Autres informations liées au fonctionnement

	2024	2023
Intérêts payés	116 201	95 434

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

17. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Autres créances	(20 000)	(21 770)
Revenus reportés	20 000	21 770
	-	-
Activités d'investissement en immobilisations		
Immeubles - Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(26 369)	89
Activités de financement		
Incidence de l'adoption du SP 3160 - Partenariats public-privé sur les dettes à long terme	4 354	-
Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	26 369	(89)
	30 723	(89)

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La SQI est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la SQI constituent les principaux dirigeants.

L'attribution des prix des loyers en location d'espaces desservis à cette clientèle est calculée en fonction du règlement sur la tarification des services rendus par la SQI ou d'une entente de gestion ayant pour principe de refacturer tous les coûts engagés.

Les revenus de gestion de projets proviennent d'opérations conclues principalement avec les ministères et organismes.

La SQI n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées, à l'exception de l'acquisition d'immeubles de l'hôpital Royal Victoria pour une contrepartie symbolique qui a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette transaction a été constatée à la valeur comptable. Aucune transaction n'a été conclue entre la SQI et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les postes susceptibles d'être affectés par le risque de crédit sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances à long terme, les autres créances, à l'exception des taxes à la consommation, les travaux en cours ainsi que le placement. L'exposition maximale de la SQI au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état consolidé de la situation financière ou dans les notes complémentaires.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et le placement est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées. Le risque de crédit associé à la grande majorité des créances à long terme, des autres créances et des travaux en cours est réduit au minimum étant donné que les clients sont des apparentés qui possèdent une excellente qualité de crédit.

Quant aux créances à long terme et aux autres créances à l'endroit de clients qui ne sont pas des apparentés, la SQI évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SQI établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SQI n'est donc pas exposée à un niveau de risque élevé à l'égard de ses clients. Les créances ne sont ni en souffrance, ni dépréciées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SQI ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La SQI gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La SQI établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	262 940	-	-	-	262 940
Charges à payer et frais courus					
Fournisseurs	802 336	-	-	-	802 336
Intérêts courus sur emprunts	26 359	-	-	-	26 359
Salaires et provision pour vacances	54 302	-	-	-	54 302
Dettes à long terme					
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	7 414	14 827	14 827	106 263	143 331
Autres dettes à long terme	120 485	287 982	280 757	3 328 699	4 017 923
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	13 109	26 835	28 596	363 281	431 821
	1 286 945	329 644	324 180	3 798 243	5 739 012

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu du fait que la SQI n'effectue aucune opération significative en devises et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la SQI a l'intention de conserver ses créances à long terme et son placement jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SQI est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

À la date de l'état consolidé de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SQI se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	15 410	15 410
Créances à long terme	423 906	-	423 906
Placement	10 000	-	10 000
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	262 940	262 940
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	80 901	-	80 901
Autres dettes à long terme	2 519 475	21 270	2 540 745

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers à taux variable, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 3,8 millions de dollars l'excédent de l'exercice (2023 : 4,2 millions de dollars).

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

La SQI s'est engagée à verser des sommes en vertu de contrats pour la location d'espaces afin de loger les ministères et organismes, en vertu de contrats de services liés à l'exploitation de ses immeubles et pour des services professionnels de nature administrative ainsi qu'en vertu d'une entente de partenariat public-privé pour l'Établissement de détention de Sorel-Tracy pour l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure.

	2024						2023	
	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total	Total
Obligations contractuelles avec des apparentés								
Contrats de location-exploitation	14 442	12 613	12 036	11 361	11 245	26 648	88 345	98 183
Contrats de services	321	-	-	-	-	-	321	910
	14 763	12 613	12 036	11 361	11 245	26 648	88 666	99 093
Obligations contractuelles avec des non apparentés								
Contrats de location-exploitation	307 045	274 854	233 333	194 327	161 171	800 186	1 970 916	2 078 798
Contrats de services	123 534	71 645	28 287	9 353	3 887	307	237 013	232 364
Entente de partenariat public-privé	5 302	5 444	5 845	5 854	6 122	111 004	139 571	150 449
	435 881	351 943	267 465	209 534	171 180	911 497	2 347 500	2 461 611
	450 644	364 556	279 501	220 895	182 425	938 145	2 436 166	2 560 704

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

La SQI a conclu des contrats de gestion et d'exploitation de stationnements ainsi que des contrats de location-exploitation pour la location d'espaces en vertu desquels elle recevra des sommes de la part de ses clients.

	2024						2023	
	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total	Total
Droits contractuels avec des apparentés								
Contrats de gestion, d'exploitation et de location-exploitation	15 949	9 154	5 367	4 058	857	794	36 179	35 970
Droits contractuels avec des non apparentés								
Contrats de gestion, d'exploitation et de location-exploitation	2 986	1 693	1 199	813	488	7 951	15 130	15 359
	18 935	10 847	6 566	4 871	1 345	8 745	51 309	51 329

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2024, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 4,8 milliards de dollars (2023 : 5,2 milliards de dollars), dont 0,4 million de dollars (2023 : 0,4 million de dollars) ont été conclus avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'avec les entreprises du gouvernement.

De ces engagements contractuels, 4,3 milliards de dollars (2023 : 4,9 milliards de dollars) sont pour des projets de construction. La SQI détient des droits en lien avec ces engagements et recevra donc des sommes équivalentes de ses clients, auxquelles s'ajouteront des frais de gestion de 1,5 %.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS

Passifs éventuels

Environnement

Les activités de la SQI sont assujetties à des lois, des règlements et des directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Pyrrhotite

Les éléments de béton de plusieurs immeubles résidentiels, commerciaux, publics et institutionnels de la région de Trois-Rivières sont affectés par la présence de pyrrhotite (minéraux). Cette dernière se retrouve dans l'agrégat qu'on utilise dans la composition du béton. Ces minéraux peuvent, dans certaines circonstances, provoquer un gonflement qui a pour effet de fissurer les éléments de béton. Des études et des analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation. La valeur comptable nette des immeubles en propriété de la SQI affectés par la présence de pyrrhotite est de 45,8 millions de dollars (2023 : 47,4 millions de dollars).

En date du 31 mars 2024, la direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Terrains contaminés

La SQI possède également des terrains contaminés. Un passif au titre des sites contaminés relatif aux coûts de réhabilitation de ces terrains est comptabilisé lorsqu'il est probable que la SQI en assumera la responsabilité, dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les principales sources des contaminations sont des déversements accidentels et imprévus. La nature des contaminations est principalement des hydrocarbures. L'évaluation du passif a été faite selon des études environnementales ou des analyses comparatives.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments et elle est comptabilisée au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Actifs éventuels

Litiges

La SQI estime qu'il est probable qu'elle ait gain de cause dans certaines poursuites judiciaires et réclamations contre des tiers pour un total de 3,1 millions de dollars (2023 : 14,3 millions de dollars). Pour des poursuites judiciaires et des réclamations contre des tiers d'un total de 1,0 million de dollars (2023 : 8,3 millions de dollars), la SQI est en mesure d'estimer les dédommagements qu'elle pourrait recevoir à un montant de 0,8 million de dollars (2023 : 4,3 millions de dollars). La SQI n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des dédommagements qu'elle pourrait recevoir dans certaines poursuites judiciaires et réclamations contre des tiers d'un total de 2,1 millions de dollars (2023 : 6,0 millions de dollars). Que la SQI soit en mesure d'estimer ou non les dédommagements, aucun actif n'est comptabilisé à la date de préparation des états financiers consolidés.

Notes complémentaires au 31 mars 2024

(Les montants sont en milliers de dollars)

22. GESTION DE PROJETS

	2024	2023
Coûts des projets	2 669 418	155 420
Honoraires internes	61 886	53 963
Frais financiers	20 893	13 918
Frais de gestion	39 358	39 714
	2 791 555	263 015

23. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2024	2023
Énergie	45 680	43 879
Entretien et réparation des immeubles	88 324	75 757
Entretien saisonnier	9 183	8 728
Sécurité	8 777	6 200
Frais de conservation et de relocalisation	17 208	22 953
Autres frais d'exploitation	90	1 847
	169 262	159 364

24. FRAIS FINANCIERS

	2024	2023
Intérêts sur les dettes à long terme	96 020	86 079
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 632	12 631
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation (note 12)	1 095	966
Intérêts sur les emprunts temporaires	18 659	12 741
Intérêts autres	115	159
	128 521	112 576

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.



06

INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE SUR
LES PROJETS LIVRÉS

Information complémentaire sur les projets livrés

Afin de réaliser une juste évaluation de la performance, cette section présente l'information relative aux projets assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, livrés dans l'année ou dans une année antérieure, pour lesquels les paramètres de projet sont finaux.

À l'exception du projet de construction de la promenade Samuel-De Champlain (phase III), les projets livrés cette année font l'objet d'un programme. La gestion par programme permet notamment des gains en efficacité et le développement d'un pôle d'expertise pour des projets de nature similaire. De plus, elle offre de la souplesse en matière de gestion des coûts et de l'utilisation des réserves pour risques.

Bien que les coûts finaux et l'analyse de la performance budgétaire seront présentés à la livraison des programmes, la SQI souhaite faire état de sa performance au regard de la gestion des échéanciers.



Promenade Samuel-De Champlain, phase III
© Stéphane Groleau

Construction de la promenade Samuel-De Champlain (Phase III)

Avant 2014, la SQI n'était pas engagée dans le projet. En 2014, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les infrastructures publiques, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a obtenu, par décret, l'autorisation de conserver la maîtrise du projet, et s'est associée à la SQI. Depuis avril 2018, la SQI agit à titre de gestionnaire de projet, pour le compte de la CCNQ.

Respect des échéanciers ¹		
Démarrage	Planification	Réalisation
DATE DE DÉBUT : 28 avril 2009 Autorisation à la CCNQ de réaliser le dossier d'affaires initial DATE DE FIN : 7 juillet 2010 Approbation du dossier d'affaires initial et autorisation de procéder à l'élaboration d'un dossier d'affaires final par le Conseil des ministres DATE DE FIN DE RÉFÉRENCE INITIALE : La fin des travaux de construction prévue au démarrage était mai 2014	DATE DE DÉBUT DE RÉFÉRENCE : 7 juillet 2010 DATE DE DÉBUT RÉELLE : Juillet 2010 - Élaboration du dossier d'affaires final (DAF) Mars 2014 - Projet retiré du PQI 2014-2024 - Élaboration du dossier d'affaires (DA) à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les infrastructures publiques DATE DE FIN DE RÉFÉRENCE : Décembre 2011 DATE DE FIN RÉELLE : Avril 2018 ÉCART POUR L'ÉTAPE : 6 ans et 4 mois EXPLICATION DES ÉCARTS : - Réalisation d'une étude d'impact environnemental, dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement - Analyse des recommandations émises par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Négociations avec les parties prenantes au projet - Retrait du projet au PQI en mars 2014 et réinscription en mars 2016	DATE DE DÉBUT DE RÉFÉRENCE : Avril 2018 : travaux préparatoires Avril 2019 : travaux de construction DATE DE DÉBUT RÉELLE : Juillet 2018 : travaux préparatoires Avril 2020 : travaux de construction DATE DE FIN DE RÉFÉRENCE : Novembre 2021 DATE DE FIN RÉELLE : 22 juin 2023 ÉCART POUR L'ÉTAPE : 1 an, 6 mois et 22 jours EXPLICATION DES ÉCARTS : - Retour en appel d'offres du lot principal, pour raison de dépassement de coûts - Arrimages nécessaires avec le Canadien National (CN), pour l'enlèvement des rails du chemin de fer, en cours de projet - Coordination des ententes avec les partenaires

¹ 9 ans et 1 mois séparent la date de fin de référence initiale (étape démarrage) de la date de fin réelle du projet.



Respect des coûts ¹		
Démarrage	Planification	Réalisation
BUDGET DE RÉFÉRENCE : 80 M\$ *estimation du coût de construction, réalisée au quatrième trimestre de 2009	BUDGET DE RÉFÉRENCE : 80 M\$ BUDGET RÉVISÉ : 171,1 M\$ *estimation du coût total basée sur les prévisions d'inflation de décembre 2017 et l'indice des prix de construction de Statistiques Canada ÉCART POUR L'ÉTAPE : 91,1 M\$ EXPLICATION DES ÉCARTS : - Écart de 11 ans entre l'estimation des coûts réalisée aux étapes de démarrage et celle en planification - Affinement de l'estimation des coûts entre 2009 et 2020 : coût de construction par rapport au coût global du projet	BUDGET DE RÉFÉRENCE : 171,1 M\$ BUDGET RÉVISÉ : 193,3 M\$ *estimation du coût global, réalisée au premier trimestre de 2022 COÛT DE PROJET FINAL² : 200 M\$ ÉCART ENTRE LE BUDGET RÉVISÉ ET LE COÛT DE PROJET FINAL : 6,7 M\$ EXPLICATION DES ÉCARTS : - Conditions particulières du marché, mesures additionnelles liées à la COVID 19, ajouts liés aux exigences du CN, à la gestion des sols, etc.

Livraison de 20 maisons³, faisant partie du programme de construction de 46 maisons des aînés et alternatives

Au cours de l'année financière, la SQI a livré 20 maisons des aînés et alternatives issues du programme gouvernemental, pour un total de 1 632 places.

Respect des échéanciers

Certains retards exposés ont été causés à l'étape de réalisation, et s'expliquent principalement par le démarrage simultané de plusieurs dizaines de chantiers en contexte de suractivité du marché (inflation, hausse de prix, pénuries de personnel, de matériaux et d'équipements), d'annulation et de report de certains appels d'offres, de rareté de terrains adaptés et pour certains sites, de contraintes liées à la qualité des sols.

Démarrage	
Date de début réelle <i>Autorisation de démarrage et de planification du programme</i>	7 juin 2019
Date de fin réelle	17 décembre 2019
Date de fin de référence initiale des travaux	septembre 2022

1 120 M\$ séparent le budget de référence de 2009 du coût de projet final.

2 Le coût de projet final prévu estimé au 31 mars 2024 est de 200 M\$. Une demande de rehaussement est en élaboration pour obtenir les sommes requises à la finalisation du projet, selon les diverses négociations en cours. Cette dernière fera l'objet d'autorisation, par les autorités compétentes..

3 Au 31 mars 2024, la SQI a livré, au total, 31 des 46 maisons des aînés et alternatives depuis le lancement du programme.

Planification	
Date de début réelle <i>Autorisation du projet par le Conseil des ministres, incluant l'élaboration d'un seul dossier d'affaires pour le programme, sans dépôt d'un dossier d'opportunité</i>	17 décembre 2019
Date de fin cible	juin 2020
Date de fin réelle	8 juillet 2020
Écart de l'étape	1 mois

Réalisation	
Date de début réelle <i>Approbation du dossier d'affaires et autorisation du projet par le Conseil des ministres pour passage à l'étape de réalisation</i>	8 juillet 2020
Date de fin cible	30 septembre 2022

Secteur de l'établissement	Date cible de début de l'étape	Date de début réelle de l'étape	Date de fin de référence de l'étape	Date de fin réelle des travaux	Écart de l'étape réalisation	Écart global ¹
MDAA Bas-Saint-Laurent (Rimouski)	15 juin 2020	8 juillet 2020	2022-09-15	2023-04-04	202 jours	187 jours
MDAA Estrie (Magog)			2022-11-18	2023-05-29	193 jours	242 jours
MDAA Saguenay-Lac-Saint-Jean (Alma)			2022-11-01	2023-06-02	214 jours	246 jours
MDAA Gaspésie (Rivière-au-Renard)			2022-10-01	2023-06-22	265 jours	266 jours
MDA Laval (Chomedey)			2022-11-15	2023-07-06	234 jours	280 jours
MDAA Lanaudière (Repentigny)			2022-09-01	2023-07-06	309 jours	280 jours
MDAA Laurentides (Mirabel)			2022-10-30	2023-08-11	286 jours	316 jours
MDAA Laurentides (Blainville)			2022-09-05	2023-08-14	344 jours	319 jours
MDAA Québec (Sainte-Foy)			2022-10-30	2023-09-20	326 jours	356 jours
MDAA Chaudière-Appalaches (Saint-Martin-de-Beauce)			2022-11-08	2023-09-21	318 jours	357 jours
MDAA Mauricie-Centre-du-Québec (Victoriaville)			2022-12-15	2023-10-23	313 jours	389 jours
MDAA Montérégie-Est (Beloeil)			2022-10-15	2023-10-24	375 jours	390 jours
MDAA Québec (Lebourgneuf)			2022-10-31	2024-01-12	439 jours	470 jours
MDAA Montérégie-Centre (Saint-Jean-sur-Richelieu)			2022-12-15	2024-01-31	413 jours	489 jours
MDAA Montérégie-Ouest (Châteauguay)			2022-12-15	2024-02-19	432 jours	508 jours
MDAA Montérégie-Est (Saint-Amable)			2022-10-30	2024-02-22	481 jours	511 jours
MDAA Mauricie-Centre du Québec (Drummondville)			2022-12-16	2024-03-11	452 jours	529 jours
MDAA Outaouais (Gatineau, Hull)			2022-12-30	2023-09-22	267 jours	358 jours
MDAA Île-de-Montréal (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)			2022-10-07	2023-11-17	407 jours	414 jours
MDAA Abitibi-Témiscamingue (Val-d'Or)			2022-11-23	2024-02-21	456 jours	510 jours

¹ Le 2 mai 2022, la SQI a obtenu l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor de mettre à jour les coûts et les échéanciers des maisons des aînés et alternatives. À ce moment, la plupart des dates de livraison prévues ont été devancées, sur la base des discussions avec des entrepreneurs. L'écart global correspond à l'écart entre la date de fin réelle des travaux et la date de fin de référence initiale convenue à l'étape de démarrage, soit le 30 septembre 2022.



Livraison de 8 écoles faisant partie du programme de construction de nouvelles écoles secondaires

Respect des échéanciers

Huit écoles secondaires ont été livrées au cours de la dernière année financière, pour un total de 9 949 places.

Les retards dans les livraisons de ces écoles s'expliquent principalement par la suractivité du marché. En effet, plusieurs dizaines de chantiers ont été démarrés au cours de la même période, notamment ceux faisant partie du programme de maisons des aînés et alternatives. Cette période est caractérisée, entre autres, par l'inflation, la hausse des prix ainsi que la pénurie de personnel, de matériaux et d'équipements.

Il est à noter que quatre écoles (Saint-Jérôme, Saint-Zotique, Vaudreuil-Dorion et Terrebonne) ont été réalisées en mode Conception Construction Financement (CCF), et que quatre écoles (Charlesbourg, Chambly, LaSalle et Mirabel) ont été réalisées en mode gérance.

Démarrage	
Date de début réelle Autorisation de mise à l'étude et d'élaboration du dossier d'opportunité (DO) : nouvelle école de Charlesbourg	7 mai 2019
Date de fin réelle	S/O
Date de fin de référence initiale des travaux	août 2023

Planification	
Date de début réelle	
7 mai 2019 : Autorisation pour l'élaboration du dossier d'affaires (DA) sans dépôt du DO pour les nouvelles écoles suivantes : Saint-Jérôme, Saint-Zotique, Terrebonne, Vaudreuil-Dorion, Chambly, LaSalle et Mirabel.	7 mai 2019 et 16 décembre 2019
16 décembre 2019 : Autorisation pour l'élaboration du DA sans dépôt du DO pour la nouvelle école de Charlesbourg.	

Municipalité/ Arrondissement	Date de fin cible	Date de fin réelle	Écart de l'étape planification
Chambly	juin 2020	17 juin 2020	Aucun
LaSalle	juin 2020	17 juin 2020	Aucun
Mirabel	juin 2020	17 juin 2020	Aucun
Saint-Jérôme	mars 2021	31 mars 2021	Aucun
Saint-Zotique	mars 2021	31 mars 2021	Aucun
Terrebonne	mars 2021	31 mars 2021	Aucun
Vaudreuil-Dorion	mars 2021	31 mars 2021	Aucun
Charlesbourg	mars 2021	8 avril 2021	8 jours

Réalisation						
Municipalité/ Arrondissement	Date cible de début de l'étape	Date de début réelle de l'étape	Date de fin de référence de l'étape	Date de fin réelle des travaux et de l'étape réalisation	Écart de l'étape réalisation	Écart global ¹
Chambly	17 juin 2020	17 juin 2020	1 ^{er} juillet 2023	27 février 2024	241 jours	196 jours
LaSalle	17 juin 2020	17 juin 2020	1 ^{er} avril 2023	26 février 2024	331 jours	195 jours
Mirabel	17 juin 2020	17 juin 2020	1 ^{er} juin 2023	29 août 2023*	89 jours	14 jours
Saint-Jérôme	31 mars 2021	31 mars 2021	30 août 2023	31 octobre 2023	62 jours	77 jours
Saint-Zotique	31 mars 2021	31 mars 2021	30 août 2023	25 août 2023	-5 jours	10 jours
Terrebonne	31 mars 2021	31 mars 2021	30 août 2023	28 août 2023	-2 jours	13 jours
Vaudreuil-Dorion	31 mars 2021	31 mars 2021	30 août 2023	25 août 2023	-5 jours	10 jours
Charlesbourg	8 avril 2021	8 avril 2021	mai 2024	6 février 2024*	-116 jours	175 jours

* Livraison partielle des principales composantes pour permettre la rentrée scolaire.

1 L'écart global correspond à l'écart entre la date de fin réelle des travaux et la date de fin de référence initiale convenue au démarrage, soit août 2023. Hypothèse retenue : 15 août 2023.



Publié par :

Société québécoise des infrastructures
Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461
Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au www.sqi.gouv.qc.ca

Conception et montage graphique :
Lison Minville

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2024

Rapport annuel 2023-2024 -
Société québécoise des infrastructures

ISBN : 978-2-550-98563-1 (PDF)
ISBN : 978-2-550-98562-4 (version imprimée)

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.

*Société québécoise
des infrastructures*

Québec 

**ÉDIFIER
LE FUTUR
ENSEMBLE**